Quatre-vingt-sixième année. — N° 69. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 24 Mars 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

Le décret n° 54-244 **du 6 mars 1954 fixant les conditions dans lesquelles les propriétaires peuvent bénéficier du taux réduit du prélèvement sur les loyers** a fait l'objet d'un fascicule portant le n° 54-35 S, mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **10** F.

Il est rappelé que ce fascicule est un complément à la brochure n° 1000 sur les

LOYERS

(2e édition)

mise en vente au prix de **300** F.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 54-223 portant règlement d'administration publique pour l'organisation à l'administration centrale de la radiodiffusion-télévision française d'un corps de conducteurs d'automobiles titulaires et la fixation du statut particulier de ces fonctionnaires (rectificatif) (p. 2795).

Ministère de la justice.

Décrets du 18 mars 1954 renouvelant pour un an les fonctions de conseillers d'Etat en service extraordinaire (p. 2795).

Arrêtés portant nominations, mutations, mise en congé, admission à la retraite et acceptation de démission :

Administration pénitentiaire (p. 2795).

Education surveillée (p. 2795).

Greffiers (p. 2795).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant mises en disponibilité (agents diplomatiques et consulaires) (p. 2796).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté du 16 mars 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2796).

Arrêté portant transfert de crédits (rectificatif) (p. 2796).

Arrêté portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié à certaines écoles et jurys de concours ou d'examen dépendant du ministère de la défense nationale et formant du personnel technique des corps d'exécution (rectificatif) (p. 2796).

Arrêté portant nomination de régisseurs d'avances (rectificatif) (p. 2796).

Décision portant nominations (service de santé, réserve) (p. 2796).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1954 (p. 2797).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 54-326 du 19 mars 1954 supprimant le versement à un compte de pécule de l'indemnité compensatrice perçue par les militaires à solde spéciale progressive en vertu des dispositions du décret n° 53-588 du 25 juin 1953 portant modification du régime de rémunération des personnels militaires et civils français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam et *arrêté* du 19 mars 1954 fixant les modalités d'application de ce décret (p. 2808).

Arrêté du 11 mars 1954 portant dispense du cautionnement définitif pour certaines catégories de marchés (p. 2808).

Arrêté portant promotion (inspection générale des finances) (p. 2809).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 54-327 du 16 mars 1954 complétant et modifiant le décret n° 52-1408 du 19 décembre 1952 relatif aux professions auxiliaires de transport (p. 2809).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés portant agrément d'organismes professionnels pour l'exécution des enquêtes de statistiques industrielles (rectificatifs) (p. 2809).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 54-328 du 10 mars 1954 relatif au domaine-retraite (p. 2810).

Décret du 23 mars 1954 portant ouverture exceptionnelle de la pêche les 17, 18 et 19 avril 1954 dans les cours d'eau de la deuxième catégorie (p. 2811).

Arrêté du 3 mars 1954 portant création d'un laboratoire de biochimie au centre national de recherches zootechniques de Jouy-en-Josas (p. 2811).

Arrêté du 9 mars 1954 portant affectation définitive au ministère de l'agriculture de l'immeuble domanial dit « maison Heinsius », dépendant du domaine de Chambord (Loir-et-Cher) (p. 2811).

Arrêtés des 12 et 13 mars 1954 portant institution de régies d'avances et nomination de régisseurs (p. 2811).

Arrêté du 13 mars 1954 portant détermination des bases du remboursement à la caisse nationale de sécurité sociale des dépenses résultant de l'application de l'article 36 du décret n° 52-1166 du 18 octobre 1952 (p. 2812).

Arrêté portant radiation des cadres (institut national de la recherche agronomique) (p. 2812).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 16 mars 1954 portant admission à la retraite d'un magistrat d'outre-mer (p. 2812).

Arrêtés portant intégration, mises en position de mission, admission à la retraite, modifiant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif:

Agriculture (p. 2812).

Géologues (p. 2812).

Mines (p. 2812).

Transmissions (p. 2812).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 2812).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 15 mars 1954 modifiant l'arrêté du 19 novembre 1951, pris en application de l'article 4 du décret n° 51-96 du 26 janvier 1951, relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2771 du 31 décembre 1946 et de la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 (p. 2812).

Arrêtés des 15 et 16 mars 1954 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 2813).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêtés des 15 février et 1er mars 1954 portant retrait de l'approbation conférée aux statuts de diverses sociétés d'habitations à loyer modéré (p. 2813).

Arrêté du 19 février 1954 portant suppression d'un groupement d'urbanisme (p. 2813).

Arrêté portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances) (p. 2813).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant affectations et détachement (hôpitaux psychiatriques et inspection de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 2813).

Listes d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population (p. 2814).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 16 mars 1954 relatif aux conférences régionales d'usagers (p. 2814).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, titularisations, mutations, mise en disponibilité, détachement et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 2814).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions, de sous-commission et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 2815).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2816).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Vérification de pouvoirs. — Nomination de membres de commissions. — Réunion de commission du mardi 23 mars 1954. — Convocations de commissions (p. 2817).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours pour le recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air dans le cadre des convoyeuses de l'air (p. 2817).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de l'Allemagne occidentale et de la Grande-Bretagne (p. 2818).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Allemagne occidentale, de la Grande-Bretagne et du Canada (p. 2818).

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination du Canada (p. 2819).

Avis aux exportateurs relatifs aux marchandises prohibées à l'exportation (modificatif) (p. 2819).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis relatif à l'organisation de concours de conducteur de chantiers des ponts et chaussées (rectificatif) (p. 2818).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective des exploitations agricoles de Saône-et-Loire (application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail) (p. 2818).

Avis relatif au concours d'admission aux écoles d'industrie laitière (p. 2818).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale du Nord (p. 2819).

Annonces (p. 2820).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 25 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 23 mars 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1153).

N° 19 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 23 mars 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 475).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 18

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 23 mars 1954 (p. 303).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 54-233 portant règlement d'administration publique pour l'organisation à l'administration centrale de la radiodiffusion-télévision française d'un corps de conducteurs d'automobiles titulaires et la fixation du statut particulier de ces fonctionnaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1954, page 2205:

Article 5, paragraphe *b*, au lieu de: « S'il n'a subi avec succès un examen professionnel de psychotechnique », lire: « S'il n'a subi avec succès un examen professionnel et psychotechnique ».

Article 9, au lieu de: « Ils conservent l'ancienneté requise dans leur ancien échelon », lire: « Ils conservent l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon ».

Article 12, premier paragraphe, au lieu de: « Les fonctionnaires et agents exerçant les fonctions de chauffeurs à la date du présent décret », lire: « Les fonctionnaires et agents exerçant les fonctions de chauffeurs à la date d'effet du présent décret ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 18 mars 1954 renouvelant pour un an les fonctions de conseillers d'Etat en service extraordinaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, et notamment son article 8;

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 19 mai 1953 portant renouvellement pour une période d'un an, à dater du 4 mars 1953, des fonctions de M. Boris en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont renouvelées pour une période d'un an, à dater du 4 mars 1954, les fonctions de M. Boris en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, et notamment son article 8, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 25 juillet 1952 renouvelant pour une période d'un an, à compter du 1er août 1952, les fonctions de M. Villey en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont renouvelées pour une période d'un an, à dater du 1er août 1953, les fonctions de M. Villey en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 15 mars 1954, est muté, par nécessité de service, en la même qualité:

A la prison de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe): M. Ruffinel (Eugène), surveillant chef (hors classe) à l'établissement pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni.

Par arrêté du 15 mars 1954:

Est admis, après avis de la commission de réforme, à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

A compter du 23 février 1954: M. Courdesses (Emile), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt d'Agen (application des dispositions de l'article 6, paragraphe 1er, du code des pensions de retraite).

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 1er avril 1954: M. Jeannette (René), surveillant-chef (hors classe) à la maison d'arrêt de Basse-Terre (Guadeloupe) (application des dispositions de l'article 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 1er avril 1954: M. Soliveau (Robert), surveillant (1re classe) aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 4 avril 1954: M. Bancilhon (Emile), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Nîmes (application des dispositions de l'article 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 10 avril 1954: M. Montillet (Sylvain), surveillant-chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 11 avril 1954: M. Ferrin (Maurice), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Clairvaux (application des dispositions de l'article 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 15 avril 1954: M. Chardon (André), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Poissy (application des dispositions de l'article 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 15 avril 1954: M. Carminati (Roger), chef d'atelier (1re classe) à la maison centrale de Poissy (application des dispositions de l'article 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Pau: M. Pages (Aimé), surveillant-chef adjoint (1re classe) à la prison des Baumettes à Marseille.

A la maison d'arrêt de Besançon: M. West (Marcel), surveillant (2e classe) au centre d'observation de Château-Thierry.

A la maison d'arrêt de Périgueux:

M. Lafaye (Maurice), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

M. Laumon (Jules), surveillant (6e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Aux prisons de Fresnes: Mme Baron (Yvonne), surveillante (3e classe) à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Est nommée, par nécessité de service, surveillante dactylographe (3e classe):

A la maison centrale de Melun: Mme Moizand (Irène), surveillante (3e classe) à la maison centrale d'Haguenau.

Est nommée, par nécessité de service, surveillante dactylographe (4e classe):

Au centre pénitentiaire d'Oermingen: Mme Daurlac (Berthe), agent de bureau dactylographe de 4e classe à la direction de la circonscription pénitentiaire de Paris.

Education surveillée.

Par arrêté du 15 mars 1954, est acceptée, à compter du 3 mars 1954, la démission de M. Le Marec (Charles), éducateur adjoint stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée à Vaucresson.

Greffiers.

Par arrêté du 16 mars 1954, le congé de longue durée accordé depuis le 13 septembre 1951 à M. Jabot (Georges), greffier de 1re classe, 2e échelon, au tribunal de première instance de Moulins, est renouvelé pour une nouvelle période de six mois, à compter du 13 mars 1954, sans retenue de traitement.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 24 février 1954, est placé dans la position de disponibilité spéciale, avec traitement, à compter du 1er mars 1954, M. Garreau, ambassadeur de France.

Par arrêté du 24 février 1954, sont placés dans la position de disponibilité spéciale, avec traitement, à compter du 1er mars 1954:

M. Du Saut, ministre plénipotentiaire hors classe.
M. Gauquié, ministre plénipotentiaire de 1re classe.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 16 mars 1954, il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur l'exercice 1954, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-1339 du 31 décembre 1953 et par des textes spéciaux, un crédit total de 428.782.781 F applicable, à concurrence de 410.782.781 F, à l'article 2: « Télécommunications », et à concurrence de 18 millions de francs à l'article 3: « Quartiers généraux I-génie » du chapitre 55-81 « Infrastructure interalliée, Travaux » du budget de la défense nationale (section commune).

Il sera pourvu à la dépense correspondante au moyen de la recette d'égal montant constatée au compte « Fonds de concours. Coopération internationale ».

Transfert de crédits.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1954: page 2356, 2e colonne, état B, Tableau des crédits ouverts pour l'exercice 1953 au budget des travaux publics, des transports et du tourisme, quatrième partie, Matériel et fonctionnement des services:

Au lieu de:
« Chapitre 34-92. — Bases aériennes. — Matériel.
« Chapitre 34-62. — Achat et entretien de matériel automobile »,

Lire:
« Chapitre 34-62. — Bases aériennes. — Matériel.
« Chapitre 34-92. — Achat et entretien de matériel automobile ».

Application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948, modifié, à certaines écoles et jurys de concours ou d'examen dépendant du ministère de la défense nationale et formant du personnel technique des corps d'exécution.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1952: page 2675, tableau I, sous titre, au lieu de: « (Application du titre III du décret du 10 décembre 1948) », lire: « (Application du titre I du décret du 10 décembre 1948) ».

Régisseurs d'avances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1954: page 2356, 2e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Le lieutenant Schilt (Georges) », lire: « Le lieutenant Schilt (Louis-Georges) ».

Service de santé (réserve).

Par décision ministérielle du 16 mars 1954, les élèves officiers de réserve du service de santé, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, de pharmacien ou de chirurgien dentiste, ou internes titulaires des hôpitaux d'une ville de faculté, sont nommés aux grades ci-après:

Au grade de médecin aspirant de réserve.

(Rang du 1er avril 1954.)

MM.
Melon (Jean-Marie-Julien-Baptiste), 1re S. I. M., classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 25769.
Braye (Michel-Marcel), 6e S. I. M. (détaché 1re région aérienne), classe 1950, recrutement de Nancy, mle 14163.
Panigel (Maurice), 1re S. I. M., classe 1946, recrutement de Paris, mle 12515.
Sarfati (Salomon-Gilbert), 12e S. I. M., classe 1947, recrutement de Tunis, mle 10005.
Chome (Jean-François-Emile), 1re S. I. M. (détaché centre d'études de biologie aéronautique, Paris), classe 1946, recrutement de Paris, mle 8827.
Schimmel (Hugues-Edouard-Léon-Auguste), 1re S. I. M., classe 1947, recrutement de Paris, mle 37761.
Laurent (Jean-Pierre-Robert), 4e S. I. M. (détaché 3e région aérienne), classe 1947, recrutement de Poitiers, mle 16807.
Michaudon (Robert-Jean-Marie), 7e S. I. M. (détaché base aérienne n° 102), classe 1946, recrutement de Lyon, mle 18432.
Darcourt (Guy-Albert-Georges), 1re S. I. M., classe 1950, recrutement de Marseille, mle 18449.
Bouzard (Hugues-Victor-Blaise), 6e S. I. M., classe 1947, recrutement de Paris, mle 37395.
Huriet (Claude-Georges), 6e S. I. M., classe 1950, recrutement de Nancy, mle 14169.
Gerhard (Jean-Pierre), 10e S. I. M., classe 1946, recrutement de Strasbourg, mle 3321.
Dubut (Pierre-Jacques-Albert), 8e S. I. M., classe 1947, recrutement de Lyon, mle 31273.
Le Lay (Alain-Marie), 8e S. I. M. (pour ordre), classe 1948, recrutement de Paris, mle 23841.
Biguet-Mermet (Gabriel-Jean-Joseph), 9e S. I. M. (détaché 3e région maritime), classe 1946, recrutement de Lyon, mle 19730.
Walter (François-Xavier), 6e S. I. M., classe 1946, recrutement de Strasbourg, mle 6319.
Morel (Bernard-Marie-André), 7e S. I. M., classe 1947, recrutement de Dijon, mle 19151.
Lavant (René-Jacques-Pierre-Auguste), 10e S. I. M. (disposition du chef du service de santé de la marine C. F. M. « Sirocco »), classe 1946, recrutement du Maroc, mle 660.
Kuhlmann (Jean-Norbert), 2e S. I. M., classe 1951, recrutement de Strasbourg, mle 7133.
Dupin (Jean-Alfred-Claude), 1re S. I. M. (détaché service approvisionnement matériel aéronautique), classe 1946, recrutement de Versailles, mle 29317.
Lazar (Claude), 1re S. I. M., classe 1948, recrutement de Paris, mle 39956.
Gardère (Jean-Charles-Richard-Alexandre), 9e S. I. M., classe 1946, recrutement de Lyon, mle 17447.
Clatigny (Jean-Alfred), 1re S. I. M., classe 1946, recrutement de Versailles, mle 29400.

Au grade de pharmacien aspirant de réserve.

MM.
Bochu (Georges-Edward), 8e S. I. M., classe 1947, recrutement de Lyon, mle 26560.
Miranda (François-Célestin), 9e S. I. M., classe 1946, recrutement d'Oran, mle 3533.
Mascherana (Etienne-Maurice), 6e S. I. M., classe 1946, recrutement de Lyon, mle 5902.
Elie (Georges-Fernand), 1re S. I. M., classe 1948, recrutement de Poitiers, mle 20647.
Martin (Roger-Henri), 1re S. I. M., classe 1949, recrutement de Valenciennes, mle 11093.
Pouget (Pierre-Henri-René), 1re S. I. M. (détaché 2e région aérienne), classe 1949, recrutement de Paris, mle 52212.
Mizon (Roger-Henri-Alexis), 1re S. I. M., classe 1948, recrutement de Paris, mle 75-43933.

Au grade de dentiste aspirant de réserve.

MM.
Rolland (Jean-Jacques-Paul-Michel), 4e S. I. M. (détaché 3e région aérienne), classe 1950, recrutement de Poitiers, mle 28188.
Barrière (Jacques-Fernand-Marie), 1re S. I. M. (détaché 2e région aérienne), classe 1950, recrutement de Poitiers, mle 3833.
Baudry (Jean-Louis-Maurice-Marie), 1re S. I. M. (détaché 2e région aérienne), classe 1950, recrutement de Paris, mle 23350.
Papillon (Jean-Marie-André), 1re S. I. M., classe 1950, recrutement de Toulouse, mle 17532.
Vaugeois (Michel-Georges), 1re S. I. M., classe 1948, recrutement de Paris, mle 35932.
Thiébaut (Jean-Marie-Joseph), 2e S. I. M., classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 9608.
Clavet (François-Léon-Ludovic), 1re S. I. M. (détaché 2e région aérienne), classe 1948, recrutement de Valenciennes, mle 41949.
Durand (Pierre-Edmond-Georges), 1re S. I. M. (détaché 2e région aérienne), classe 1949, recrutement de Dijon, mle 170.
Dongier (Yves-Jean-Raphaël), 9e S. I. M., classe 1949, recrutement de Marseille, mle 1383.
Delacourt (Michel-Abel-Antoine), 2e S. I. M. (détaché 2e région aérienne), classe 1950, recrutement de Paris, mle 45515.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1954

ARMÉE ACTIVE

TROUPES COLONIALES

SOUS-OFFICIERS

NOTA. — Les chefs de corps devront signaler d'urgence à la direction des troupes coloniales (cabinet) les sous-officiers qui, inscrits au présent tableau, sont susceptibles d'en être radiés par suite d'un changement survenu dans leur position militaire (disparition, décès, libération, changement d'arme, faute grave, etc.).

Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1954, les sous-officiers des troupes coloniales dont les noms suivent:

I. — MILITAIRES DE STATUT INTEGRAL

Infanterie.

Pour le grade d'adjudant-chef.

L'adjudant de carrière:

Reliquat du tableau 1953.

1 Bazely (Aimé-Jean), 4 septembre 1917.

Inscriptions nouvelles.

Les adjudants:

a) De carrière.

2 Cassagneau (Armand), 4 janvier 1918.
3 Louisy (Adolphe), 11 février 1911.
4 Ropars (Arsène-Jean), 8 septembre 1918.
5 Hipolite (Jean-Joseph), 31 octobre 1917.
6 Goureau (André-Prudent), 18 septembre 1917.
7 Malet (Marcel), 25 mai 1912.
8 Remazeilles (Roger), 7 décembre 1920.
9 Jean (Ernest), 1er janvier 1913.
10 Combe (Alphonse-Antoine), 2 août 1916.
11 Bellande (Aimé-Ernest), 4 novembre 1920.
12 Rouil (Léopold-Roger), 20 décembre 1916.
13 Cadet (Camille), 16 mai 1914.
14 Rosine (Félix-Marcel), 7 juillet 1915.
15 L'Ethy (Albert), 1er février 1919.
16 Menard (Gilbert), 12 août 1918.
17 Bacchieri (Félix-Antoine), 5 février 1916.
18 Bridon (René), 18 mars 1922.
19 Chanal (André-Alexandre), 24 juillet 1918.
20 Ploujoux (Robert-Gustave), 14 juillet 1912.
21 Certain (André-Pierre), 4 septembre 1917.
22 Bastoul (Jean), 23 août 1920.
23 Baiocchi (Jules-Laurent), 26 août 1911.
24 Ducornet (Armand), 30 juillet 1920.
25 Chemineau (Pierre), 2 novembre 1918.
26 Grunfeld (Eugène), 2 août 1916.
27 Moulin (Edmond), 24 octobre 1915.
28 Rivière (Jean-Baptiste), 21 mai 1917 (T. E.).
29 Gourvennec (Jean), 21 juillet 1921.
30 Mangatal (Olivier-René), 28 mai 1914.
31 Spiegel (Robert-Charles), 11 janvier 1922.
32 Del (Louis-Germain), 21 avril 1914.
33 Broise (Marcel-Etienne), 26 décembre 1919.
34 Beyris (Marcel), 22 mai 1917.
35 Lenclos (Jean-Gaston), 27 novembre 1919.
36 Saturni (Georges-Albert), 14 juillet 1919.
37 Haas (René-Alfred), 25 juillet 1920.
38 Verhaeghe (Jean-Marie), 15 mai 1920 (T. E.).
39 Clavier (Thomas-Jean), 8 janvier 1919.
40 Cano (Pierre), 25 novembre 1917.
41 Martin (Albert-André), 9 novembre 1917.
42 Maiwald (Paul-Richard), 5 juillet 1920.
43 Ruis (Jean-Antoine), 3 janvier 1923.
44 Basnière (Camille-Albert), 14 avril 1918 (T. E.).
45 Barbot (Henri), 18 mars 1915.
46 Louin (Denis), 7 juillet 1917.
47 Marguet (Jean-Charles), 19 septembre 1923.
48 Grocq (Jean-Maurice), 9 juillet 1919.
49 Bodart (Jules), 21 octobre 1916.
50 Jaouen (Hervé-Yves), 1er juin 1914.
51 Haenel (Charles-Daniel), 21 octobre 1914.
52 Paget (Maurice), 11 septembre 1915.
53 Maze (Guy-Auguste), 12 décembre 1921.
54 Javourez (René-Jean), 1er septembre 1922.
55 Consalvi (Antoine-Guérin), 2 juillet 1918.
56 Le Bastard (Donatien), 26 mars 1922.
57 Boulay (Jean), 18 mars 1920 (T. E.).
58 Nong Dinh Nhung, 14 juillet 1915 (T. E.).
59 Grange (Louis-Félix), 21 mai 1919.
60 Soudier (Lucien-Louis), 20 juillet 1915.
61 Madec (Simon), 2 mars 1917.
62 Coignard (Jean-Yves), 1er février 1914.
63 Compagnon (Jacques), 3 novembre 1921.
64 Cante (Clément), 24 octobre 1915.
65 Hochstetter (Jean), 1er août 1921.
66 Gonnet (Albert-Lucien), 3 septembre 1923.
67 Carbonell (Georges), 2 mars 1920.
68 Milleliri (François), 22 septembre 1919.
69 Malvezy (Jacques-Louis), 11 mai 1920.
70 Martin (Raymond), 8 février 1918.
71 Courbet (Arthur-Emile), 4 octobre 1918.
72 Grange (Georges-Pierre), 15 août 1921.
73 Pellegrin (Jean), 28 juin 1918.
74 Gamard (Henri-Jean), 14 novembre 1920.
75 Cordonie (René-Louis), 13 septembre 1921.
76 Nicoli (Jean), 15 décembre 1915.
77 Bensa (Maurice-Jean), 19 juin 1920.
78 Khouih (André), 17 octobre 1915.
79 Navarosi (Rémy), 26 mars 1919.
80 Idezak (Stanislas), 30 octobre 1919.
81 Cartier (Alcide), 12 juillet 1920.
82 Peyrol (Robert), 24 août 1918.
83 Safaun (Paul-Marie), 26 septembre 1921.
84 Brilloux (Marcel), 16 mai 1916.
85 Bernard (Maurice-Constant), 1er août 1920.
86 Fesquet (Maurice-Raymond), 16 novembre 1918.
87 Barbry (Roger), 29 septembre 1919.
88 Fernandez (Alfred), 18 octobre 1918.
89 Rafart (Jean), 4 mars 1921.
90 Bremard (Maurice), 8 septembre 1920.
91 Mounignet (Maurice), 28 juillet 1920.
92 Veresque (Charles), 4 mai 1915 (T. E.).
93 Renaud (Georges), 5 décembre 1920.
94 Arrighi (Paul-Dominique), 22 mars 1914 (T. E.).
95 Gardie (Yves-Alphonse), 30 mai 1922.
96 Quintin (Alain-Hervé), 29 janvier 1918.
97 Denis (Marcel-Alfred), 12 novembre 1919.
98 Bourreau (Robert-René), 8 juin 1920.
99 Leroy (Henri-Marie), 8 septembre 1918.
100 Orsoni (Ange-Antoine), 28 janvier 1922.
101 Padovani (César), 26 janvier 1915
102 Gloria (Henri-Pierre), 27 octobre 1920.
103 Jean (Stanislas-René), 13 mai 1920
104 Zanni (Raymond-François), 15 novembre 1922.
105 N'Diaye Mamadou Doudou, 22 juillet 1913.
106 Walther (Charles), 20 juillet 1919.
107 Bobony (Paul), 14 juillet 1919.
108 Hurpy (Pierre-Louis), 18 avril 1918.
109 Marie (Marcel-André), 8 janvier 1921.
110 Salch (Charles), 9 novembre 1916.
111 Pare (Jean-Gabriel), 9 septembre 1921.
112 Chene (Jean-François), 10 novembre 1914.
113 Bouillet (Louis-Auguste-Félix), 11 septembre 1923
114 Lazzarotto (Zéphirin), 16 septembre 1921.
115 Pelletti (Jean-Dominique), 28 mai 1921.
116 Boutonnet (Georges), 28 octobre 1920.
117 Chesneau (Jacques-Pierre), 7 août 1922.
118 Azemar (Gilbert-Eugène), 2 mai 1920.
119 Lepetit (Lucien), 30 juillet 1919.
120 Mosconi (Jean), 10 mars 1922.
121 Guillaume (André-Eugène), 11 novembre 1920.
122 Miot (Maurice), 3 mai 1924.
123 Pouillet (Robert-Georges), 1er mai 1921.
124 Burrig (Henri-Chrétien), 15 septembre 1919.
125 Kaczmarek (Henri-Félix), 19 janvier 1924 (T. E.).
126 Mas (Jean-André), 14 mai 1925 (T. E.).

b) Non de carrière.

127 Razo (Raphaël), 2 avril 1915 (T. E.).
128 Oliny (Lucien), 30 juin 1917.
129 Clerc (Auguste), 14 mars 1917.
130 Loubet (Henri-Raymond), 12 avril 1920 (T. E.).
131 Sauli (Alexandre), 3 juillet 1916 (T. E.).
132 Michoulier (Jean), 19 février 1920.
133 Azpiazu (Jean), 23 avril 1920 (T. E.).
134 Tessier (André-Elie), 28 janvier 1919.
135 Cuchet (Marcel-Gabriel), 18 juin 1921.
136 Verderosa (Hugues), 1er février 1919.
137 Selbe (Roland-Jean), 26 février 1921.
138 Huet (Joseph-Auguste), 10 décembre 1917.
139 Aubrun (Georges), 1er mai 1921.
140 Gourdon (Henri), 21 juillet 1920.
141 Teulière (Julien), 17 août 1911.
142 Isern (Etienne), 3 juillet 1923.
143 Faguet (Ernest), 31 janvier 1923 (T. E.).
144 Gaillard (Jean), 17 octobre 1919.
145 Sauter (Jean), 23 mars 1921.
146 Schmitt (Charles), 19 janvier 1920.
147 Streit (Henri), 3 janvier 1922.
148 Fraisse (Pierre-Adrien), 3 juin 1921.
149 Bigue (Georges), 29 mai 1921.
150 Humbert (Louis), 12 avril 1919.
151 Leonetti (Augustin), 28 décembre 1919 (T. E.).
152 Vallet (Jacques), 15 janvier 1913.
153 Bege (René), 14 octobre 1922.
154 Gelanor (François), 8 avril 1913.
155 Micheli (Charles-Baptiste), 1er janvier 1916.
156 Chiavarini (Jean-Marie), 26 août 1917.
157 Herquel (Alphonse-Robert), 28 décembre 1919.
158 Audrix (Ernest), 7 mai 1923 (T. E.).
159 Gobin (Marcel-Léon), 9 janvier 1917.
160 Herraiz (Abdon), 13 octobre 1920.
161 Coquillard (Jacques), 22 mars 1921.
162 Bruley (Pierre), 14 avril 1922.
163 Escarra (Georges), 9 février 1918.
164 Habersetzer (Jean-Pierre), 30 août 1913
165 Gerbaix (Joseph), 2 décembre 1921 (T. E.).

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

a) De carrière.

1 Coquereau (Charles), 3 novembre 1917.
2 Reyne (Fernand-Marcel), 12 octobre 1917.
3 Testaud (Henri), 10 décembre 1920.
4 Luca (Louis-Eugène), 1er février 1921.

5 Fouere (Emile-Albert), 25 mai 1923.
6 Theron (Georges), 6 septembre 1922.
7 Maire (Gilles), 29 décembre 1924.
8 Pichard (Georges), 23 février 1925.
9 Guilleminot (André-Emile), 9 janvier 1927.
10 Pons (Philippe), 20 décembre 1923.
11 Broyard (Albert-Léon), 21 août 1925 (T. E.).
12 Meunier (Jean-Jules), 25 avril 1923.
13 Goret (Georges-Fernand), 21 février 1922.
14 Koenig (Edouard), 2 octobre 1922.
15 Mazoue (René-Emile), 29 octobre 1923.
16 Blandin (Jean-Alphonse), 23 mai 1917 (T. E.).
17 Verdant (René-Maurice), 26 janvier 1925.
18 Genot (André-Jean), 20 février 1925 (T. E.).
19 Delplace (Christian-Alfred), 11 juin 1926.
20 Bidard (René-Raymond), 28 août 1923.
21 Euzenot (Pierre-Marie), 18 septembre 1925.
22 Carpentier (Simon-Constant), 11 janvier 1921.
23 Colenge (Guy-Ambois), 7 décembre 1924.
24 Jobey (Claudius-François), 5 octobre 1925.
25 Benedetti (Sylvain-Jean), 5 mars 1924.
26 Arbouin (Jean-Charles), 7 mars 1926.
27 Blanc (Pierre-Jean), 6 août 1925.
28 Duez (Jean-Marie), 10 juin 1925.

b) Non de carrière.

29 Bonaldi (Paul-Jean), 29 octobre 1919 (T. E.).
30 Andrei (Paulin), 15 février 1914 (T. E.).
31 Bohain (André-Maurice), 1er août 1918 (T. E.).
32 Monpeyssin (Louis), 23 janvier 1923.
33 Acquaviva (Pierre-Ours), 12 octobre 1921.
34 Parrour (Jean), 10 décembre 1925.
35 Foata (François), 8 juillet 1915 (T. E.).
36 Vienot (René), 3 mai 1920.
37 Chazelas (André), 29 janvier 1922 (T. E.).
38 Laurent (Auguste-Jean), 13 juillet 1922 (T. E.).
39 Bougnoteau (Jean), 9 février 1925.
40 Leborgne (Raymond-Julien), 14 avril 1924.
41 Penglaou (François), 16 mars 1923.
42 Ballario (Roger), 14 juin 1922.
43 Huot (Guy), 28 octobre 1914 (T. E.).
44 Barrellet (Yves), 1er juillet 1921.
45 Darthout (Jean-Baptiste), 18 mai 1913 (T. E.).
46 Taguet (Raoul-Jean), 8 novembre 1926 (T. E.).
47 Villaret (Alfred), 10 novembre 1920.
48 Auray (René), 8 novembre 1925.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

49 Greseque (André-Fortuné), 5 mai 1916.
50 Batista (Jean), 21 janvier 1917.
51 Bergeron (Jack), 4 juillet 1923.
52 Orozco (Benoît), 20 décembre 1918.
53 Schmitt (Louis), 11 juillet 1923.
54 Justafre (Jean), 31 mai 1925.
55 Bonte (Robert-Elie), 11 novembre 1922.
56 Diot (Camille), 7 août 1921.
57 Mauny (Pierre-Mary), 13 avril 1923.
58 Gallien-Lamarche (Georges-Jules), 2 septembre 1923.
59 Acar (Guy), 1er mars 1923.
60 Lucot (Robert-André), 5 août 1920.
61 Leca (Antoine), 14 mai 1923 (T. E.).
62 Aime (Marcel-Henri), 26 avril 1921.
63 Baillet (Marcel), 13 février 1924.
64 Colleville (Arthur-Julien), 6 octobre 1917.
65 Coutant (Paul), 23 février 1920 (T. E.).
66 Grosset (Gilles-Joseph), 20 septembre 1922.
67 Le Ruz (Ollivier), 6 avril 1924.
68 Heissler (René), 13 février 1921.
69 Peyraube (René), 6 juillet 1923.
70 Staub (Pierre-René), 18 mai 1921.
71 Tabouret (Marius), 21 octobre 1923.
72 Odini (Eugène), 12 janvier 1926.
73 Paoli (Jean), 6 décembre 1924.
74 Thomas (Julien-Maurice), 11 juin 1924.
75 Guibaud (Marcel-Raymond), 14 novembre 1925.
76 Beuzon (Marcel), 26 mai 1927.
77 Albert (Marcel-Bernard), 28 février 1923.
78 Simonetti (Paul-Antoine), 8 novembre 1924.
79 Champier (André), 8 octobre 1924.
80 Claquin (Joseph), 22 mars 1925.
81 Pillard (Guy-Marie), 6 novembre 1924.
82 Banquet (Armand), 2 avril 1925.
83 Damour (Victor-Henri), 1er juin 1918.
84 Labarbe (Roger), 18 octobre 1920.
85 Jouvenceau (Paul), 15 janvier 1921 (T. E.).
86 Van den Bosch (Hermand), 19 mai 1918.
87 Diulein (Julien), 6 octobre 1924.
88 Semeria (Baptistin), 16 novembre 1922.
89 Guérin (Charles), 22 décembre 1919.
90 Navaro (Jésus), 17 février 1921.
91 Sene (Massamba), 14 mars 1918.
92 Rigou (Jean-René), 11 septembre 1924 (T. E.).
93 Marty (Léon-Constant), 27 octobre 1922.
94 Jegou (François), 8 février 1925.
95 Bouteillon (Henri-Joseph), 23 septembre 1926.
96 Blandineau (Gérard-Jean), 9 septembre 1920.
97 Corrigou (Jean-Louis), 9 octobre 1924.
98 Rémy (Marcel-Henri), 28 mai 1923.
99 Gauchery (Jean-René), 17 septembre 1923.
100 Margaron (Paul-Ernest), 15 février 1926.
101 Perrette (Octave-Tiburce), 16 avril 1917 (T. E.).
102 Besnard (Yves), 22 mars 1923.
103 Leroux (Alexandre), 18 janvier 1925.
104 Lacaze (Lucien-Jean), 1er janvier 1927 (T. E.).
105 Wojciechowski (André-Joseph), 15 janvier 1924.
106 Marc (René-François), 15 février 1925.
107 Hanser (Edmond-Ignace), 14 novembre 1924.
108 Tissot (Georges-Ernest), 2 décembre 1923.
109 Roland (Bernard), 19 septembre 1925.
110 Mennechey (Pierre-Albert-Jean), 14 décembre 1922.
111 Andréani (Jean-Baptiste), 15 octobre 1922.
112 Hennebert (Robert), 7 juillet 1926.
113 Boheau (Yvon), 6 novembre 1926.
114 Bertin (Pierre), 15 avril 1923.
115 Bitouzet (Gabriel-Claude), 19 février 1924.
116 Cheret (Adolphe-Jean), 24 février 1927 (T. E.).
117 Vicens (Robert-André), 27 août 1926 (T. E.).
118 Merling (René), 23 mars 1924.
119 Maeder (René-Emile), 9 décembre 1925 (T. E.).

b) Non de carrière.

120 Perfetti (Ange-Jérôme), 22 avril 1916.
121 Garci (Antoine), 18 septembre 1919.
122 Aubert (Marc), 2 décembre 1923.
123 Astord (Léon), 16 février 1924.
124 Casalta (Joseph), 12 mai 1913 (T. E.).
125 Marot (Clément), 15 mars 1920.
126 Léon (Jacques-Auguste), 16 janvier 1926.
127 Maillet (Martial-Georges), 4 octobre 1916.
128 Fenouillet (Pierre), 28 février 1922.
129 Dulche (Alain-Charles), 2 juillet 1924 (T. E.).
130 Grux (Pierre), 16 décembre 1924.
131 Voltzenlogel (Charles), 23 mars 1921.
132 Galenon (Paul), 19 août 1916.
133 Rollin (Robert-Jean), 7 mai 1924.
134 Vierick (Maurice), 22 janvier 1920.
135 Vinckx (Yvan-Théophile), 27 mars 1919 (T. E.).
136 Andarelli (Dominique), 28 décembre 1917.
137 Krausse (Georges), 22 juillet 1918.
138 Le Meur (Guy-Jules), 13 octobre 1923.
139 Brucelle (Alfred-Eugène), 28 avril 1917.
140 Winter (André-Charly), 16 octobre 1924.
141 Brunetto (Louis), 4 juillet 1918.
142 Mazeau (André), 30 juillet 1911.
143 Dechaud (André-Roger), 8 mars 1921.
144 Lacoste (Pierre-Albert), 2 mars 1925.
145 Allègre (Maurice), 9 mars 1919.
146 Gandel (Paul), 15 septembre 1922 (T. E.).
147 Vaillant (Charles), 23 février 1923.
148 Leonzi (Jérôme), 14 janvier 1919 (T. E.).
149 Cusenier (Daniel), 20 février 1925.
150 Cassan (André-Olivier), 30 juin 1925.
151 Escolano (Vincent), 15 octobre 1920.
152 Montfort (Corentin), 8 février 1921.
153 Reymond (Henri-Eugène), 23 mars 1924.
154 Chanot (Eugène-Hector), 1er décembre 1919.
155 Martinatto (Florentin), 27 octobre 1921.
156 Lardez (Georges), 9 juillet 1919.
157 Lombardo (Salvator), 20 mai 1919.
158 Walter (Jean), 21 septembre 1919.
159 Montens (René), 10 juillet 1923.
160 Guerry (Eugène-Emile), 2 octobre 1921.
161 Pont (Joseph-Alain), 30 octobre 1926.
162 Pardanaud (Pierre-Alphonse), 10 mai 1926.
163 Awad (Maroun), né vers 1920.
164 Cuer (Pierre-André), 20 février 1926.
165 Larique (Denis-Alfred), 21 juin 1918.
166 Gondole (Jean), 18 septembre 1923 (T. E.).
167 Mensfeld (Bernard), 18 juin 1926.
168 Peigne (Jean-Paul), 15 mai 1922.
169 Herbillon (Gaston), 12 novembre 1926.
170 Euzenat (Maurice), 5 février 1924 (T. E.).
171 Rogne (Roger), 1er juin 1925.
172 Perrot (Bernard), 31 janvier 1927.
173 Leray (Marcel-Jean), 13 novembre 1920.
174 Leandri (Michel), 28 octobre 1923.
175 Léonard (Joseph-Léopold), 16 octobre 1920.
176 Soulier (Jean-Antoine), 17 octobre 1926.
177 Le Grill (René-Joseph), 25 février 1925.
178 Boy (Roger-Albert), 13 octobre 1920.
179 Fertray (André-François), 10 avril 1917 (T. E.).
180 Menjuzan (Joseph), 23 janvier 1926 (T. E.).
181 Delplanque (Auguste), 18 janvier 1915 (T. E.).
182 Escop (Yves-Joseph), 6 février 1923.
183 Sauvageot (Jacques), 30 décembre 1921 (T. E.).
184 Thiebault (Lucien), 26 septembre 1920 (T. E.).
185 Harlert (André-Albert), 24 juillet 1925.
186 Bellocq (Robert), 3 janvier 1924.
187 Belgodere (Joseph), 18 juillet 1925.
188 Dupont (Roger-Jacques-Charles), 18 juillet 1923.
189 Soler (Gabriel), 4 octobre 1925.
190 Pissot (Jacques), 10 mars 1919.
191 Monet (Paul), 27 juin 1924.
192 Bouleau (Georges), 14 octobre 1922 (T. E.).
193 Goutin (Serge), 29 juin 1925 (T. E.).
194 Thevin (Robert), 30 juillet 1922.
195 Lorrette (Marcel-Robert), 29 avril 1917.
196 Gizzi (Sauveur), 10 novembre 1917.
197 Guiberteau (Georges), 22 octobre 1919.
198 Maillet (André-Jean), 27 février 1922 (T. E.).
199 Devreeze (Marc-Ernest), 15 juillet 1914.
200 Bruno (Louis), 24 août 1921.
201 Silvani (Lucien), 12 juin 1925.

202 Fitoussi (Benjamin), 2 mai 1917.
203 Picabea (Roger), 29 décembre 1925.
204 Carpentier (Roland-Onésime), 4 juillet 1926.
205 Schmid (François), 18 juin 1923.
206 Blanchenoix (Marcel), 12 octobre 1918.
207 Journez (Gaston), 11 octobre 1918.
208 Clareton (Martial), 30 juin 1916 (T. E.).
209 Marguier (Marcel), 27 octobre 1927.
210 Le Meer (Georges-Jean), 9 avril 1922 (T. E.).
211 Vandambosse (Marcel-Charles), 17 mars 1924 (T. E.).

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Bocage (Guy-Charles), 25 juillet 1923.
2 Tramesaygues (Pierre-Eugène), 2 avril 1920.
3 Atlas (Albert-Alexis), 19 janvier 1922.
4 Damaine (Charles), 15 février 1918.
5 Andreotti (Dominique-Pierre), 28 juin 1923.
6 Champloux (Jean-Marie), 2 décembre 1921.
7 Chaplet (René-Fernand), 19 juillet 1923.
8 Troger (Michel-Maurice), 21 août 1923.
9 Chevallier (Francis-Oscar), 16 juillet 1926.
10 Maunier (Serge), 16 juillet 1919.
11 Contesse (Alphonse), 26 septembre 1919.
12 Sy (Abdoulaye), 8 mai 1923.
13 Taburet (André-Victor), 24 juillet 1923.
14 Boulbet (René-Antoine), 4 juillet 1925.
15 François (André-Aimé), 14 mars 1925.
16 Poirier (Marcel), 21 mai 1917.
17 Henniquaux (Marcel), 22 mai 1923.
18 Perrin (Roland-Claude), 19 juillet 1924.
19 Genaliempo (Antoine), 8 février 1922.
20 Michau (Albert), 9 octobre 1922.
21 Desjardins (Jules-André), 15 mars 1921.
22 Poisserot (Marcel), 15 mars 1925.
23 Luzi (Jean), 24 mai 1927.
24 Burri (Armand-Jean), 28 février 1927.
25 Noisse (Emile-Léon), 25 mai 1927.
26 Dominguez (Emile), 17 novembre 1923.
27 Fleurette (Jean-Claude), 23 juillet 1925.
28 Masse (Jacques), 14 octobre 1925.
29 Delpaume (Albert-Edouard), 1er novembre 1927.
30 Barraud (Jacques), 9 juillet 1927.
31 Cocolier (Edward-Georges), 25 juin 1920.
32 Tresdoi (Georges), 20 mars 1924.
33 Nicolas (Robert), 16 mars 1926.
34 Orioli (Tino-Edgard), 5 septembre 1925.
35 Vandermoere (Roger), 5 juillet 1925.
36 Billaud (Paul), 21 janvier 1924.
37 Le Marrec (Roger-François), 9 décembre 1925.
38 Garcia (Jacques), 25 juillet 1926.
39 Luc Cayol (Frank-Pétronille), 31 mai 1921.
40 Clave (Jean), 14 novembre 1920.
41 Casimir (Régis), 25 mars 1925.
42 Donard (Roger-Robert), 17 mai 1923.
43 Canle (Hector), 20 juillet 1921.
44 Peeters (Jean-Guy), 27 avril 1924.
45 Bost (René), 13 mars 1927.
46 Adrober (Albert), 12 janvier 1925.
47 Zocchetti (Georges), 7 avril 1925.
48 Boutnier (Georges), 22 février 1924.
49 Alvarez (Gilbert), 11 décembre 1926.
50 Girard (Albert-Félix), 4 avril 1927.
51 Gillard (Jean-Paul), 22 février 1927.
52 Jugeat (Guy-Jacques), 28 mai 1926.
53 Dena-Santa (Robert), 13 septembre 1926.
54 Lebon (Jean), 3 novembre 1925.
55 Lalbat (Roger), 10 juillet 1926.
56 Soulier (Louis), 2 juillet 1927.
57 Gunther (Robert-Jules), 22 avril 1927.
58 Abric (Gilbert-Arthur), 19 mars 1926.
59 Michel (Gaston-Pierre), 2 août 1924.
60 Rillier (Jacques-Louis), 14 mai 1927.
61 Augustin (Joseph), 6 novembre 1925.
62 Charlot (Alphonse-Armand), 11 mars 1921.
63 Doutey (Henri), 7 décembre 1924.
64 Delaunay (Alex-Albert), 24 juillet 1927.
65 Soria (Marcel), 28 juillet 1927.

b) Non de carrière.

66 Colin (Gaston), 2 octobre 1923.
67 Lovichi (Marc), 1er janvier 1919.
68 Milhorat (Claude), 8 février 1925.
69 Bachelet (Roger), 4 décembre 1924.
70 Grauffel (René-Pierre), 17 février 1924.
71 Coquet (Edmond), 31 octobre 1923.
72 Lorelle (Gustave), 26 juin 1921.
73 Lacime (Paul-Pierre), 22 août 1918.
74 Schoelens (Léopold), 7 février 1926.
75 Volsin (André), 9 janvier 1915.
76 Duport (Jacques), 27 décembre 1922.
77 Vecchiali (Jean), 4 avril 1921).
78 Loncle (Etienne), 29 mars 1926.
79 Petit (Pierre), 27 janvier 1923.
80 Cayet (Jean), 25 mai 1922.
81 Mergy (Sylvio), 31 décembre 1909.
82 Helias (Louis), 19 avril 1925.
83 Domange (Roger), 7 juin 1923.
84 Pennors (Jean-Pierre), 6 juin 1924.
85 Pons (Henri-Louis), 6 novembre 1926.
86 Ramat (Henri), 17 mars 1924.
87 Venin (Joseph-Paul), 21 décembre 1925.
88 Parrenin (René-Léon), 30 juillet 1925.
89 Farges (Guy), 13 juillet 1927.
90 Berthelot (Michel-Joachim), 3 novembre 1927.
91 Jeanperin (Luc-Emile), 7 novembre 1924.
92 Boucherie (Pierre), 5 février 1924.
93 Mathias (André), 4 mars 1915.
94 Le Tiec (André-Louis-Yves), 24 mai 1928.
95 Etheve (Alix), 10 juillet 1924.
96 Collot (Roger-André), 2 avril 1924.
97 Le Luhern (Rémy), 12 août 1925.

Les sergents:

a) De carrière.

98 Jousseaume (Raymond), 24 janvier 1926.
99 Castel (Marc), 22 février 1924.

b) Non de carrière.

100 Lauret (Serge-Jean), 27 janvier 1924.
101 Virmaux (Roland), 31 juillet 1925.
102 Lambert (René-Paul), 10 avril 1922.
103 Moronvalle (André-Pierre), 13 novembre 1924.
104 Masse (Lucien-Paul), 3 octobre 1917.
105 Stefany (Marcel-Louis), 9 août 1927.
106 Beurtheret (Roger-Louis), 19 novembre 1924.
107 Tiemoko (Garango-Marc), 27 juillet 1927.
108 Levy (Albert), 21 avril 1927.
109 Bouhier (Paul-Pierre), 28 février 1923.
110 Rechard (Elie-Ambroise), 10 septembre 1924.
111 Raveau (Raymond-Jean), 5 octobre 1926.
112 Freshard (Henri-Maurice), 3 avril 1920.
113 Delattre (Albert-Alphonse), 15 janvier 1924.
114 Zuliani (Frigrio), 6 octobre 1924.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) De carrière.

1 Gomez (Francis-Joseph), 13 janvier 1925.
2 Maury (Marcel-Paul), 2 avril 1926.
3 Gravelin (Charles-Jean), 21 juin 1924.
4 Masson (Roger-Louis), 7 novembre 1923.
5 Lucchini (Pierre), 2 octobre 1925.
6 Dubois (Edmond-Emile), 11 mars 1927.
7 Berger (Roland-Eugène), 4 janvier 1929.
8 Gaschot (Maxime), 29 mars 1928.
9 Binet (Alphonse), 30 juillet 1923.
10 Faur (Jean), 20 juin 1925.
11 Billaud (André-Emilien), 14 juillet 1925.
12 Rieux (François-Jules), 26 décembre 1923.
13 Pivaut (Edmond-Pierre), 22 novembre 1925.
14 Marie (Guy), 31 août 1924.
15 Scoarnec (Hervé-Jean), 8 janvier 1923.
16 Caillieau (Roger-Louis), 12 mars 1926.
17 Le Bachelet (Raymond), 14 octobre 1926.
18 Leplang (Roger), 5 mai 1926.
19 Groguennec (Marcel), 4 novembre 1927.
20 Marty (Jacques), 31 août 1925.
21 Miguel (André-Dominique), 5 août 1927.
22 Garnotel (André-Charles), 7 août 1927.
23 Jamain (Robert), 12 octobre 1926.
24 Gillet (René-Louis), 15 juillet 1927.
25 Vande-Sompele (Léon-Pierre), 5 décembre 1923.
26 Maignan (Pierre-Jean), 28 juin 1925.
27 Derivière (Alfred-Franck), 2 décembre 1920.
28 Lachaume (Robert-Paul), 6 juillet 1928.
29 Molon (Roland-René), 30 novembre 1924.
30 Heulle (Gaston), 31 mai 1919.
31 Montoire (Jean), 14 octobre 1925.
32 Dubreuil (Raymond), 13 octobre 1926.
33 Cadiou (Jean-Marie), 24 avril 1926.
34 Pouillette (René), 27 septembre 1926.
35 Sylvain (Jean), 26 avril 1923.
36 Mathieu (Roland), 19 septembre 1925.
37 Boulard (Pierre-Marie), 9 décembre 1925.
38 Fievre (Marcel-Martial), 29 juillet 1929.
39 Lebornec (Roland-Emile), 4 février 1926.
40 Gaffarelli (Charles), 24 mai 1921.
41 Migliore (Jean-Auguste), 29 décembre 1924.
42 Faivre (Charles-André), 10 décembre 1920.
43 Poquerusse (Robert), 24 janvier 1927.
44 Raclot (Maurice-Jules), 21 mars 1925.
45 Bassette (Maurice-Edward), 22 octobre 1923.
46 Chaminaud (Christian), 28 novembre 1927.
47 Rollini (Frédéric), 27 décembre 1925.
48 Casrani (Stéphane), 24 décembre 1926.
49 Chevrot (Claude), 28 août 1928.
50 Leglise (Marius), 25 novembre 1927.
51 Rollat (Marcel), 1er juillet 1918.

b) Non de carrière.

52 Abel (Maurice-André), 30 octobre 1918.
53 Leclère (Hubert), 3 juillet 1920.
54 Thibault (Emile-Roger), 27 mai 1918.
55 Herrscher (Paul-Joseph), 29 juin 1920.
56 Fabre (Jules-Edmond), 20 juillet 1922.
57 Deguirmandjian (Sarkis), 1917.

58 Zeilane Mohamed Nouredine, 4 décembre 1916.
59 Bichotte (André-Camille), 6 septembre 1919.
60 Mahé (Louis), 14 juin 1925.
61 Leduc (Armand-Léon), 24 mai 1925.
62 Caviglioli (Raphaël), 18 octobre 1924.
63 Labrune (Maurice), 21 août 1926.
64 Monneret (Michel), 15 novembre 1923.
65 Heim (Christian-Paul), 16 juillet 1923.
66 Seck (Diabé), 2 février 1921.
67 Coatanea (Louis), 14 février 1919.
68 Anglio (Polynor-Eloi), 1er janvier 1930.
69 Teyssedre (Victor), 26 octobre 1927.
70 Thomas (Pierre), 29 avril 1921.
71 Charre (Pierre), 6 octobre 1924.
72 Pagliccl (Toussaint), 1er janvier 1921.
73 Granson (René-Robert), 8 décembre 1916.
74 Segura (Antoine), 12 septembre 1919.
75 Bleton (Guy-Marcel-Roger), 3 juin 1925.
76 Tourle (André), 27 mai 1920.
77 Mainberte (Julien-Toussaint), 14 juillet 1918.
78 Le Pape (Marcel-Michel), 29 septembre 1925.
79 Pierre-Louis (Ernest), 26 février 1922.
80 Segur (Gaston-Louis), 17 avril 1918.
81 Poussibet (Félix-René), 2 juillet 1927.
82 Tever (Pierre), 29 juillet 1923.
83 Balestra (Jean-Louis), 4 mars 1924.
84 Huet (Emile), 29 juin 1917.
85 Peretti (Antoine-Mathieu), 28 juillet 1921.
86 Peraud (Jean), 10 août 1925.
87 Deloy (André-Jean), 14 septembre 1923.
88 Bachellerie (André), 27 mars 1926.
89 Cohen (Judas-René), 20 juillet 1918.
90 Cadet-Hoarau (Marie-Etienne), 13 janvier 1922.
91 Rogliano (Charles), 28 avril 1926.
92 Melin (Jean-Henri), 22 février 1921.
93 Pontneau (Georges-Etienne), 4 avril 1923.
94 Denis (Jean-Victor), 5 décembre 1924.
95 Le Lièvre (Louis), 1er août 1920.
96 Machon (Calixte-Auguste), 11 janvier 1917.
97 Leveque (Auguste), 13 septembre 1926.
98 Orlanducci (Dominique), 27 novembre 1922.
99 Roudaut (Louis), 6 juillet 1919.
100 Labourdette (Henri-René), 15 mai 1923.
101 Filippi (Henri), 12 juin 1918.
102 Baran (Adam-Daniel), 24 décembre 1925.
103 Boniou (Louis), 19 novembre 1919.
104 Minel (Roland), 26 juillet 1925.
105 Deneken (Raymond-André), 21 juin 1924.
106 Doumas (René), 16 octobre 1920.
107 Trotel (Louis), 7 août 1924.
108 Fontaine (Fritz-Ernest-Benoît), 26 juillet 1920.
109 Gay (Lucien), 10 février 1923.
110 Constant (Jean-Pierre), 16 août 1925.
111 Tigreat (Roger), 2 juin 1927.
112 Godyn (René), 31 janvier 1926.
113 Reuland (Paul), 26 avril 1920.
114 Paumard (Gaston-Emile), 15 octobre 1925.
115 Chasseboeuf (Joseph-Pierre), 12 décembre 1921.
116 Geffroy (Lucien), 30 janvier 1928.
117 Le Berre (André), 7 octobre 1923.
118 Lastrajoli (Ours-Jean), 12 janvier 1918.
119 Leclercq (André), 21 avril 1927.
120 Gusse (Jacques-Jean), 13 juin 1926.
121 Ramboasalama (Charles), 19 juillet 1917.
122 Ballu (Daniel-Marcel), 17 mai 1925.
123 Couillard (Jean), 27 janvier 1926.
124 Larrieste (Jean), 2 octobre 126.
125 Morvan (André), 24 juillet 1925.
126 Fronton (André), 6 septembre 1924.
127 Dago (Henri-Jean), 8 mars 1923.
128 Plançon (André-Henri), 29 mai 1920.
129 Kolas (Grégoire), 9 mai 1920.
130 Duprat (Jean), 25 février 1925.
131 Landrieux (Jean), 29 janvier 1923.
132 Grenier (Pierre), 21 janvier 1921.
133 Barais (Emile), 9 août 1926.
134 Coqueron (Henri-Robert), 24 novembre 1921.
135 Bassaget (René-Edmond), 10 décembre 1926.
136 Bobo (François), 21 décembre 1920.
137 Deluret (Pierre), 9 février 1925.
138 Loustau (Jean), 13 juillet 1924.
139 Breton (Antoine), 30 octobre 1925.
140 Bellot (Joseph-Léonard), 19 mars 1923.
141 Croenne (Robert), 14 mai 1923.
142 Cecotti (Pierre-Louis), 11 avril 1924.
143 Carrara (François-Charles), 16 janvier 1927.
144 Fauvel (Marceau), 30 juillet 1921.
145 Bidoire (Claude-Abel), 27 septembre 1923.
146 Dumas (Raymond-Marcel), 4 septembre 1926.
147 Mara (Birahim), 23 janvier 1920.
148 Lapointe (Guy-Albert), 28 janvier 1922.
149 Deny (Jacques), 16 novembre 1916.
150 Loiseau (René-Pierre), 17 janvier 1924.
151 Ebele (Henri), 18 janvier 1926.
152 Hoarau (Georges-Joseph), 27 mars 1925.
153 Binard (Félix), 9 novembre 1924.
154 Cauvin (Robert), 4 novembre 1926.
155 Cheilley (André), 17 novembre 1920.
156 Garibal (André), 17 mai 1927.
157 Berthe (Francis), 10 août 1926.
158 Coulon (Pierre), 27 décembre 1909.
159 Lagrange (Roger-Jean), 25 mars 1920.
160 Boog (Maurice-Fernand), 28 octobre 1921.
161 Villain (Robert), 8 juin 1921.
162 Odin (Marie-Maxime-Henri), 18 novembre 1923.
163 Pierre (Christian), 21 juin 1926.
164 Millet (Martial), 29 avril 1929.
165 Botello (Jacques), 18 mai 1924.
166 Guegan (Omer), 6 novembre 1926.
167 Pinel (Paul), 9 octobre 1920.
168 Sido (Lucien), 20 mars 1923.
169 Poncelet (Marcel-Arthur), 19 décembre 1921.
170 Lamy (Jacques), 26 septembre 1925.
171 Luccioni (Dominique), 11 décembre 1922.
172 Lacourt (Pierre-Vincent), 23 novembre 1924.
173 Devaux (Pierre), 12 février 1922.
174 Roubere (Marc), 2 juillet 1923.
175 Gisquet (Honoré), 19 novembre 1920.
176 Gerard (Paul), 5 mai 1923.
177 Maillard (Maurice-Pierre), 22 août 1920.
178 Morvan (André-Marie), 15 novembre 1919.
179 Verges (Georges), 20 février 1926.
180 Kareche (Taïeb), 29 avril 1924.
181 Simon (Henri), 12 février 1926.
182 Bouvier (Georges), 26 octobre 1926
183 Prevost (Lucien-Serge), 25 mars 1923.
184 Chanlon (Daniel), 27 février 1923.
185 Ramond (Bernard), 21 mars 1927.
186 Vitry (Joseph), 14 juillet 1926.
187 Berthou (Henri-François), 18 novembre 1922.
188 Leveque (Francis), 5 février 1927.
189 Cooren (Marcel), 25 mars 1923.
190 Spiegel (Jean), 13 février 1921.
191 Perrigault (Emile), 7 août 1926.
192 Bizeul (Marcel), 1er avril 1925.
193 Maillot (Jean-Luc), 4 juillet 1925.
194 Lhuillery (Bernard), 28 décembre 1927.
195 Roudier (Jacques), 18 décembre 1920.
196 Le Navenan (René), 24 octobre 1922.
197 Bechamp (Marcel), 1er octobre 1924.
198 Trecant (Joseph-Louis), 18 novembre 1924.
199 Pape (Jean-Marie), 21 octobre 1918.
200 Pradier (André-Louis), 15 décembre 1927.
201 Lavalette (Jean-Marie), 2 septembre 1927.
202 Darnau (Georges), 6 octobre 1923.
203 Evrard (René), 10 juillet 1926.
204 Cappellesso (René-Christian), 15 juin 1927.
205 Brissaud (Henri), 20 août 1923.
206 Kervegant (André), 28 juillet 1923.
207 Primoguet (Clément-Marie), 3 mai 1919.
208 Mary (Pierre), 15 novembre 1919.
209 Blaud (Serge-Camille), 7 février 1928.
210 Gorlier (Trévise-Joseph), 9 mars 1926.
211 Bondroit (Jean-Joseph), 6 avril 1922.
212 Dumont (Georges-Charles), 28 octobre 1924.
213 Tonini (Antoine-Marc), 24 novembre 1918.
214 Meyer (Joseph), 26 juin 1925.
215 Hayotte (Jean), 24 novembre 1928.
216 Vilo (Gilbert-Raymond), 13 juillet 1928.
217 Salieu (Hubert-Charles), 3 août 1928.
218 Paris (Bernard), 7 février 1927.
219 Petit (Pierre), 1er juillet 1926.
220 Zebo (Sylvain), 20 février 1926.
221 Orsini (Quilicus), 22 juillet 1926.
222 Dutilloys (Gustave), 27 octobre 1920.
223 Lupini (Paul), 16 mars 1926.
224 Parent (Bernard-Alphonse), 19 mai 1929.
225 Vilboux (Jean-Marie-Ange), 22 mars 1918.
226 Picard (Julot), 9 juin 1927.
227 Scoccia (François), 28 avril 1921.
228 Barbier (René), 29 septembre 1927.
229 Toullec (Yves), 26 mars 1916.
230 Goddyn (Romain), 5 mars 1921.
231 Lemonnier (Bernard), 30 mars 1929.
232 Chotteau (Roger-Victor), 28 mai 1926.
233 Petrot (Bernard), 15 février 1926.
234 Milbach (André-Roger), 16 octobre 1926.
235 Toussaint (Jean), 5 décembre 1919.
236 Laurent (Gilbert), 17 juillet 1923.
237 Cote (René), 10 février 1928.
238 Sellier (Serge-Louis-Ernest), 11 août 1926.
239 Janik (Lucien), 17 février 1925.
240 Besson (Maurice-Lucien), 31 janvier 1926.
241 Bonnemain (Bernard), 23 juillet 1927.
242 Chaloux (Robert-Emile), 26 octobre 1923.
243 Buchmuller (Roland), 5 mars 1926.
244 Marsigny (Louis-Armand), 2 novembre 1926.
245 Hospital (Jean-Baptiste), 16 mars 1928.
246 Gabory (Gilles-Auguste), 20 septembre 1928.
247 Le Daim (Henri), 7 janvier 1920.
248 Audiat (Guy), 22 novembre 1925.
249 Cheyron (Jacques), 20 février 1924.
250 Redron (René), 23 janvier 1926.
251 Escard (José), 5 septembre 1925.
252 Chiron (Eugène-Pierre), 28 octobre 1913.
253 Lazzarotto (Rémy), 22 mars 1926.
254 Jezequel (François), 11 avril 1926.
255 Lucarini (Barthélémy), 30 juillet 1912.
256 Lassere (Gérard-Jean), 7 octobre 1927.
257 Fagon (Marcel-Maxime), 20 mars 1927.
258 Boye (Roland), 5 janvier 1925.
259 Boileau (Maurice), 15 mars 1923.
260 Lequeux (Jean), 9 mai 1926.
261 Clemencon (Jean-Lucien), 12 janvier 1927.
262 Gachot (René-Henri), 5 septembre 1925.
263 Delpuch (Urbain-Louis), 3 septembre 1927.
264 Escudie (Yvon), 7 juin 1928.
265 Baur (Jean-Baptiste), 2 mai 1923.
266 Wagner (Alfred), 14 février 1924.
267 Mantion (André), 29 août 1925.
268 Renay (Henri-Léna), 15 août 1916.
269 Quiviger (Roger), 17 février 1927.
270 Le Bert (Christian), 8 juin 1928.
271 Heraud (Fernand), 3 mai 1927.
272 Carisey (Roger), 10 avril 1926.
273 Vast (Jacques), 28 juin 1924.
274 Maria (Charles-Claude), 7 février 1924.
275 Kalousis (Constantin), 31 octobre 1925.
276 Lavanant (Roger), 3 octobre 1926.

277 Clerc (Eugène), 4 août 1926.
278 Lafaix (Bernard-Paul), 3 juin 1924.
279 De la Plazza (Emile), 3 juin 1925.
280 Gerbaulet (Roger-Joseph), 16 avril 1929.
281 Guilet (Daniel), 2 janvier 1922.
282 Jougla (Pierre-Emile), 14 janvier 1918.
283 Brouta (Louis), 23 mars 1921.
284 Corcuff (Paul), 13 juin 1927.
285 Valat (Jean), 20 février 1924.
286 Lavictoire (Joseph-Emery), 29 décembre 1926.
287 Coustilleres (Georges-Lucien), 15 janvier 1929.
288 Gazeau (Claude), 29 septembre 1925.
289 Conan (Lucien), 30 novembre 1923.
290 Gaulier (Emile-Louis-Léon), 14 octobre 1923.
291 Bartoli (Jacques), 22 juillet 1926.
292 Bonnet (René), 24 avril 1924.
293 Labarre (Léon-René), 28 février 1925.
294 Cottret (Maxime), 3 juillet 1925.
295 Legrain (Louis), 3 octobre 1927.
296 Conte (Jean-Lucien), 22 mai 1925.
297 Le Borgne (Jean-Louis), 12 mars 1925.
298 Cathala (Jean), 22 août 1927.
299 Bessieres (Joseph), 6 juin 1922.
300 Heiman (Bernard), 6 mai 1924.
301 Lapeyre (Francis-Bernard), 12 avril 1928.
302 Davaud (Joseph-Raymond), 24 septembre 1927.
303 Parmentier (Marc), 16 juillet 1924.
304 Bourhis (Alexis-Alain), 13 avril 1926.
305 Bilny (Berthy), 27 octobre 1924.
306 Gilbert (Michel-Yves), 31 décembre 1926.
307 Locatelli (Jean), 29 mars 1920.
308 Goiffon (Jean), 6 septembre 1926.
309 Turon (Gabriel-José), 16 nobre 1926.
310 Record (Aimé), 27 décembre 1924.
311 Barat (Max), 20 septembre 1927.
312 Mairet (René-Armand), 23 février 1922.
313 Guillet (Alexandre-Auguste), 4 août 1926.
314 Dirringer (Robert), 17 janvier 1925.
315 Camus (André), 6 février 1927.
316 Moreau (Roger-Francis), 20 mars 1926.
317 Saint-Dizier (Pierre-Jules), 1er mai 1924.
318 Pascal (Marcel), 2 janvier 1922.
319 Lafforgue (François), 8 mars 1927.
320 Verite (Claude-Pierre), 29 janvier 1929.
321 Bourlon (Guy-Robert), 23 août 1924.
322 Marcadier (André), 19 octobre 1925.
323 Dupouy (Guy), 13 novembre 1924.
324 Coulom (René-Robert), 24 février 1927.
325 Clamagirand (Raymond), 19 mars 1929.
326 Lemaitre (Alfred), 12 août 1921
327 Robert (Yves), 8 septembre 1924.
328 Michelangeli (Augustin), 1er février 1915.
329 Lavogiez (Hubert), 1er novembre 1928.
330 Bertrand (René-Joseph), 27 décembre 1919.
331 Portecop (Septinie-Edmond-Gabriel), 17 août 1919.
332 Foliot (Jean), 12 juin 1921
333 Monnier (Jean-Julien), 29 avril 1923.
334 Perceval (Paul-André), 15 octobre 1921.
335 Castaing (Jean), 28 décembre 1930.
336 Robert (Noël-Jules), 29 octobre 1925.
337 Guidicelli (Jean-Paul), 5 janvier 1925.
338 Haritchabalet (Georges-Jean), 14 décembre 1924.
339 Compois (Pierre), 13 juin 1923.
340 Pourchasse (Roger), 23 décembre 1926.
341 Houet (Maurice-Eugène), 27 janvier 1926.
342 Binet (Marcel), 14 avril 1917.
343 Jacquin (Ernest-Pierre), 17 septembre 1925.
344 Maller (Louis), 18 septembre 1918.
345 Briouze (Jules), 5 novembre 1925.
346 Mercier (Roger), 4 septembre 1927.
347 Marques (Henri), 1er décembre 1922.
348 Conan (Pierre-Yves-Marie), 30 mai 1927.
349 Sintoul (André), 12 mars 1922.
350 Gouache (Roland), 16 août 1926.
351 Roubieux (Antoine), 17 mai 1926.
352 Pluton (Norbert-Maurice), 17 juillet 1920.
353 Grosset-Granche (Jean-Pierre), 22 septembre 1923.
354 Saintpère (Raymond-Maurice), 20 janvier 1925.
355 Lecompere (Paul), 14 avril 1921.
356 Padovani (Antoine), 20 novembre 1923.
357 Duvauchelle (Roger), 1er février 1924.
358 N'Diaye (Ali-Mamour), 28 avril 1923.
359 Russu (Jean), 18 novembre 1924.
360 Objois (Claude), 28 juin 1927.
361 Plesset (Albert-Gaston), 8 mars 1921.
362 Boulogne (Michel-Jules), 28 avril 1928.
363 Million-Rousseau (Louis), 16 octobre 1927.
364 Bariani (Jacques), 7 septembre 1912.
365 Mounet (Pierre), 15 novembre 1927.
366 Husson (Robert), 29 avril 1927.
367 Tondu (Claude), 12 décembre 1923.
368 Zueras (André), 11 février 1928.
369 Richard (Jean), 30 septembre 1922.
370 Georges, dit Garein (Marie-Victor), 26 février 1925.
371 Cabane (Michel-Charles), 20 août 1917.
372 Jullien (Max-Antoine), 17 octobre 1921.
373 Morin (Marcel-Jean), 21 octobre 1927.
374 Bonifacy (Jean-François), 10 janvier 1918.
375 Joubert (Jacques-Jean), 20 avril 1925.
376 Chavardes (Louis), 25 janvier 1928.
377 Desse (Guy), 28 octobre 1927.
378 Waltzer (Pierre), 6 avril 1924.
379 De l'Assomption (Roland), 4 avril 1924.
380 Marchal (Jacques), 20 septembre 1924
381 Gourmelin (Ernest-Joseph), 24 février 1917.
382 Varlet (Maurice), 28 février 1925.
383 Tribaudeau (Georges), 26 avril 1925.
384 Begue (Jean-Gilbert), 24 janvier 1925.
385 Seutin (Alex-Robert), 14 mars 1925.
386 Bon (Jérôme), 30 janvier 1922.
387 Launois (Pierre-Marie), 15 mai 1928.
388 Myon (Roger), 21 août 1927.
389 Guiraud (René), 2 décembre 1926.
390 Faure (Raymond), 16 août 1926.
391 Delion (André-Pierre), — 22 septembre 1916.
392 Phaeton (Albert-Edmé), 16 novembre 1920.
393 Abdelalim (Abdelaziz), 5 août 1916.
394 Marsilli (Pierre), 25 juin 1925.
395 Colombani (Félix), 27 février 1918.
396 Fuller (Francis), 26 janvier 1920.
397 Perucon (Marcel), 22 novembre 1923.
398 Briam (Jean-Charles), 12 juin 1927.
399 Dieudonne (Olivier-Marcel), 16 juillet 1927.
400 Chataigner (Maurice-Henri), 20 juin 1927.
401 Metzger (Alphonse-Joseph), 28 mars 1925.
402 Leligeour (René-Jean), 15 février 1929.
403 Thomas (Jean), 2 janvier 1927.
404 Trouve (Jacques), 8 juin 1929.
405 Monolin (Robert-Louis), 1er octobre 1929.
406 Roy (André), 5 juin 1925.
407 Lamay (Joseph), 23 janvier 1926.
408 Broucke (Jean), 17 juin 1925.
409 Le Squern (Joseph), 6 septembre 1928.
410 Tallandier (Maurice), 30 janvier 1926.
411 Bettendorf (Georges), 16 août 1929.
412 Plantade (Marcel-Henri), 4 février 1927.
413 Lieuze (Gérard), 15 mai 1929.
414 Bichet (Raymond), 21 janvier 1913.
415 Grebac (Jean), 18 décembre 1927.
416 Orsini (Félix-Antoine), 1er janvier 1928.
417 Johann (Antoine), 16 septembre 1926.
418 Schoepff (Yves-Jean-Marie), 1er avril 1927.
419 Guilhou (Pierre-Jean), 14 août 1928.
420 Gerardy (Albert), 26 décembre 1926.
421 Regis (Jean), 23 octobre 1921.
422 Ciral (Henri-Charles), 20 juin 1931.
423 Le Floch (Mathurin), 3 juin 1923.
424 Manem (Guy), 3 janvier 1925.
425 Charles (Rémy-François), 30 mars 1925.
426 Dadouche (Mohamed-Tahar), 30 mars 1925.
427 Gonin (René), 11 août 1925.
428 Creste (Clovis), 25 février 1927.
429 Beaumevieille (Pierre), 8 juin 1926.
430 Le Bole (Albert), 8 décembre 1921.
431 Faivre (Henri-Augustin), 9 juin 1928.
432 Barsacq (Henri), 10 mars 1928.
433 Cherruau (Eugène), 10 avril 1926.
434 Rose (Pierre-François), 4 avril 1925.
435 Berard (Marcel-Jean), 8 décembre 1925.
436 Bonnaud (Pierre), 10 décembre 1928.
437 Cambi (Maurice), 19 août 1923.
438 Trebaul (Jean), 11 novembre 1926.
439 Braud (Henri-René), 17 juillet 1925.
440 Tchernoff (Michel), 4 juillet 1929.
441 Robert (René-Gaston-Lucien), 14 septembre 1928.
442 Schoeler (Pierre-Jean), 10 avril 1922.
443 Peytavin (Jean), 8 septembre 1926.
444 Ledoux (Fernand), 4 avril 1922.
445 Hoffmann (Roger-Jean), 23 décembre 1928.
446 Milesi (Jean), 7 juin 1927.
447 Balayer (Alex), 25 octobre 1929.
448 Aumont (René-Jean), 16 mai 1927.
449 Durand (Pierre), 7 novembre 1928.
450 Danner (Martial-Lucien), 26 juillet 1925.
451 Drouet (André), 29 août 1922.
452 Carmona (Martin), 16 septembre 1922.
453 Millon (Guy-Yves), 23 novembre 1929.
454 Limonier (René), 12 novembre 1924.
455 Bletoux (Roger), 23 août 1926.
456 Bottin (Jean), 6 avril 1927.
457 Hullin (Gérard-André), 26 janvier 1924.
458 Huberson (Paul), 27 janvier 1928.
459 Benoist (Camille-Raymond), 7 novembre 1923.
460 Durand (Célestin), 26 janvier 1926.
461 Turpin (Louis-Philippe), 23 août 1923.
462 Biron (Jean), 30 mars 1924
463 Mascaret (Paul), 26 août 1922.
464 Breugnot (André), 17 décembre 1919.
465 Limoux (Charles), 23 septembre 1927.
465 *bis* Muet (Jacques-René), 25 janvier 1927.
466 Gourdon (Eugène), 12 mars 1928.
467 Quistrebert (Marcel), 19 décembre 1924.
468 Pezet (Noël), 22 décembre 1927.
469 Marcantoni (Xavier), 14 avril 1918.
470 Ducaurrot (Yves-Joseph-Marcel), 29 septembre 1927.
471 Riffard (Denis), 4 août 1929.
472 Moello (Pierre), 14 juillet 1925.
473 Godel (Jean), 12 février 1925.
474 Virriot (Jean), 3 juillet 1925.
475 Bergougnoux (Roger), 19 juin 1931.
476 Breval (André-Georges), 18 octobre 1918.
477 Junod (René), 22 mai 1919.
478 Lesaux (Yves), 26 février 1930.
479 Pihan (Pierre-Emilien), 14 juillet 1925.
480 Mognot (Maurice), 4 avril 1924
481 Bercier (Emile), 23 juin 1922.
482 Lefrançois (Michel), 22 juillet 1926.
483 Hall (Roger-Alfred), 31 juillet 1920.
484 Ferraton (Henri-Marius), 4 mai 1928.
485 Le Rest (Alexandre), 19 août 1928.
486 Dagnin (Denis), 19 septembre 1926.
487 Simoncini (Jean), 12 mai 1928.
488 Giraud (Bernard), 20 septembre 1929.
489 Meurlay (Julien), 25 décembre 1925.
490 Lavaille (Roger-Victor), 23 avril 1926.
491 Martelli (Paul-Félix), 12 mars 1926.
492 Moritz (André), 9 mars 1929.
493 Le Basse (Piere), 7 octobre 1925.
494 Grasselli (Pascal-Joseph), 29 octobre 1928.

495 Wuillamie (Charles), 17 novembre 1922.
496 Wirtz (Fernand), 27 août 1927.
497 Cholat (Roger-Jean-Marius), 28 mars 1920.
498 Minoret (René-Edouard), 18 janvier 1926.
499 Le Vlavant (Jean), 9 avril 1927.
500 Jacquot (Bernard-Louis), 11 octobre 1926.
501 Filori (Jean-Pierre), 16 septembre 1926.
502 Chateau (Jean), 19 mars 1925.
503 Romieu (René), 1er avril 1926.
504 Naasz (Emile-Noël), 18 octobre 1924.
505 Hilaire (Bertrand), 17 octobre 1925.
506 Lhelgoualch (Albert), 10 octobre 1927.
507 Cretin (Jean-Lucien), 25 novembre 1928.
508 Sevellec (André-Yves), 30 novembre 1930.
509 Keindo (Ichéi), 14 janvier 1928.
510 Godol (Maurice), 23 février 1921.
511 Janot (Michel-Eugène), 19 juin 1927.
512 Huvelin (René-Octave-André), 23 octobre 1916.
513 Bonnel (Robert), 7 avril 1928.
514 Pasquier (Paul-Désiré), 20 mars 1921.
515 Lanez (Joseph-Pierre), 11 avril 1928.
516 Lenohaic (Jean-François), 20 octobre 1925.
517 Cuny (Jean-Maurice), 6 juillet 1926.
518 Brasseur (Guy-Pierre), 24 juillet 1926.
519 Perrin (André), 21 janvier 1922.
520 Rochelet (René-Charles), 12 novembre 1927.
521 Detre (Jacques-Louis), 6 avril 1927.
522 Barbier (Bernard-Jean), 16 juillet 1925.
523 Meslet (Joseph-François), 17 mai 1928.
524 Nadol (Théodore), 6 août 1926
525 Mellev (Edouard-Edmond), 25 janvier 1922.
526 Chaquin (Jacques-Armand), 4 juin 1929.
527 Lardenois (Robert), 12 mars 1926.
528 Le Borgne (François-Roger), 11 mai 1926.
529 Sinanian (Henri-Jacques), 1er novembre 1926.
530 Tarby (Robert), 12 décembre 1926.
531 Le Couillard (Lucien-Maurice), 18 novembre 1917.
532 Schwartz (Joseph), 17 avril 1927.
533 Monnet (Claude), 4 octobre 1929.
534 Beaurienne (Serge), 4 mai 1922.
535 Rozga (Joseph), 5 mai 1925.
536 Lamy (Michel-Pierre), 11 novembre 1925.
537 Boisadan (Bernard), 21 avril 1929.
538 Lin (Max), 8 juin 1928.
539 Marsanne (Robert), 11 août 1927.
540 Denis (Claude), 16 janvier 1929.
541 Voillemin (Georges-Louis), 12 mai 1928.
542 Beaufort (Jean-Claude), 21 février 1928.
543 Corion (Robert-Joseph), 10 juin 1924.
544 Roux (Jean), 18 février 1929
545 Galabert (Jean-Gratien), 23 août 1919.
546 Loutrage (Paul), 20 juillet 1924.
547 Grosjean (Serge), 23 janvier 1923.
548 Lefevre (Jacques-Louis), 5 octobre 1927.
549 Guinot (Roger-Marcel), 13 août 1927.
550 De Lanfranchi (Joseph), 24 février 1928.
551 Nivaggioli (Laurent-Antoine), 20 juin 1924.
552 Bourre (Paul), 17 août 1928
553 Durosoy (Yves-Marie), 12 décembre 1928.
554 Charmoille (Roger), 25 février 1924.
555 Babin (André-Pierre), 17 mai 1926.
556 Patachini-Dary (Jules), 15 juin 1925
557 Cathelain (Henri), 19 mars 1916.
558 Houin (Pierre-Georges), 1er janvier 1923.
559 Taquoy (Jacques), 3 janvier 1926.
560 Balongeat (Edmond), 28 août 1929.
561 Goyer (Serge), 14 septembre 1927.
562 Thone (Henri), 9 février 1928.
563 Thomas (René), 9 juin 1919.
564 Silvarelli (Paul-Charles), 25 juin 1927.
565 Randrianangaly (Georges), 31 décembre 1927.
566 Morachioli (Sylvain), 8 novembre 1921.
567 Mandoux (Sam-Franck), 10 février 1919.
568 Dubois (Francis-Auguste), 25 août 1924.
569 Lebreton (Célestin), 4 avril 1925.
570 Lebras (Roger), 9 août 1932.
571 Marchal (Jacques-Pierre), 4 novembre 1924.
572 Kodja (Michel), 18 juin 1929.
573 Gehin (Marcel-Louis), 20 septembre 1918.
574 Lahillade (Jean), 30 octobre 1926 (T. E.).
575 Fenies (Pierre), 11 juin 1920.
576 Follin (René), 7 avril 1927.
577 Gay (Hector-Michel), 22 avril 1932 (T. E.).
578 Biava (Pascal), 18 septembre 1921 (T. E.).

Artillerie.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Cayer-Barrioz (Pierre-Marie), 8 février 1920.
2 Rochatte (Roland), 23 septembre 1920.
3 Brunet (Maurice-Henri-Yvon), 1er novembre 1916.
4 Vanrietvelde (René-Julien), 22 juin 1921.
5 Juppeau (Roland), 29 janvier 1922.
6 Dorey (Armand), 21 janvier 1920.
7 Bes (Georges-Paul), 17 janvier 1919.
8 Hebting (Joseph-Auguste), 4 mai 1919.
9 Bouquety (Laurent-Eugène), 30 août 1915.
10 Ursulet (Joachim-Casimir), 18 avril 1915.
11 Baron (Jean-Marie), 5 mai 1916.
12 Sicaud (Jean-Charles), 18 juillet 1919.
13 Delabar (Paul-Jules-Edouard), 15 octobre 1916.
14 Mathieu (Paul-Camille), 6 septembre 1919
15 Giovannetti (Francis), 16 janvier 1922.
16 Le Brumant (Georges-Guy), 3 juillet 1918.
17 Bresson (Joseph-Georges), 9 septembre 1914
18 Serre (Marcel), 31 mai 1921.
19 Ballay (André-Jules), 26 décembre 1919.
20 Dauplais (Hubert-Emile), 1er octobre 1916.
21 Saint-Jean (Gaston), 25 mars 1922.
22 Dedieu (Isidore), 30 juillet 1919.
23 Guglielmi (Jean-Antoine), 1er novembre 1921.
24 Bellegou (Jean), 14 juillet 1914.
25 Desjardins (Pierre-Aimable-Albert), 8 novembre 1919.
26 Labit (Roland-Georges), 21 novembre 1920.
27 Andrieu (Jean-Félix), 20 mars 1920.
28 Woewodsky (Vladimir), 8 octobre 1918.
29 Bruneau (René-Roger-Albert), 14 juillet 1921.
30 Roos (André-Alphonse), 27 juin 1920.
31 Ricard (Georges-Constant), 10 février 1918.
32 Pierron (Robert), 22 janvier 1917.

b) Non de carrière.

33 Roy (André), 15 novembre 1913.
34 Laot (Marcel-Roger), 19 avril 1918.
35 Guillevic (Louis-Victor), 27 février 1919.
36 Peroni (François), 15 avril 1922.
37 Thibault (Robert), 8 avril 1920.
38 Willemot (Edmond), 25 avril 1919.
39 Wagner (Charles-Marie), 15 juin 1920.
40 Vaucelle (Georges-Maurice), 17 avril 1915.
41 Abrate (Maurice), 25 novembre 1916 (T. E.).
42 Le Cardronnel (Marcel-Jules-Paul), 24 mars 1914 (T. E.).
43 Beillot (Louis), 31 mai 1918.

Pour le grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

a) De carrière.

1 Boulssou (Henri-Abel), 17 juillet 1920.
2 Daranas (Vincent), 30 janvier 1920.
3 Daniellou (Marc-René), 4 mars 1923.
4 Boulleau (André-Victor), 2 juillet 1925.
5 Graziani (Jean-Baptiste), 11 janvier 1923.
6 Barroyer (Ferdinand), 5 avril 1922.
7 Palaille (Georges), 5 mars 1923.
8 Magny (Marcel-Edmond), 31 mai 1920.
9 Dozias (Rémi-Léon-Gabriel), 1er décembre 1923.
10 Llerena (Pierre), 5 août 1924.
11 Rimoux (Marcel-René), 26 mars 1926.
12 Rivière (Joseph), 24 août 1923.

b) Non de carrière.

13 Canevet (Roger-Albert), 19 novembre 1918 (T. E.).
14 Chauve (Joannès-Marin), 28 janvier 1922.
15 Salvador (Robert), 25 novembre 1925.

Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

16 Ucciani (Lucien-Jean-Baptiste), 2 janvier 1924.
17 Baudet (Paul-Clément), 23 mai 1921.
18 Brouquier (Félix-Joseph), 11 décembre 1922.
19 Harand (Henri), 7 octobre 1924.
20 Gubian (Louis-Joseph), 10 novembre 1924.
21 Gipoulou (Jean), 11 septembre 1922.
22 Mondy (Jean-Guy), 23 août 1920.
23 Blant (Georges), 1er septembre 1923.
24 Escotte (Robert-Raymond), 6 juillet 1920.
25 Bourdrel (Emmanuel), 29 mai 1919.
26 Masson (Marcel), 12 juillet 1919.
27 Castel (Henri), 24 janvier 1923.
28 Rivaud (Roger-Maxime), 15 avril 1920.
29 Le Moullec (Henri-Joseph), 17 juin 1923.
30 Terrie (René), 8 avril 1923.
31 Tintenier (Pierre-René), 22 juillet 1922.
32 Rossi (François), 27 octobre 1924.
33 Nicolas (Joseph), 1er février 1921.
34 Banaszinski (Adolphe), 17 février 1924.
35 Longfils (René-Pascal), 20 avril 1919.
36 Foulon (Michel), 9 décembre 1924
37 Murtin (Louis), 24 septembre 1923.
38 Laurent (Jacques), 28 juin 1922.
39 Busnel (Georges-Jacques), 28 décembre 1918.
40 Jouinot (Jean-Hubert), 24 juillet 1922.
41 Chabaud (Jean-Auguste), 29 avril 1923.
42 Aglaée (Marcel), 20 février 1920.

b) Non de carrière.

43 Delaunay (Didier-Jean-Marie), 25 juin 1918.
44 Toullec (Jean), 7 juillet 1920.
45 Chan-How (Lucien-Juste), 27 mars 1920 (T. E.).
46 Huet (Roland), 16 juillet 1920 (T. E.),
47 Santus (Robert), 19 juin 1922.
48 Davos (Salvador), 31 octobre 1918.
48 Amin (Fernand-Marcel), 6 novembre 1922.
50 Huchet (Raymond-Gustave), 8 décembre 1914.

51 Beck (Marcel-Louis), 24 novembre 1920.
52 Cousiier (Germain), 11 juillet 1924.
53 Robin (André-Marius), 23 septembre 1921.
54 Ludon (Maurice-François), 17 mai 1920.
55 Mendez (Alphonse), 1er septembre 1924.
56 Emonet (Raymond-Victor), 15 mars 1920.

Pour le grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

1 Meguin (Robert), 23 juillet 1928.
2 Hauquin (Edmond), 12 janvier 1924.
3 Colin (Roger), 11 juin 1920.
4 Revert (Jean-Louis), 21 juin 1924.
5 Pouilhazan (Robert), 18 juillet 1924.
6 Duvoy (Georges-Emile), 8 février 1924.
7 Nedelec (Jean-Yves), 18 juillet 1924.
8 Verrière (Gilbert), 3 mai 1926.
9 Salingue (Désiré), 15 juillet 1926.
10 Somny (Raymond), 21 novembre 1925.
11 Melcus (Bernard-Maurice), 17 novembre 1925.
12 Lautrefin (André-Emile), 24 octobre 1927.
13 Baudis (Jean), 19 août 1925.
14 Robert (François), 10 décembre 1921.
15 Vertueux (Joseph), 12 avril 1923.

b) Non de carrière.

16 Bes (Marcel), 3 mars 1921.
17 Vilmin (Gaston-Joseph), 29 avril 1924.
18 Combot (Eugène), 26 mai 1923.
19 Borron (Fernand-Désiré), 27 novembre 1917.
20 Peignot (Robert), 19 octobre 1926.
21 Regnier (Georges-Hector), 20 février 1927.
22 Ducos (Elie), 12 avril 1917.
23 Doumouya (Martin), 28 janvier 1922.
24 Bazalgette (André - Auguste), 11 janvier 1929.
25 Deneulin (Pierre-Raoul), 6 juin 1924.
26 Chappe (Jean-Michel), 5 décembre 1922.
27 Buffat (Henri-Aimé), 22 novembre 1915.
28 Michallet (Albert), 29 novembre 1921.

Les maréchaux des logis:

a) De carrière.

29 Abrate (Roger), 29 juin 1924.

b) Non de carrière.

30 Adelin (Auguste-Louis), 13 février 1923.
31 Guelaud (Paul-Félicien), 1 juin 1926.
32 Enaud (Roger-Léon), 1er juin 1929.
33 Haffner (François), 24 décembre 1918.
34 Adam (André-Fernand), 5 août 1929.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

a) De carrière.

1 Garreta (André), 28 novembre 1927.
2 Bivota (Ernest-Gabriel), 11 janvier 1921.
3 Devaux (Joseph-François), 24 février 1920.
4 Louis-Sydney (Timothée), 24 janvier 1921.
5 Camblor (Candide), 24 octobre 1925.
6 Fenies (Robert-Etienne), 11 janvier 1926.

b) Non de carrière.

7 Ploy (René), 11 mai 1918.
8 Bezouzou (Antoine), 10 août 1919.
9 Hoche (André), présumé 1923.
10 Lo Presti (Antoine), 28 octobre 1921.
11 Loubet (Pierre), 28 avril 1924.
12 Szczepaniak (Stanislas), 8 septembre 1924.
13 Marie (Rassendirame), 27 novembre 1922.
14 Cadiou (Jean-François), 14 septembre 1924.
15 Chastaing (Jean-Baptiste), 11 juillet 1913.
16 Schmitt (Marcel), 11 novembre 1917.
17 Radet (Marcel-Pierre), 16 novembre 1924.
18 Bourraqui (Guy-Fernand), 14 novembre 1922.
19 Moreau (Raymond), 20 novembre 1914.
20 Arnould (Jean), 2 avril 1924.
21 Pogu (Abel), 27 octobre 1926.
22 Bories (Georges), 25 février 1929.
23 Reynes (Marcel), 11 juin 1921.
24 Richard (Gaston), 28 août 1920.
25 Vandermersch (Sylvain), 23 juin 1925.
26 Ouvrard (Henry), 7 mai 1920.
27 Morel (Armand-Jean-Pascal), 27 mars 1921.
28 Brun (Charles), 22 mai 1922.
29 Bouchon (Yves-Maxime), 20 mars 1926.
30 Thomas (René-Gaston-Louis), 12 décembre 1919.
31 Dick (Guillaume-Henri), 18 février 1919.
32 Auge (Louis-Jean), 20 juillet 1929.
33 Sueur (André), 14 avril 1923.
34 Germain (Jean), 27 mai 1928.
35 Benard (André-Alcide), 28 août 1920.
36 Picault (René), 6 août 1926.
37 Sevin (Paul), 26 mars 1924.
38 Laventure (Vincent - Joseph), 7 mai 1925.
39 Canu (Dominique), 20 août 1919.
40 Bernard (Jean-Christian), 23 juillet 1928.
41 Pidolle (Joseph), 11 mars 1918.
42 Terraz (Raymond), 6 mars 1928.
43 Grosjean (Lucien), 25 janvier 1921.
44 Frey (Pierre), 3 avril 1922.
45 Vitry (Louis-Albert), 26 février 1915.
46 Petit (Paul-Victor), 15 juillet 1927.
47 Klein (Lucien), 8 novembre 1925.
48 Le Prevost (Albert-Georges), 1er octobre 1926.
49 Ollivier (Marcel-Raoul), 19 novembre 1916.
50 Marie-Joseph (Raphaël-Sainte-Luce), 3 mars 1918.
51 Mouden (Ambroise), 23 septembre 1926.
52 Jeannenot (René-Albert), 2 février 1928.
53 Bussac (André), 6 juin 1920.
54 Rault (Félix), 7 janvier 1924.
55 Quignon (André - Alphonse), 10 octobre 1928.
56 Goulian (Joseph), 31 octobre 1926.
57 Pin (Maurice-Albert), 26 novembre 1924.
58 Roidi (Georges-Lucien), 30 avril 1926.
59 Thevenin (Michel), 11 avril 1929.
60 Friscourt (Francis - Georges), 26 mai 1927.
61 Suter (Robert-Raymond), 30 octobre 1922.
62 Coquereau (Elie), 18 janvier 1920.
63 Gratien (Albert-Pierre), 1er août 1926.
64 Le Moan (Jacques), 16 juillet 1922.
65 Delavallade (Guy - Marcellin), 2 novembre 1927.
66 Babillaud (Guy-André), 16 avril 1928.
67 Even (André-Jean), 28 juillet 1924.
68 Boisson (Jean), 1er décembre 1928.
69 Barthelet (Louis), 9 février 1925.
70 Baudin (René), 19 janvier 1929.
71 Daoudal (Roger), 14 juin 1923.
72 Meudec (Yves), 6 juin 1919.
73 Quentin (Hubert-Georges), 28 mars 1927.
74 Lepare (André), 12 septembre 1924.
75 Laluque (Pierre-André), 12 octobre 1925.
76 Roquis (Albin-Jean), 10 septembre 1926.
77 Robin (Pierre-Célestin), 11 février 1928.
78 Pelletreau (Yvon - Maurice), 4 février 1926.
79 Bigot (Albert-Jean), 15 septembre 1926.
80 Gilliard (Alfred), 18 mai 1928.
81 Lamoisry (Roger-Léon), 4 décembre 1917.
82 Robert (Roland), 9 novembre 1928.
83 Langeard (Gilbert-Henri), 22 septembre 1928.
84 Segalen (Pierre-Yves), 13 septembre 1925.
85 Cadro (Jean-Pierre-Marie), 29 janvier 1928.
86 Minous (Jean), 28 août 1927.
87 Bedin (Armand), 11 novembre 1927.
88 Souchet (Jean), 11 décembre 1929.
89 De Pierrepont (Gustave - Eugène), 19 juin 1925.
90 Le Duff (Yves-Henri), 24 août 1921.
91 Redaud (Michel-Marie-Louis), 31 juillet 1926.
92 Dussart (Robert), 27 juin 1923.
93 Szepaniak (Michel), 25 mai 1928.
94 Serret (Gilbert), 21 juin 1928.
95 Martin (André), 5 septembre 1928.
96 Meriet (Louis), 29 janvier 1923.
97 Guillerault (Jean), 13 avril 1924.
98 Bouche (Georges), 30 juillet 1927.
99 Tellier (Jean), 13 août 1928.
100 Mabit (Louis-Pierre), 23 mai 1930.
101 Penhoet (Jean-Marie), 29 mars 1918.
102 Porte (René), 17 mai 1924.
103 Botherel (Pierre-Albert), 17 octobre 1928.
104 Boineau (Barthélémy - Jean), 21 décembre 1928.
105 Segarull (José), 1er mai 1922.
106 Yon (Paul), 17 juin 1921.
107 Kerner (Jean), 18 septembre 1930.
108 Rasse (Michel), 20 février 1931.
109 Keraudran (François-Joseph), 12 mai 1930.
110 Monnier (Pierre-Antoine), 11 septembre 1931.
111 Specht (Ernest), 23 janvier 1920.
112 Mingui (Henri), 25 octobre 1928.
113 Boy (René), 15 février 1925.
114 Dubuc (Daniel-Marie), 24 mars 1926.
115 Lentz (Jean-Pierre), 8 juillet 1931.
116 Grandmaison (Serge-Jacques), 11 février 1928.
117 Delyannis (Mitso), 22 octobre 1920.
118 Roger (Paul), 9 février 1925.
119 Noack (Pierre-Charles), 14 novembre 1929.
120 Machu (Francis), 10 octobre 1922.
121 Bemer (René), 4 mars 1926.
122 Cezard (Jacques - Raymond), 8 juillet 1929.
123 Matteoli (Charles - Joseph), 4 décembre 1921.
124 Lebris (Jean-Maurice), 14 mars 1927.
125 Poupeau (Jacques-Léon), 22 juin 1929.
126 Schuurmann (Pierre), 6 juin 1927.
127 Courtais (René), 21 avril 1930.
128 Langlois (Henri), 4 décembre 1930.
129 Rat (Henri-Albert), 14 juillet 1926.
130 Le Bidel (Jean-Alexandre), 2 février 1922.
131 Boulas (René-Emile), 29 juillet 1924.
132 Isel (Armand-René), 6 mars 1915.
133 Cesari (François-Antoine), 13 janvier 1927.
134 Coquin (Hervé-Joseph), 24 septembre 1923.
135 Vincent (Sylvain-Georges), 1er juillet 1930.
136 Godet (Guy-Louis), 6 février 1928.
137 Vicaire (Robert-Joseph), 6 février 1925.
138 Bourderie (Guy), 15 février 1932.
139 Rabaud (Roger), 16 novembre 1925.
140 Locchi (Robert), 13 novembre 1923.
141 Barey (Jean), 19 janvier 1927.
142 Ray (François), 7 mai 1930.
143 Breffeilh (Jean), 7 novembre 1924.
144 Arthaud (Marcel), 15 octobre 1928.
145 Barzacq (Gaston-Eugène), 2 novembre 1924.

Spécialistes.

TÉLÉGRAPHISTES

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

a) De carrière.

1 Charreteur (Jean), 28 décembre 1921.
2 Cezard (Camille-Eugène), 4 août 1914.
3 Decoudun (Guy-Robert), 21 avril 1921.
4 Eugene (Jean-Claude), 3 juin 1920.
5 Ferle (Armand), 11 décembre 1920.
6 Zingarelli (Alexandre), 11 mai 1920.
7 Dulcuitre (René), 22 janvier 1919.

b) Non de carrière.

8 Reix (Pierre), 18 avril 1916.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-chefs :

a) De carrière.

1 Fiot (Pierre-Désiré), 19 mars 1920.
2 Barabinot (Pierre-Eugène), 10 septembre 1924.
3 Morat (Jean), 4 août 1924.
4 Guadagnin (Joseph), 9 novembre 1924.
5 Linx (Roger-Emile), 18 novembre 1922.
6 Lero (Jean), 24 février 1924.
7 Brunet (Michel-René), 27 juillet 1927.
8 Perrin (Raymond), 4 février 1924.
9 Miquel (Henri), 29 janvier 1925.
10 Gueudry (Claude), 11 décembre 1923.
11 Parini (Gabriel), 10 avril 1926.

b) Non de carrière.

12 N'Doye (Amadou), 28 septembre 1916.
13 Leme (Lucien-Joseph), 11 août 1922.
14 Felim (Lucien-Théodore), 20 avril 1911 (T. E.).
15 Le Gall (Guy), 6 novembre 1924.
16 Cavarle (Pierre-François), 22 février 1925.
17 Dupuis (Marcel), 2 février 1928.
18 Cissoko (Idrissa), 13 novembre 1922 (T. E.).
19 Riga (Armand), 10 septembre 1925.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière :

1 Desjardins (Georges), 23 décembre 1927.
2 Laurent (Jacques), 6 novembre 1925.
3 Floch (Marcel), 22 novembre 1927.
4 Hubert (Irénée-Isidore), 30 juin 1923.
5 Montet (René-Charles), 19 septembre 1924.
6 Boudier (Bernard-Victor), 18 août 1928.
7 Parent (Georges), 10 juillet 1928.
8 Polchi (René), 12 mai 1922.
9 Hippomene (Bertrand), 3 août 1924.
10 Simons (Roger), 24 mars 1927.
11 Croguennec (René), 8 septembre 1929.
12 Jung (Gilbert-Henri), 9 juillet 1926.
13 Krebs (Lucien), 11 décembre 1920.
14 Chirpaz (Henri-Georges), 31 mai 1921.
15 Ascencio (Valériano), 12 septembre 1926.
16 Meignan (Maurice), 29 mars 1928.
17 Bouin (Patrice), 17 août 1927.
18 Ruesche (Bernard), 29 novembre 1928.
19 Pilard (Jean), 25 juillet 1928.
20 Yannou (Jean-Louis), 1er janvier 1925.
21 Pendu (Roger), 29 avril 1930.
22 Carpentier (Jean), 8 novembre 1925.
23 Reginensi (Maurice), 9 juin 1927.
24 Neuzeret (Emile), 6 décembre 1924.
25 Chassat (René-Jean), 24 juin 1928.
26 Bureau (Pierre), 5 décembre 1926.
27 Barriot (Pierre), 25 mars 1927.
28 Balde (Guy), 12 juin 1925.
29 Durand (André), 18 septembre 1929.
30 Jumel (Roger-Franck), 25 octobre 1924.
31 Guillaumond (Marie-Alphonse), 24 septembre 1927.
32 Guegan (Jean-Théophile), 5 avril 1923.
33 Moreau (Jacques-Marcel), 28 août 1925.
34 Brouaux (Eugène), 12 décembre 1926.
35 Leroy (Serge-Marcel-René), 14 septembre 1927.
36 Bulle (Jacques), 1er août 1926.
37 Kalamouka (Georges), 26 septembre 1924.
38 Varinard (Georges), 17 septembre 1928.
39 Baudet (Pierre), 15 août 1923.
40 Noirot (Gérard-André), 30 mai 1929.
41 Padou (Gratien-Olympe), 18 décembre 1920.
42 Bonneau (Henri), 30 décembre 1923.
43 Tarkowski (Joseph), 3 décembre 1925.
44 Cote (Charles), 18 mars 1922.

CLAIRONS

Pour le grade d'adjudant tambour-major.

Les sergents-chefs :

a) De carrière.

1 Gouesmel (Germain-Pierre), 26 février 1915.

b) Non de carrière.

2 Regnier (Roger-Léon), 16 août 1919.
3 Morin (Robert), 19 mars 1925.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière :

1 Martelli (Etienne-Léon), 6 février 1920.
2 Lagarde (Robert-Victor), 25 mars 1918.
3 Le Trillard (Marcel), 23 avril 1923.

Services généraux et particuliers de l'armée.

CHANCELLERIE

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

a) De carrière.

1 Denat (Jules), 19 mai 1920.
2 Marie (Georges-Marcel), 12 mai 1915.
3 Margo (Raymond-Marie-Joseph), 16 mars 1918.
4 Puchala (Charles), 20 juin 1918.
5 Piaud (Pierre-Jean), 12 août 1918.
6 Leymat (André), 22 janvier 1919.
7 Leynaud (Fernand), 22 juin 1920.
8 Wiernsberger (Laurent), 12 juin 1915.

b) Non de carrière.

9 Herbeth (Paul), 10 octobre 1914.
10 Pichon (Robert), 6 octobre 1916.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors de carrière :

1 Barelli (Baptistin-Louis), 19 avril 1914.
2 Joseph (Ulysse-Photius), 11 décembre 1920.
3 Stum (Jean-Pierre), 19 novembre 1915.
4 Hoellinger (Jean), 16 décembre 1919.
5 Mesiflot (Jean-Julien), 13 décembre 1916.
6 Robert (Lucien-Jean), 28 mai 1913.
7 Palmieri (André-Florent), 20 juillet 1918.
8 Picard (Marcel-François), 24 novembre 1920.
9 Mangin (Jacques-Henri), 2 octobre 1920.
10 Boutin (Eugène), 26 décembre 1916.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs :

a) De carrière.

1 De Souqual (Marie-Albert), 4 mars 1920.
2 Andreucci (Baptiste), 6 août 1926.
3 Yotte (Louis-Eugène), 20 mars 1920.
4 Fourche (Jean-Pierre), 27 janvier 1924.
5 Marion (René-Eugène), 28 janvier 1925.
6 Lamy (Georges-Auguste), 8 juillet 1923.
7 Geronimi (Jacques), 23 janvier 1923.
8 Barbe (René-Jean), 8 janvier 1925.
9 Conraud (Robert-Emile), 10 avril 1927.
10 Hapiot (Pierre-François), 17 février 1921.
11 Paquet (Albert-Léon), 10 octobre 1920.
12 Rabalison (William), 13 juillet 1924.
13 Vonarx (Xavier-Lucien), 26 décembre 1922.
14 Leyrat (Georges-Baptiste), 25 septembre 1925.
15 Fiard (Pierre-Maurice), 13 juillet 1923.
16 André (Bernard), 26 janvier 1926.

b) Non de carrière.

17 Leonardon (Gabriel-Marie), 11 décembre 1923.
18 Razafindrakaola (Jules), 9 mai 1919.
19 Vulliez (Robert), 20 octobre 1924.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents :

a) De carrière.

1 Belconde (David-Joseph), 13 mars 1923.
2 Charles (Yves), 12 janvier 1926.
3 Cazal (Guy-Marie-André), 11 avril 1926.
4 Koch (Henri-Antoine), 18 février 1921.

b) Non de carrière.

5 Denaud (Louis-Pierre), 13 avril 1919.
6 Thepenier (Yvon-Alain), 2 juillet 1916.
7 Decosta (Benoît-Marie), 22 juillet 1918.
8 Razafindranovona (Eugène), 20 mars 1919.
9 Huon (André-Yves), 5 juin 1922.
10 Fueri (Charles-Marius), 6 août 1921.
11 Grandclaudon (Jean-Marie), 7 août 1929.
12 Merle (Yvon-Maurice), 27 octobre 1928.
13 Severac (Félix-Antonin), 19 janvier 1924.
14 Orsini (Antoine), 21 février 1921.
15 Cathelain (Volta-Emile), 13 juillet 1925.
16 Decruz (Antoine), 18 juillet 1927.
17 Legtaye (Martial-Fernand), 20 avril 1921.
18 Chevalier (Marcel), 21 juin 1924.
19 Gueno (Jean-Jules), 22 septembre 1928.
20 Houlne (Roland-Pascal), 27 mars 1921.
21 Maier (André), 10 août 1926.

Agents des corps de troupe.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Le Failler (Sébastien), 19 février 1917.
2 Perez (Joseph), 19 mars 1914.
3 Gastaldi (Antoine), 13 octobre 1916.
4 Antonini (Dominique), 26 février 1912.
5 Mourot (Henri), 1er août 1918.
6 Erre (Emmanuel-Joseph), 3 mai 1915.
7 Tonselle (Joseph-Marie), 20 septembre 1910.
8 Nachtegaele (Jules-Gaston), 4 juin 1909.
9 Aubert (René), 17 septembre 1919.
10 Panier (Maurice-Fernand), 7 mai 1917.
11 Grimaldi (Auguste-Charles), 23 février 1918.
12 Reverdito (Marcel), 16 novembre 1919.
13 Miraglio (François), 23 décembre 1918.
14 Bes (Pierre), 9 avril 1919
15 Amat (Georges), 2 octobre 1916.
16 Dumont (Christian-Paul), 4 septembre 1916.
17 Gay (Emile-Eugène), 1er juin 1915.
18 Rigaud (Jean-Marie), 26 janvier 1912.
19 Pupier (Louis-Charles), 9 mars 1918.
20 Laprie (Jean-Robert), 21 avril 1919.
21 Cipolin (Arsène-Constant), 5 octobre 1914.
22 Lucien (Philippe-Maurice), 6 juin 1917.

b) Non de carrière.

23 Favreau (Henri-Charles), 23 octobre 1919.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

a) De carrière.

1 Didier (Louis), 25 mai 1920.
2 Thermunien (Alexandre-Joseph), 20 mars 1921.
3 Valentini (Pascal), 4 janvier 1913.
4 Breton (Henri), 1er juin 1914.
5 François (Guy-Ernest), 4 mars 1917.
6 Vignolles (Jean-Jacques), 5 mars 1915.
7 Breton (André), 11 mars 1918.
8 Conraux (Marcel-Louis), 27 septembre 1920.
9 Tregaro (Mathurin-Louis), 14 août 1918.
10 Girard (Henri-Jean), 14 juillet 1912.
11 Joly (Maurice-Emile), 5 février 1922.

b) Non de carrière.

12 Giocondi (Jacques-Pierre), 1er novembre 1917.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Hoareau (Charles-Louis), 19 septembre 1923.
2 Marguerite (Paul-Justin), 10 août 1924.
3 Razafimanantsoa (Olivier), 6 mai 1921.
4 Giffard (Louis), 27 septembre 1920.
5 Bayer (Jean-Victor), 2 septembre 1924.
6 Cassilde (Jean-Sully), 9 septembre 1920.
7 Ballester (Vincent), 24 avril 1917.
8 Luttwiller (Yves-Charles), 28 mars 1924.
9 Dia (Amaté), 16 août 1920.
10 Merluche (Maurice-Nicaise), 16 décembre 1920.

b) Non de carrière.

11 Colombet (Georges), 8 janvier 1921.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) De carrière.

1 Payet (André-Joseph), 10 janvier 1926.

b) Non de carrière.

2 Mariannie (Alexis), 15 septembre 1916.
3 Legouez (Georges), 21 mars 1924.
4 Verger (Gilbert), 24 avril 1927.
5 Bachet (Daniel-Maurice), 23 mars 1924.
6 Hanvic (Roger), 26 décembre 1927.
7 Barth (Charles-Georges), 22 septembre 1925.
8 Mongeolle (Pierre-Gérard), 21 septembre 1926.
9 Andarelli (Jean-Charles), 9 avril 1922.

Service des matériels et bâtiments.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Lasnier (Henri), 18 novembre 1915.
2 Marchal (Maurice-René), 8 mars 1917.
3 Martin (Jean-Henri), 10 janvier 1915.
4 Couturier (Jules-Roland), 10 avril 1911.
5 Bourguignon (Henri-Robert), 9 décembre 1910.
6 Schwoerer (Adrien-Xavier), 22 septembre 1916.
7 Raucy (Henri-Emile), 23 juin 1922.
8 Castella (Louis-Dominique), 8 décembre 1914.
9 Julia (Léandre-Aristide), 22 mars 1919.
10 Nicolas (Adrien), 24 octobre 1915.
11 Sabonnadière (Noël-Marie), 25 décembre 1917.
12 Brel (Augustin), 19 avril 1913.
13 Giorgetti (Paul-Charles), 12 septembre 1912.
14 Lagrave (Jean-Baptiste), 24 juillet 1921.
15 Le Meur (Francis-Joseph), 20 décembre 1919.
16 Veillard (Maurice-Joseph), 16 mai 1921.
17 Avezou (Marcel), 7 janvier 1915.
18 Vincent (Jean-Emilien), 23 août 1911.
19 Bernadicou (Raymond-Louis), 14 octobre 1916.
20 Mauregard (Georges-Abel), 2 juillet 1914.
21 Antier (Maurice-Pierre), 27 février 1914.
22 Comte (Jean-Constant), 14 septembre 1919.
23 Pascaud (Frank), 17 mai 1920.
24 Bergère (Emile-James), 15 septembre 1912.
25 Vernet (Raymond-René), 3 mai 1914.
26 Peiffer (Edmond-Jean), 7 mai 1918.

b) Non de carrière.

27 Richard (Louis), 4 mai 1920.
28 Jacquet (Roger-Louis), 2 mars 1915.
29 Thomasset (Alphonse-Alexandre), 8 novembre 1921.
30 Nave (Louis-Edmond), 15 décembre 1910.
31 Nicolas (Jean), 19 novembre 1914.
32 Gaudru (Julien-Auguste), 5 avril 1909.

Pour le grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

a) De carrière.

1 Ralet (Marcel), 6 mars 1919.
2 Duflos (Félix-Henri), 4 juin 1912.
3 Naceur (René-Marc), 12 novembre 1920.
4 Trenac (Henri-Pierre), 12 février 1921.
5 Lafaille (Jean), 28 février 1917.
6 Gardrat (Henry), 16 août 1917.
7 Plaud (Georges-Pierre), 20 février 1918.
8 Truffot (Henri-Damien), 26 juillet 1920.
9 Terrieu (Roger), 6 septembre 1920.
10 Wiltord (Valère-Marie), 3 janvier 1919.
11 Bonnet (Roger-Julien), 18 janvier 1920.
12 Alanyou (Guy-Georges), 13 mars 1918.
13 Pariset (Félix-Marie), 22 février 1920.
14 Allouet (François), 19 février 1915.
15 Dutko (Albert-Jean), 31 janvier 1918.
16 Colombani (Jean-Pasquin), 16 décembre 1916
17 Miniou (Corentin-Jean), 24 mars 1917.
18 Scheck (Jules-Paul), 24 mai 1914.
19 Balthazard (Jean-Gustave), 10 novembre 1916.
20 Labonne (Saint-Hilaire-Henri), 19 janvier 1919.
21 Membre (André), 22 novembre 1919.
22 Oryoen (Joseph-Marie), 8 mars 1908.
23 Roy (Gilbert), 13 novembre 1913.
24 Nicolet (Robert), 25 mai 1916.
25 Dagois (Pierre), 26 juin 1916.
26 Giudicelli (Jules-Antoine), 16 août 1917.
27 Malizard (Jean), 29 décembre 1912.
28 Walle (Fernand-Marcel), 18 mai 1914.
29 Vincenti (Armand), 18 octobre 1914.
30 Dambreville (Ambroise-Joseph), 28 avril 1919.
31 Manchon (Marcel-François), 25 novembre 1911.
32 Platard (Alphonse), 11 septembre 1912.
33 Bourcet (Jean-Hubert), 4 juillet 1913.
34 Arnier (Félicien), 8 avril 1922.

b) Non de carrière.

35 Texier (Pierre-René), 25 avril 1914.
36 Baillard (Robert), 29 juillet 1922.
37 Grand (Pierre), 1er octobre 1919.
38 Cheniere (Léon), 10 septembre 1916.

Pour le grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

Reliquat du tableau 1953.

1 Relouzat (Louis-Symphorien), 22 août 1919.

Inscriptions nouvelles.

a) De carrière.

2 Roblot-Coulange (Marie-Edouard), 3 avril 1914.
3 Collet (Pierre), 24 février 1924.
4 Chabot (Jean), 25 août 1925.
5 Paraiso (Ernest), 17 octobre 1918.
6 Schloegel (Albert), 13 août 1920.
7 Hilion (Roland-Laurent), 9 mars 1925.
8 Roger (Denis), 9 juillet 1925.
9 Andreani (Michel), 24 juin 1924.
10 Faynot (André-Auguste), 28 octobre 1927.
11 Puyo (Pierre-Anselme), 7 janvier 1924.
12 Recule (Roger-Francis), 7 juin 1925.
13 Millet (Emile-Louis), 9 novembre 1925.
14 Douard (Georges-Charles), 12 mai 1919.
15 Girard (Jean-Pierre), 27 février 1927.
16 Blanchard (Jacques-André), 31 mai 1927.
17 Caret (Henri-Léon), 30 novembre 1919.
18 Cadet (Paul), 19 septembre 1916.
19 Grenier (Guy), 6 juillet 1927.

b) Non de carrière.

20 Llobel (André), 13 août 1923.
21 Toumasou (Francis), 1er août 1918.
22 Renard (Emmanuel-Marie), 3 juin 1920.
23 Devillieres (Roger), 15 septembre 1922.
24 Mazzoletti (Marius), 27 novembre 1915.
25 Dadies (Pierre-Jean), 1er août 1925.
26 Peaudevigne (René), 2 avril 1921.
27 Millet (Alfred), 29 juillet 1914.
28 Diallo (Abdoulaye), 18 juillet 1919.
29 Gourret (Robert), 10 juin 1925.
30 Joly (Isidore), 25 mai 1911.
31 Garniel (Pierre-Yves), 10 mai 1914.
32 Le'evre (Joseph-Marie), 16 janvier 1915.
33 Heurtaux (Fernand-René), 29 juin 1922.
34 Blazy (Ferdinand), 20 octobre 1918.
35 Planchon (Robert), 26 juillet 1912.
36 Thomas (Henri-Maurice), 8 avril 1923.
37 Lansade (Michel-Louis), 29 septembre 1917.
38 Tarif (Raymond-Robert), 28 avril 1916.
39 Garnier (Etienne-Victor), 30 juin 1916.
40 Goasduff (Guillaume), 28 juillet 1925.
41 Guignard (Lucien-Henri), 3 septembre 1917.
42 Wojciechowski (Raymond), 5 juillet 1923.
43 Nicoli (Ignace), 12 août 1919
44 Breton (Jean), 31 juillet 1920.
45 La Palma (Pierre-Sauveur), 9 avril 1917.
46 Joly (Jean-Jacques), 18 septembre 1926.
47 Gascon (André-Jacques), 19 janvier 1926.
48 Barthelet (Pierre), 13 mai 1926.
49 Le Forestier (Jean), 20 juin 1921.
50 Le Lann (Georges-Pierre), 3 novembre 1927.
51 Desarzens (Pierre), 2 avril 1922.
52 Paio (Jean), 31 août 1925.
53 Susini (François), 20 avril 1920.
54 Taulevgne (André), 27 août 1922.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis non de carrière:

1 Maillard (Daniel), 11 mars 1917.
2 Kerleo (François), 12 avril 1927.
3 Mathis (Aimé), 29 novembre 1923.
4 Lechar (Charlemagne), 28 janvier 1920.
5 Verneau (André), 26 novembre 1920.
6 Montane (Jean-Marie), 6 juin 1924.
7 Maillot (André-Léonce), 20 septembre 1922.
8 Chagnet (Robert-Henri), 14 novembre 1925.
9 Morio (Maurice-Fernand), 14 juillet 1925.
10 Duthoit (Lucien), 14 février 1924.
11 Malavieille (Benjamin), 24 mai 1926.
12 Raynoird-Thal (Pierre-Louis), 8 juillet 1929.
13 Jourdan (Henri-Jules), 12 août 1925.
14 Mignot (Maurice), 26 mars 1923.
15 Sabat (Antoine), 9 décembre 1922.
16 Boucher (Gaston), 7 décembre 1925.
17 Leclerc (Robert-Joseph), 7 avril 1922.
18 Foulquie (Robert), 10 novembre 1927.
19 Hernandez (Candide), 25 décembre 1927.
20 Jaudou (René-Henri), 2 août 1928.
21 Goues (Jean-Louis), 17 juillet 1926.
22 Laprevotte (Emile-Marcel), 17 mai 1927.
23 Rigole (Jacques), 28 mai 1929.
24 Lojkiewiez (Henri), 12 février 1929,
25 Plisonneau (Robert-Justin), 29 août 1928.
26 Pradel (Joseph-Charles), 11 novembre 1928.
27 Bernereau (Guy), 6 août 1928.
28 Fossier (René-Paul), 7 janvier 1928.
29 Maugis (Lionel-Alphonse), 9 novembre 1928.
30 Cosson (Christian-Henri), 5 février 1923.
31 Dugenet (Noël), 28 octobre 1920.
32 Camp (Julien), 6 mars 1927.
33 Beaussac (Roger), 11 avril 1927.
34 Hodee (François), 14 septembre 1925.
35 Lostau (Alfred-Aurélien), 26 octobre 1924.
36 Guillaud (Louis-Clovis), 24 juin 1928.
37 Remy (Jacques), 8 juin 1929.
38 Grux (Claude), 14 juin 1929.
39 Bartel (André-Siméon), 3 janvier 1922.
40 Mickiewiez (Joseph), 10 mai 1925.
41 Kheres (Pierre), 4 juillet 1928.
42 Jousselin (Henri), 3 mars 1923.
43 Parodi (Maurice), 29 mars 1930.
44 Longhais (Philippe-Jean), 1er février 1929.
45 Lucas (Raymond), 7 janvier 1916.
46 Marchioro (René), 23 novembre 1927.
47 Mongarde (André-Jean), 2 février 1927.
48 Feline (Roger), 10 décembre 1927.
49 Weber (Marcel-Jean), 9 mars 1928.
50 Stourm (Jean-Louis), 27 juillet 1921.
51 Marandon (Pierre-Antoine), 11 mars 1923.
52 Clouet (Joseph), 5 mars 1928.
53 Danis (Jean-Marie), 16 août 1921.
54 Blatier (François), 26 mars 1924.
55 Rajoeliarivony (Henri), 10 octobre 1925.
56 Lesdema (Marc-René), 25 avril 1928.
57 Fleury (Lucien), 23 octobre 1922.
58 Larquemin (Robert-René), 24 juin 1927.
59 Giraud (Maxime-Auguste), 11 avril 1930.
60 Dubourdieu (Jean), 11 septembre 1915.
61 Francisco (Gabriel), 14 février 1927.
62 Briand (Paul-Jules), 13 mars 1924.
63 Bizieux (André), 24 octobre 1925.
64 Benech (Jean), 6 février 1900.
65 Apprion (Alain-Marie), 26 juin 1927.
66 Cadiou (Jean-Marie), 3 mars 1924.
67 Fontaine (Advis-Léonus), 23 octobre 1917.
68 Marcolet (Albert-Paul), 30 septembre 1924.
69 Demarrez (Albert), 15 juin 1924.
70 Marin (Roger), 11 octobre 1922.
71 Le Goff (Maurice-Etienne), 14 mars 1926.
72 Pellen (Jacques), 1er mai 1922.
73 Monnier (Georges-Eugène), 22 novembre 1919.
74 Munoz (Paul), 17 septembre 1922.
75 Paumier (Alain-Marie), 29 janvier 1922.
76 Bergot (Jean), 4 septembre 1926.
77 Bruno (Jean), 19 janvier 1925.
78 Emonide (Xavier), 16 septembre 1926.
79 Gelliot (Jean), 22 août 1925.
80 Le Gall (Jean-René), 3 octobre 1921.
81 Baron (Henri-Marie), 3 février 1925.
82 Jolivet (Robert), 3 avril 1928.
83 Gouale'h (Alain-Marie), 16 octobre 1924.
84 Chopin (Jean), 20 novembre 1925.
85 Vollmer (André-Pierre), 6 juin 1928.
86 Chevalier (Jean-François), 5 octobre 1924.
87 Foata (Mathieu), 10 mars 1927.
88 Peyrache (Jean-Marie), 13 janvier 1922.
89 Bouree (Edmond-Henri), 19 décembre 1920.
90 Maillot (Maurice-Léon), 13 décembre 1927.
91 Duquesnoy (René-Ulysse), 1er septembre 1918.

Section des commis et ouvriers d'administration.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Cellier (Jean-Louis), 12 juin 1912.
2 Plane (Paul-Léon), 23 juillet 1915.
3 Jourdain (Marius), 21 janvier 1909.
4 Galaud (Célestin-Louis), 14 janvier 1913.
5 Blaise (Albert-Henri), 6 juillet 1916.
6 Devrard (Maurice-Marius), 13 novembre 1911.
7 Guichard (Marcel-André), 27 juillet 1919.
8 Martinez (Vincent), 27 décembre 1916.
9 Martini (Joseph-Marie), 10 avril 1919.
10 Rossay (Francis-Paul), 31 mai 1914.

b) Non de carrière.

11 Bansept (Robert), 19 juin 1913.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

a) De carrière.

1 Perinetti (François), 28 mars 1918.
2 Huchard (Lucien-Jean), 12 mars 1915.
3 Loubet (Marcel), 30 octobre 1921.
4 Ceccaldi (Jérôme), 1er septembre 1917.

5 Roupert (Roger), 24 mars 1923.
6 Gisclon (Louis), 19 septembre 1920.
7 Floch (Joseph-Marie), 24 mai 1915.
8 Boissier (Georges), 5 février 1919.
9 Delevoye (Marcel), 24 août 1919.
10 Beudaert (Jacques-Roger), 3 novembre 1918.
11 Mortini (Charles), 27 décembre 1920.
12 Dochez (André-Charles), 28 juillet 1920.
13 Millet (André-Henri), 23 août 1915.
14 Morin (Jean), 18 août 1912
15 Sausseau (André), 22 octobre 1919.

b) Non de carrière.

16 Martin (Maxime-Auguste), 17 septembre 1915.
17 Charlat (Roger-Paul), 1er octobre 1921.
18 Theodora (Claude-Roger), 20 juillet 1915.
19 Le Fur (Jean-Marie), 7 juin 1916.
20 Suzzoni (Pierre-Jean), 15 septembre 1914.
21 Delon (Charles-Louis), 3 avril 1913.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Valot (Georges-Jean), 16 février 1925.
2 Henri (Roger), 30 décembre 1921.
3 Pageard (Paul-Jean), 23 juin 1920.
4 Rougeaux (Jean-Roger), 9 octobre 1920.
5 Quiniou (André-Marie), 13 avril 1922.
6 Fallot (Maurice), 20 janvier 1923.
7 Briand (Bernard), 15 septembre 1925.
8 Point (Eugène), 24 janvier 1925.
9 Burli (Maurice-Claude), 13 février 1919.
10 Girard (Marcel), 20 avril 1927.
11 Egloff (Pierre), 9 juin 1925.
12 Bois (Jean-Albert), 7 janvier 1922.
13 Plantier (Roland-Jean), 12 janvier 1922.
14 Butiner (Jean), 1er septembre 1925.

b) Non de carrière.

15 Raymond (Albert), 10 juin 1915.
16 Andriamarojaona (Daniel), militaire de statut local intégré dans le service.
17 Bouquillon (André), 29 janvier 1921.
18 Bizanet (Lucien), 16 mai 1916.
19 Salmon (Vincent), 13 avril 1916.
20 Klein (François-Maurice), 29 janvier 1921.
21 Slemmelen (Robert), 17 mars 1921.
22 Gippet (Raymond), 24 janvier 1926.
23 Dubois (Claude-Julien), 2 août 1914.
24 Jouy (Jean-Pierre), 14 décembre 1919.
25 N'Diaye (Daouda), 13 mai 1923.
26 Lavenaire (Marie-Joseph), 2 juillet 1922.
27 Le Cygne (Louis-Araquirme), 6 mars 1923.
28 Diop (Boubacar), 13 octobre 1914.
29 Raynaud (Roger), 1er mars 1914.
30 Durand (Toussaint), 1er novembre 1913.
31 Bellance (Marius), 14 novembre 1921.
32 Jan (Julien), 28 avril 1922.
33 Jammey (Georges), 30 avril 1920.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière:

1 Anciaux (Henri-Edgard), 9 juillet 1915.
2 Amineau (Armand-Donatien), 2 avril 1916.
3 Dupuis (René-Albert), 14 juin 1923.
4 Divianadin (Rayapin), 2 janvier 1919.
5 Martin (Yves), 25 mai 1921.
6 Roux (Gilbert), 3 septembre 1922.
7 Botomora (Bertrand), 6 novembre 1920.
8 Vital (Louis-Henri), 16 janvier 1924.
9 Le Bouar (Henri), 3 juillet 1924.
10 Vernot (Charles-François), 24 octobre 1923.
11 Joseph (Charles), 11 avril 1924.
12 Godin (Jacques-Michel), 26 décembre 1920.
13 Sarritzu (Antoine), 1er octobre 1920.
14 Fravalo (Eugène-Onésime), 8 janvier 1921.
15 Dia (Abdourahmane), 22 mars 1919.
16 Veslin (Armand), 6 novembre 1927.
17 Rouille (Fortuné-Joseph), 31 décembre 1925.
18 Perrin (Roger-Paul), 20 juin 1926.
19 Borel (Jacques), 19 mars 1928.
20 Edmond (Marius), 11 mars 1926.
21 Jouve (René), 28 avril 1927.
22 Anselme (Henri-Jean), 25 juin 1917.
23 De Sousa-Barbara (Adelino), 20 avril 1926.
24 Vignaux (Jean-Henri), 7 décembre 1923.
25 Lassalle (Georges), 7 février 1929.
26 Courdier (René-Edouard), 27 avril 1922.
27 Roccarino (Elie-Virgile), 9 novembre 1924.
28 Lioto (Gilbert), 27 mars 1924.
29 Gibier (Norbert), 3 juillet 1925.
30 Colin (Vincent), 20 mai 1927.
31 Guillemoto (René-Eugène), 4 novembre 1927.
32 Amicel (Eugène-Isidore), 31 juillet 1918.
33 Duval (Robert-Edouard), 18 novembre 1923.
34 Guiberteau (Alexandre), 9 septembre 1930.
35 Gallet (Jean-Georges), 22 février 1928.

Section mixte des infirmiers.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Fache (Joseph), 6 juillet 1918.
2 Allegrini (Antoine-François), 14 octobre 1912.
3 Mandon (Antoine-François), 25 juin 1916.
4 Rousseau (Henri-Emile), 4 septembre 1908.
5 Lafont (Ferdinand), 28 novembre 1914.
6 Crochez (René-Roger), 10 mai 1916.
7 Perrin (Charles-Albert), 23 juin 1912.
8 Stroh (Frédéric), 22 octobre 1913.

b) Non de carrière.

9 Leccia (Antoine), 17 juin 1912.
10 Fayot (Pierre), 9 septembre 1916.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

a) De carrière.

1 Sauve (Henri-Marcel), 24 septembre 1912.
2 Gloannec (Louis-Yves), 2 mai 1914.
3 Deleros (Maurice), 4 avril 1915.
4 Theule (Jean-Marius), 10 janvier 1920.
5 Muxart (Gabriel), 7 décembre 1913.
6 Lasserre (Marcel-Joseph), 15 avril 1912.
7 Gombert (André), 4 mai 1919.
8 Gelin (Jude-Léonce), 27 février 1916.
9 Lucia (Jules-Stanislas), 27 octobre 1920.
10 Casabianca (Charles-Philippe), 14 juillet 1919.
11 Benefiere (Roland), 27 décembre 1920.
12 Burney (Marcel-François), 31 août 1913.
13 Pini (Antoine), 31 octobre 1912.
14 Goutille (André-Marius), 5 juin 1914.
15 Gazneur (Jean), 13 juin 1915.
16 Lesourd (Marcel), 23 octobre 1914.

b) Non de carrière.

17 Chaumette (Jean-Edouard), 29 octobre 1920 (T. E.).
18 Gillard (Jean-Jacques), 3 mai 1911.
19 Boquet (Francis), 23 décembre 1919.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Klein (Pierre-Alfred), 28 août 1926.
2 Jaureguiber (Michel-Justin), 26 septembre 1921.
3 Voisin (Jean-Marie), 7 janvier 1928.
4 Van de Putte (Jean-Cyrille), 29 juillet 1924.
5 Arreto (Louis), 5 décembre 1920.
6 Roux (Joannès-Albert), 28 avril 1919.
7 Lemaire (André), 14 juin 1924.
8 Cristini (Jean-Baptiste), 16 février 1918.
9 Bredon (Eugène), 17 novembre 1924.
10 Dine (Maurice-Marie), 5 août 1923.
11 Foureur (Roger-Charles), 12 février 1926.
12 Barthelemy (Gabriel), 29 septembre 1921.
13 Maugein (Thomas-Jean), 4 juin 1925.

b) Non de carrière.

14 Victoire (Georges), 13 août 1917.
15 Mosconi (Jean), 19 février 1922.
16 Labrousse (Henri), 26 septembre 1926.
17 Van Dionnant (Claude-Louis), 5 mars 1927.
18 Lacombe (Jean-Antoine), 6 septembre 1925.
19 Viney (André), 5 juin 1924.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) De carrière.

1 Rouze (Ange), 30 juillet 1928.
2 Toussaint (Claude-André), 10 septembre 1928.
3 Robert (Edouard), 14 avril 1927.
4 Lempereur (Jacques-Elie), 20 septembre 1918.
5 Romand (Henri-Claude), 7 avril 1925.

b) Non de carrière.

6 Bardet (Roger), 6 novembre 1924.
7 Gueye (Paul) dit Boutesque, 13 mars 1918.
8 Laumord (Jean-Guillaume), 30 septembre 1914.
9 Bouillet (Roger-Louis), 7 mai 1926.
10 Lousse (Georges), 22 mai 1926.
11 Caberia (Maurice-Colette), 6 mars 1919.
12 Idrissa Coulibaly, 21 avril 1927, militaire de statut local intégré dans le service.
13 Alexandre (Pierre-Antoine), 19 avril 1914.
14 Ponsar (Constant), 12 décembre 1922.

45 Lhuerre (Raphaël), 15 octobre 1922.
46 Le Porh (Roger), 10 janvier 1924.
47 Argenti (François - Pascal), 26 mars 1927.
48 L'Huillier (Guy), 26 février 1929.
49 Clola (Armand), 9 juin 1928.
20 Seck (Talame), 7 mai 1920.
21 Michelet (Robert), 7 avril 1921.
22 Holtzer (Aloyse), 2 juin 1929.
23 Tirfoin (Marius-Edouard), 4 avril 1922.
24 Damblant (Raoul), 19 décembre 1923.
25 Filippi (Joseph-François), 15 mai 1930.
26 Blanchard (Robert), 25 mai 1930.
27 De Cecco (Raymond), 14 décembre 1924.
28 Fournier des Corats (Guy-Pierre), 11 février 1928.
29 Lorin (Noël), 22 avril 1927.

II. — MILITAIRES DE STATUT LOCAL

Infanterie.

AFRICAINS

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants (1re catégorie):

4 54602, Ibrahima Oumar, G. I. T. C. M.
2 1872, Diallo Mamadou, D. I. T. C.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-chefs (2e catégorie):

4 35928, Namakro Diomandé, G. I. T. C. M.
2 61160, Mayacine Syll, 10e bataillon de tirailleurs marocains.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) 1re catégorie.

4 23852, Sidibe Yankhoba, 15e R. T. S.
2 Ly Cire Ali, 4e R. I. C.
3 10781, Mory Traore, G. I. T. C. M.
4 9177, Idrissa Arouma, G. I. T. C. M.

b) 2e catégorie.

5 56919, Ba Samba Daya, 3e R. T. S.
6 10693, Maouloud Hamani, G. I. T. C. M.
7 60811, Sina Drabo, 6e R. T. S.
8 699, Tangande Savadogo, 5e R. T. S.
9 66332, Orou Guanti, 6e R. T. S.
10 7112, Namory Keita, 6e R. T. S.
11 9082, Asdidda, 15e R. T. S.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 54-326 du 19 mars 1954 supprimant le versement à un compte de pécule de l'indemnité compensatrice perçue par les militaires à solde spéciale progressive en vertu des dispositions du décret n° 53-588 du 25 juin 1953 portant modification du régime de rémunération des personnels militaires et civils français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 53-588 du 25 juin 1953, portant modification du régime de rémunération des personnels civils et militaires français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le versement à un compte de pécule de l'indemnité compensatrice instituée par le décret n° 53-588 du 25 juin 1953 portant modification du régime de rémunération des personnels civils et militaires français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam est supprimé pour les militaires à solde spéciale progressive.

Les intéressés pourront, sur leur demande, obtenir le versement en piastres de tout ou partie de l'indemnité compensatrice.

Art. 2. — Un arrêté des ministres intéressés fixera les conditions d'application du présent décret.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,
MARC JACQUET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Modalités d'application du décret n° 54-326 du 19 mars 1954 supprimant le versement à un compte de pécule de l'indemnité compensatrice perçue par les militaires à solde spéciale progressive.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 53-588 du 25 juin 1953 portant modification du régime de rémunération des personnels militaires et civils français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam;

Vu le décret n° 54-326 du 19 mars 1954 supprimant le versement à un compte de pécule de l'indemnité compensatrice perçue par les militaires à solde spéciale progressive en vertu des dispositions du décret n° 53-588 du 25 juin 1953;

Vu l'arrêté en date du 20 août 1953, fixant les modalités d'application de l'article 5 du décret n° 53-588 précité,

Arrêtent:

Art. 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, le montant de l'indemnité compensatrice revenant aux militaires à solde spéciale progressive et non perçu en piastres est porté au crédit du compte ouvert dans les écritures de la caisse nationale d'épargne, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 20 août 1953 susvisé.

Les militaires à solde spéciale progressive pourront disposer librement de la totalité des sommes portées au crédit de leur compte.

Art. 2. — Les comptes de pécule ouverts au nom des militaires à solde spéciale progressive seront clos d'office par les succursales militaires et navales de la caisse nationale d'épargne. Leurs soldes créditeurs seront virés aux comptes ouverts dans les écritures de la caisse nationale d'épargne en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 20 août 1953 susvisé, à moins que les intéressés n'en demandent le règlement immédiat en piastres.

Fait à Paris, le 19 mars 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES MAIGNON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,
MARC JACQUET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Dispense du cautionnement définitif pour certaines catégories de marchés.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 53-405 du 11 mai 1953 relatif au règlement des marchés de l'Etat et des établissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 33 du décret du 11 mai 1953, peuvent être dispensés de constituer le cautionnement définitif prévu à l'article 31 dudit décret, les titulaires des marchés passés par le ministère des finances et des affaires éco-

nomiques et le secrétariat d'Etat au budget et entrant dans l'une des catégories suivantes:

1° Marchés dont la durée d'exécution n'excède pas trois mois, quel que soit leur montant;

2° Marchés dont le montant initial n'excède pas cinq millions de francs, quelle que soit leur durée d'exécution;

3° Marchés dits « à commande » et tous marchés à livraisons partielles successives, lorsque chaque commande ou livraison donne lieu à payement après contrôle qualitatif et quantitatif des fournitures livrées;

4° Marchés, quels que soient leur durée d'exécution et leur montant, ayant pour objet:

a) La location de matériel installé dans les locaux occupés par les administrations financières;

b) Des fabrications ou des travaux donnant lieu de la part de l'administration à un contrôle technique en cours d'exécution ou à recette technique dans les établissements du titulaire;

c) La réalisation de campagnes de publicité par la presse, le cinéma, la radio et la télévision.

Art. 2. — La dispense de cautionnement définitif prévue pour les marchés visés à l'article 1er ci-dessus doit être expressément stipulée dans le marché par l'insertion d'une clause spéciale portant référence au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ-LOUIS MARTIN.

Inspection générale des finances.

Par arrêté en date du 23 mars 1954, M. Wirth (Robert), inspecteur des finances de 2e classe, a été nommé inspecteur des finances de 1re classe à compter du 3 mars 1954.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 54-327 du 18 mars 1954 complétant et modifiant le décret n° 52-1408 du 19 décembre 1952 relatif aux professions auxiliaires de transport.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 7 de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949;

Vu l'article 25 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952;

Vu le décret n° 49-1473 du 14 novembre 1949 relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers, et notamment l'article 42;

Vu le décret n° 52-1408 du 19 décembre 1952 relatif aux professions auxiliaires de transport,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret n° 52-1408 du 19 décembre 1952 est complété par les dispositions suivantes:

« *e*) Une entreprise de déménagement peut, sans aucune licence:

« Soit confier des opérations de déménagement, y compris le transport, à une autre entreprise de déménagement, elle-même autorisée à effectuer ces opérations;

« Soit réunir exceptionnellement plusieurs déménagements dans un même cadre dont elle confie le transport à un tiers transporteur public, lui-même autorisé à effectuer ce transport;

« *f*) La licence de commissionnaire bureau de ville, prévue pour les exploitants de bureaux de ville, n'est pas exigée des entreprises de groupage de marchandises déjà titulaires de la licence de commissionnaire groupeur lorsque leur activité de commissionnaire de transport exploitant de bureau de ville est une activité accessoire et complémentaire de celle de commissionnaire de transport groupeur. »

Art. 2. — Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 11 du décret du 19 décembre 1952 sont remplacées par les suivantes:

« Le dépôt en espèces visé au premier alinéa ci-dessus pourra être remplacé par une caution bancaire ou une assurance-caution d'un montant équivalent. »

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Agrément d'organismes professionnels pour l'exécution des enquêtes de statistiques industrielles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 avril 1953: page 3900, 2e colonne, article 3, au lieu de: « Elles auront une périodicité trimestrielle ou annuelle suivant les activités considérées », lire: « Elles auront une périodicité trimestrielle, semestrielle ou annuelle, suivant les activités considérées ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 avril 1953: page 3976, 1re colonne, article 1er, 1er alinéa, 6e ligne, après 21.335, ajouter: « ... (sauf machines-outils pneumatiques portatives de mines) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 mai 1953: page 4601, 1re colonne, article 1er, 1er alinéa, au lieu de: « ... spécifiées sous les rubriques 20.11, 20.12, 20.13, 20.14 de la nomenclature... », lire: « ... spécifiées sous les rubriques 20.11 (sauf 20.113 partielle, appareils de chauffage à huile lourde), 20.12, 20.13, 20.14 de la nomenclature... ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1953: page 4613, 1re colonne, article 1er, 1er alinéa, au lieu de: « ... spécifiées sous les rubriques 21.361 et 21.362 partielle de la nomenclature... », lire: « ... spécifiées sous les rubriques 21.361 (sauf appareils de graissage et de graissage automatique) et 21.362 partielle de la nomenclature... ».

Rectificatifs au *Journal officiel* du 18 juin 1953:

Page 5393, 1re colonne, article 1er, 1er alinéa, au lieu de: « ... spécifiées notamment sous la rubrique 29.150 de la nomenclature... », lire: « ... spécifiées notamment sous la rubrique 29.150 (sauf détendeurs) de la nomenclature... ».

Page 5394, article 1er, 1er alinéa, au lieu de: « ... spécifiées sous les rubriques 26.30, 26.52 et 26.62 de la nomenclature... », lire: « ... spécifiées sous les rubriques 26.3, 26.52, 26.62, 20.46, 23.4 partielle et 27.220 partielle de la nomenclature... ».

Page 5398, 2e colonne, article 3, 1er alinéa, au lieu de: « Leur périodicité sera trimestrielle », lire: « Leur périodicité sera mensuelle ou trimestrielle ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1953: page 6609, 1re colonne, article 1er, 4e alinéa, au lieu de: « Des décisions du ministre de l'industrie et de l'énergie préciseront... », lire: « Des décisions du ministre de l'industrie et du commerce préciseront... ».

Rectificatifs au *Journal officiel* du 1er août 1953:

Page 6770, 2e colonne, 8e alinéa, au lieu de: « desematage », lire: « désétamage ».

Page 6771, 1re colonne, 5e alinéa, au lieu de: « huiles d'amendes », lire: « huiles d'amandes »; 2e, 7e alinéa, au lieu de: « Monezirac », lire: « Monazirac ».

Rectificatifs au *Journal officiel* du 4 août 1953:

Page 6818, 2e colonne, article 1er, 1er alinéa, au lieu de: « ... spécifiées dans la rubrique 21.220 de la nomenclature... », lire: « ... spécifiées dans la rubrique 21.220 (fabr. d'articles émaillés), et 22.250 partielle (émaillage vitrifié à plus de 900°, à façon) de la nomenclature... ».

Page 6819, 1re colonne, article 3, 1er alinéa, au lieu de: « Leur périodicité sera trimestrielle », lire: « Leur périodicité sera mensuelle ou trimestrielle ».

Page 6850, 1re colonne, article 1er, 1er alinéa, au lieu de: « ... spécifiées dans les rubriques nos 22.210 à 22.230 et 22.250 de la nomenclature... », lire: « ... spécifiées dans les rubriques 22.210 à 22.230, 22.250 partielle (émaillage à moins de 900° à façon) et 22.250 de la nomenclature... ».

Page 6851, 1re colonne, article 1er, paragraphe 2 (Chambre syndicale des fabricants de robinetterie), ajouter: « 29.150 partielle (détendeurs) »; 2e colonne, article 1er, paragraphe 14, au lieu de: « 20.112 partielle », lire: « 20.412 partielle ».

Rectificatifs au *Journal officiel* du 12 août 1953: page 7162, 1re colonne, au-dessous de la dernière ligne, ajouter: « Vu l'arrêté du 26 novembre 1952, portant fixation, en ce qui concerne les statistiques industrielles et commerciales, des conditions d'application de la loi n° 51-711 et du décret n° 52-1059 »; 2e colonne, article 1er, 3e alinéa, au lieu de: « des décisions du ministère de l'industrie et du commerce », lire: « des décisions du ministre de l'industrie et du commerce »; article 7, supprimer le membre de phrase entre parenthèses: « (spécification du service enquêteur) ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 54-328 du 10 mars 1954 relatif au « domaine-retraite ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la reconstruction et du logement, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de la santé publique et de la population, du secrétaire d'Etat à l'agriculture et du secrétaire d'Etat au budget;

Vu le décret-loi du 24 mai 1938 tendant à assurer aux travailleurs le « domaine-retraite »;

Vu la loi n° 53-300 du 9 avril 1953 portant relèvement des taux de majoration de certaines rentes viagères et extension du régime des majorations;

Vu la loi n° 53-318 du 15 avril 1953 facilitant la construction de logements économiques dont l'article 5 stipule que les dispositions du décret-loi du 24 mai 1938 pourront être modifiées par décret en vue notamment de leur mise en harmonie avec les mesures prises en faveur des bénéficiaires de rentes viagères;

Vu le décret du 14 octobre 1938 déterminant les modalités particulières d'application du décret-loi du 24 mai 1938;

Vu la loi modifiée du 5 août 1920 sur le crédit mutuel et la coopération agricoles;

Vu le texte annexé du 29 avril 1940 portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles;

Vu le décret modifié portant règlement d'administration publique du 9 février 1921 relatif à l'application de la loi du 5 août 1920,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 1er du décret-loi du 24 mai 1938 tendant à assurer aux travailleurs le « domaine-retraite » est modifié de la façon suivante:

« Les travailleurs de toutes professions, remplissant les conditions du paragraphe 2 du présent article, assujettis aux assurances sociales, aux pensions civiles ou militaires ou à toute caisse de retraite gérée par l'Etat ou fonctionnant sous son contrôle, peuvent, à dater de la promulgation du présent décret, demander la délivrance à leur profit, aux caisses régionales de crédit agricole mutuel, d'un livret de « domaine-retraite » destiné à leur faciliter l'acquisition différée ou l'aménagement de biens ruraux situés sur le territoire de communes dont la population municipale agglomérée au chef-lieu ne dépassait pas deux mille habitants lors du dernier recensement général précédant l'acquisition ou l'aménagement desdits biens, lesquels devront constituer l'habitat principal des souscripteurs. »

Art. 2. — Les premier et deuxième alinéas de l'article 2 du décret-loi du 24 mai 1938 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Les titulaires de livrets de « domaine-retraite » auront la faculté d'opérer sur ces livrets, avec ou sans interruption, jusqu'à ce qu'ils aient atteint soixante-cinq ans et pendant un délai maximum de vingt-cinq ans fixé par eux suivant leur âge lors du premier versement, des cotisations annuelles dont la quotité sera laissée à leur volonté sans pouvoir excéder 30.000 F par an, ni être inférieure à 3.000 F et qui ne pourront comporter au delà de ce minimum que des multiples de 1.000 F.

« Les titulaires pourront toujours effectuer des versements excédant 30.000 F dans la proportion où ceux-ci compenseraient des versements inférieurs à 30.000 F effectués par eux au cours des précédentes années. »

Art. 3. — Le deuxième alinéa de l'article 5 du décret-loi du 24 mai 1938 est supprimé et remplacé par la disposition ci-après:

« Ledit pourcentage pourra être modifié par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du ministre de la reconstruction et du logement. »

Art. 4. — L'article 8 du décret-loi du 24 mai 1938 est complété ainsi qu'il suit:

« Dans le cas où la contribution de l'Etat ne serait pas accordée aux titulaires de livrets de « domaine-retraite », celle-ci sera reversée au Trésor par les soins de la caisse nationale de crédit agricole. »

Art. 5. — L'article 9 du décret-loi du 24 mai 1938 est complété ainsi qu'il suit:

« Dans le cas où ces bonifications ne seraient pas versées aux titulaires de livrets de « domaine-retraite », celles-ci seront reversées au Trésor par les soins de la caisse nationale de crédit agricole. »

Art. 6. — Il est ajouté à la suite de l'article 9 du décret-loi du 24 mai 1938 l'article 9 *bis* ci-après:

« *Art.* 9 bis. — Les capitaux constitués par les versements sur les livrets de « domaine-retraite » pendant la période comprise entre le 24 mai 1938 et le 1er janvier 1949 seront revalorisés de la façon suivante:

« Pour les souscripteurs ayant effectué des versements entre le 24 mai 1938 et le 31 août 1939 inclus, le montant de la majoration sera égal à 750 p. 100 desdits versements;

« Pour les souscripteurs ayant effectué des versements entre le 1er septembre 1939 et le 31 décembre 1945 inclus, le montant de la majoration sera égal à 250 p. 100 desdits versements;

« Pour les souscripteurs ayant effectué des versements entre le 1er janvier 1946 et le 31 décembre 1948 inclus, le montant de la majoration sera égal à 100 p. 100 desdits versements.

« Ces majorations seront à la charge de l'Etat et ne pourront bénéficier de la capitalisation dans les conditions fixées à l'article 4 ci-dessus qu'à dater du 1er avril 1953.

« Les titulaires de livrets de « domaine-retraite » ne pourront bénéficier desdites majorations que si l'expiration du délai pour lequel le livret a été souscrit est postérieure au 1er avril 1953 et si, à la fin du contrat, ils acquièrent ou aménagent un petit bien rural.

« Dans les cas prévus par l'article 6 du présent décret, le montant des majorations sera reversé au Trésor par les soins de la caisse nationale de crédit agricole. »

Art. 7. — Le ministre de l'agriculture, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la reconstruction et du logement, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
MAURICE LEMAIRE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PHILIPPE OLMI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret du 23 mars 1954 portant ouverture exceptionnelle de la pêche les 17, 18 et 19 avril 1954 dans les cours d'eau de la deuxième catégorie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale, et notamment son article 26;

Vu le décret du 29 août 1939 sur la pêche fluviale et ses modificatifs,

Décrète:

Art. 1er. — A titre exceptionnel, la pêche dans les eaux de la deuxième catégorie est déclarée ouverte les 17, 18 et 19 avril 1954.

Toutefois, il ne pourra être pratiqué, ces jours-là, que la pêche à la ligne flottante.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PHILIPPE OLMI.

Création d'un laboratoire de biochimie au centre national de recherches zootechniques de Jouy-en-Josas.

Par arrêté en date du 3 mars 1954, il est créé, à compter du 1er janvier 1954, un laboratoire de biochimie au centre national de recherches zootechniques de Jouy-en-Josas.

Affectation définitive au ministère de l'agriculture de l'immeuble domanial dit « Maison Heinsius » dépendant du domaine de Chambord (Loir-et-Cher).

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret modifié n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu le procès-verbal de remise du domaine de Chambord à l'administration des domaines en date du 13 avril 1930;

Vu les décrets des 24 mars, 26 juillet et 11 août 1947 portant affectation de diverses parties du domaine de Chambord aux ministères de l'agriculture et de l'éducation nationale;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 27 janvier 1954,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté définitivement au ministère de l'agriculture (direction générale des eaux et forêts), en vue du logement du chef de district des eaux et forêts et de l'ingénieur des travaux des eaux et forêts en résidence à Chambord (Loir-et-Cher), l'immeuble domanial dit « Maison Heinsius », avec les terrains y attenant, le tout d'une surface de 70 ares 61 centiares, dépendant du domaine de Chambord (Loir-et-Cher), hachuré en rouge sur le plan annexé et cadastré comme suit:

Section A. — N° 136 (jardin)	5 a 80
Section A. — N° 137 (jardin)	6 a 14
Section A. — N° 138 (maison Heinsius et jardin)	13 a 90
Section A. — N° 139 (jardin)	8 a 60
Section A. — N° 140 (terrain vague)	17 a 73
Section A. — N° 141 (cour)	6 a 20
Section A. — N° 147 (terres)	12 a 24
Total	70 a 61

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts au ministère de l'agriculture et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1954.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PHILIPPE OLMI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Institution de régies d'avances et nomination de régisseurs.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables aux budgets de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection de restauration de terrains en montagne de Chambéry (Savoie) une régie d'avances pour l'exécution de travaux d'entretien et d'équipement dans les périmètres de restauration, imputés sur le budget de l'agriculture, et de travaux de reboisement dans les séries domaniales, imputés sur le fonds forestier national.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 1.500.000 F, soit 1 million de francs sur le budget de l'agriculture et 500.000 F sur le fonds forestier national.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 200.000 F, et perçoit une indemnité de responsabilité de 6.000 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1954.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 12 mars 1954, M. Anchierri (Lucien), ingénieur des eaux et forêts à Chambéry (Savoie), est nommé régisseur d'avances pour l'exécution des travaux d'entretien et d'équipement dans les périmètres de restauration et de travaux de reboisement dans les séries domaniales.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection des eaux et forêts d'Amiens (Somme) une régie d'avances pour l'exécution de travaux d'entretien du domaine du Paraclet, à Fouencamps, imputables sur le budget de l'agriculture.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 200.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 3.000 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1954.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 13 mars 1954, M. Hanocq (Ulysse), chef de district des eaux et forêts à Fouencamps (Somme), est nommé régisseur d'avances pour l'exécution de travaux d'entretien du domaine du Paraclet, à Fouencamps.

Détermination des bases du remboursement à la caisse nationale de sécurité sociale des dépenses résultant de l'application de l'article 36 du décret n° 52-1166 du 18 octobre 1952.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 52-1166 du 18 octobre 1952 fixant les conditions d'application de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 relative à l'allocation de vieillesse agricole, et notamment l'article 36;

Vu l'arrêté du 14 mars 1949, modifié par l'arrêté du 7 juin 1951, allouant des indemnités aux membres assesseurs des commissions régionales de sécurité sociale et de la commission nationale de l'invalidité et de l'inaptitude;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1942 relatif au fonctionnement des commissions d'inaptitude au travail instituées par la législation sur l'allocation aux vieux travailleurs salariés, et notamment l'article 3;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1946 relatif aux frais de déplacement des assurés sociaux en cas de maladie, longue maladie et invalidité;

Vu l'arrêté du 14 janvier 1953 fixant le montant des honoraires pour examen médical de requérants à l'allocation aux vieux travailleurs salariés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dépenses, de quelque nature qu'elles soient, résultant de l'application de l'article 36 du décret du 18 octobre 1952 sont remboursées annuellement à la caisse nationale de sécurité sociale par la caisse nationale d'allocation de vieillesse agricole sur les bases des tarifs prévus en matière d'inaptitude au travail des vieux travailleurs salariés, et après production de bordereaux détaillés des dépenses et d'états justificatifs établis par les parties prenantes.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1954.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 8 mars 1954, M. Huriez (Henri), chargé de recherches, 4e échelon, est rayé des cadres de l'institut national de la recherche agronomique pour occuper les fonctions de directeur de la station agronomique départementale de la Loire-Inférieure à Nantes, à compter du 1er mars 1954, date à laquelle prend fin son détachement.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 16 mars 1954 portant admission à la retraite d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 16 mars 1954, M. Bara (Joseph-Edouard-Marie), conseiller de cour d'appel de 1re classe, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Agriculture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mars 1954, page 2153, 2e colonne, 35e ligne:

Au lieu de:
Génie rural.
« Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1954, M. Pottier (François-Victor-Marcel), ingénieur en chef de 1re classe du génie rural... »,

Lire:
Agriculture.
« Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1954, M. Pottier (François-Victor-Marcel), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer... ».
(Le reste sans changement.)

Géologues.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 mars 1954, M. Obermuller (Alphonse), géologue en chef de 1re classe, est placé, à compter du 19 mars 1954, dans la position de mission à Madagascar pour une durée approximative de deux mois, en Afrique équatoriale française pour une durée approximative de trois semaines, et au Cameroun pour une durée approximative de dix jours, en vue de coordonner l'ensemble des travaux géologiques d'outre-mer.

Mines.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 mars 1954, M. Marelle (André), ingénieur en chef de 1re classe des mines de la France d'outre-mer, inspecteur général des mines et de la géologie de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique occidentale française du 1er au 17 février 1954 en vue d'examiner les conditions de démarrage du programme de prospection géologique entrepris en 1953 et de visiter les travaux géologiques et miniers conduits au Sénégal et en Mauritanie.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 12 mars 1954, l'arrêté n° 9 en date du 6 janvier 1954 a été modifié comme suit:

« M. Giraud (Hippolyte), chef de section radioélectricien de 1re classe des transmissions de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de service, à compter du 20 avril 1954 ».

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 mars 1954, M. David (Charles), ingénieur de 1re classe des travaux publics de l'Etat, a été intégré définitivement dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer pour compter du 1er janvier 1953.

L'intéressé conserve dans le cadre général son grade d'ingénieur principal de 1re classe, 1er échelon, des travaux publics de la France d'outre-mer, avec ancienneté du 1er janvier 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modification de l'arrêté du 19 novembre 1951, pris en application de l'article 4 du décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2771 du 31 décembre 1946 et la loi n° 49-489 du 12 avril 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2771 du 31 décembre 1946 et la loi n° 49-489 du 12 avril 1949, et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1951, pris en application de l'article 4 du décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ajouté, entre l'avant-dernier et le dernier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 19 novembre 1951, un alinéa ainsi conçu:

« L'attestation de l'employeur peut être remplacée par les pièces prévues à l'article 44 *a* du livre 1er du code du travail se rapportant aux payes effectuées pendant les périodes visées à l'alinéa précédent. »

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale, le directeur central de l'action sociale des forces armées, le directeur de la

comptabilité publique et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU CHER

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de la commune d'Herry, n° 18-7, à Herry, avec la société mutualiste dite Mutuelle générale du Cher, n° 18-474, à Bourges.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Prévoyance scolaire du canton de Denain, n° 59-887, à Denain, avec la société mutualiste dite Les Persévérants des écoles laïques, n° 59-999, à Lille.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Secours mutuels de Wicres, n° 59-821, à Wicres, avec la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 59-1065, à Marquillies.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Saint-Arnaud, n° 59-642, à Hem, avec la société mutualiste dite La Sécurité, n° 59-1587, à Hem.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE CALAIS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 mars 1954, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° La Saint-Esprit, n° 62-31, à Laventie; 2° Mutuelle familiale interprofessionnelle du Pas-de-Calais-Est, n° 62-1153, à Arras, l'union de sociétés mutualistes dite Union mutualiste de l'Artois, n° 62-1373, à Arras.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Association mutuelle des employés de S.A.P.E.C.O., n° 71-733, au Creusot, avec la société mutualiste dite L'Union creusotine, n° 71-229, au Creusot.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Union coloniale, n° 71-610, à Louhans, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels de la ville de Louhans, n° 71-88, à Louhans.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Personnel des établissements Marcel Ducrot, n° 71-667, à Autun, avec la société mutualiste dite L'Union fraternelle autunoise, n° 71-98, à Autun.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 1er mars 1954, pris en application de l'article 4 (2e alinéa) de la loi du 5 décembre 1922, est prononcé le retrait de l'approbation conférée au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, par l'arrêté du 3 avril 1936, aux statuts de la Société immobilière de Vélizy-Villacoublay, dont le siège est à Paris, 24, rue Georges-Bizet.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 1er mars 1954, pris en application de l'article 4 (2e alinéa) de la loi du 5 décembre 1922, est prononcé le retrait de l'approbation conférée au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, par l'arrêté du 26 novembre 1932, aux statuts de la Société anonyme des habitations économiques de Denain, dont le siège est à Paris, 14, rue Cambacérès.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 1er mars 1954, pris en application de l'article 4 (2e alinéa) de la loi du 5 décembre 1922, est prononcé le retrait de l'approbation conférée au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, par l'arrêté du 5 septembre 1932, aux statuts de la Société anonyme L'Union française immobilière, dont le siège est à Paris, 7 *bis*, rue de Téhéran.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 15 février 1954, pris en application de l'article 4 (2e alinéa) de la loi du 5 décembre 1922, est prononcé le retrait de l'approbation conférée au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, par l'arrêté du 2 juillet 1923, aux statuts de la Société immobilière de la cité-jardin Œrlikon, dont le siège est à Ornans (Doubs), avenue du Président-Wilson.

Suppression d'un groupement d'urbanisme.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et du logement et du ministre de l'intérieur en date du 19 février 1954, est rapporté l'arrêté ministériel du 8 mars 1914 constituant un groupement d'urbanisme entre les communes de Forges-les-Eaux et Serqueux (Seine-Inférieure).

Régisseurs d'avances.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et du logement en date du 17 mars 1954, il est mis fin, à compter du 1er mars 1954, aux fonctions de M. Detrez (Emile), régisseur d'avances auprès du directeur des services départementaux du Pas-de-Calais, au titre de la circonscription de Calais:

Pour le payement de certaines dépenses relatives aux travaux urgents exécutés d'office et aux constructions et aménagements provisoires;

Pour le payement des dépenses consécutives aux travaux de déblaiement et d'arasement des immeubles détruits ou endommagés par suite de faits de guerre.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 13 mars 1954, M. le docteur Faure, médecin chef intérimaire à l'hôpital psychiatrique de Prémontré (Aisne), est mis à la disposition du préfet d'Eure-et-Loir, pour une durée de trois ans à compter du 15 janvier 1954, en vue de son affectation en qualité de médecin assistant à l'hôpital psychiatrique de Bonneval.

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 22 mars 1954, Mlle Prieur (Simone), inspecteur stagiaire de la population et de l'entr'aide sociale, est affectée au département de Saône-et-Loire.

Par arrêté en date du 22 mars 1954, Mlle Plegat (Marie-Thérèse), inspecteur stagiaire de la population et de l'entr'aide sociale, est affectée au département de la Loire.

Par arrêté en date du 22 mars 1954, Mlle Delesalle (Eliane), inspecteur stagiaire de la population et de l'entr'aide sociale, est affectée au département du Nord.

Par arrêté en date du 22 mars 1954, M. Alfandari (Elie), inspecteur stagiaire de la population et de l'entr'aide sociale, est affecté au département des Deux-Sèvres.

Par arrêté en date du 22 mars 1954, M. Mariez (Jean), inspecteur stagiaire de la population et de l'entr'aide sociale, est affecté au département de la Guadeloupe.

Listes d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêté en date du 12 mars 1954, sont inscrits pour l'année 1954 sur les listes d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population, les fonctionnaires de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population ci-après désignés (par ordre alphabétique) :

Pour les fonctions de receveur et d'économe.

Mlle Barbut, secrétaire d'administration.

M. Dorster, commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Meurthe-et-Moselle.

M. Dusigne, rédacteur à la direction départementale de la santé de la Marne.

M. Lhande, chef de bureau à la direction départementale de la santé des Basses-Pyrénées.

Pour les fonctions de secrétaire de direction.

Mlle Barbut, secrétaire d'administration (titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de receveur et d'économe).

Mme Beauvais, employée de bureau.

Mme Bodin, adjoint administratif.

M. Charron, adjoint administratif.

M. Dorster, commis aux écritures à la direction départementale de la population de Meurthe-et-Moselle (titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de receveur et d'économe).

M. Dusigne, rédacteur à la direction départementale de Seine-Marne (titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de receveur et d'économe).

Mme Fenot, secrétaire d'administration.

M. Gérald, adjoint administratif (en position de détachement).

Mme Gerhman, adjoint administratif.

M. Guigues, employé de bureau.

Mlle Lanoye, secrétaire d'administration.

Mlle Leclerc, adjoint administratif.

M. Lemaire, secrétaire d'administration.

Mme Le Moal, adjoint administratif.

Mlle Massicot, adjoint administratif.

Mme Mauroy, adjoint administratif.

Mme Mourey, secrétaire d'administration.

M. Nicolas, adjoint administratif.

M. Papelard, adjoint administratif.

Mme Potencier, adjoint administratif.

Mlle Quessette, adjoint administratif.

Mlle Roge, adjoint administratif.

Mlle Rolland, secrétaire d'administration.

Mme Seznec, adjoint administratif.

M. Vincent, secrétaire d'administration.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Conférences régionales d'usagers.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,

Vu l'arrêté du 9 avril 1945 portant création de conférences régionales, modifié par les arrêtés des 16 juillet 1945, 7 avril 1948, 27 avril 1948 et 4 octobre 1952.

Arrête :

Art. 1er. — L'article 2, paragraphe *b*, de l'arrêté du 9 avril 1945, modifié par les arrêtés subséquents, est modifié ainsi qu'il suit :

. . . . . .

« Un représentant de chaque chambre de commerce de la région ;
« Un représentant de chaque chambre d'agriculture de la région ;
« Un représentant par région de la confédération générale du travail ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1954.

PIERRE FERRI.

Administration centrale.

Par arrêté du 16 mars 1954, a été mise en disponibilité pour une période de deux ans, à compter du 21 février 1954, Mme Franchini, adjoint administratif, chef de groupe.

Services extérieurs.

Par arrêté du 12 mars 1954, a été nommé directeur départemental au Mans et titularisé dans le grade correspondant, M. Vial, inspecteur principal à Lyon-services postaux.

Par arrêtés du 13 mars 1954 :

M. Harmegnies, ingénieur en chef, est affecté à Paris-lignes souterraines à grande distance.

A été muté à Melun, M. Bessard, chef de centre hors classe à Evreux-télégraphe et téléphone.

A été muté à Constantine, M. Masia, inspecteur principal à Metz.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant les chefs de section des services administratifs désignés ci-après :

A Lyon, Mme Aufschneider, de Paris-direction de l'imprimerie des timbres-poste.

A Mâcon, M. Massoutier, de Limoges-services postaux.

A Lons-le-Saunier, M. Chignier, de Lyon-services postaux.

A Privas, M. Capdevielle, de Marseille-services postaux.

A Bar-le-Duc, M. Demaison, de l'administration centrale.

A été nommé inspecteur principal, à Cayenne, et titularisé dans le grade correspondant, M. Deflanas, inspecteur rédacteur (chef de service).

A été nommé inspecteur principal à Basse-Terre (Guadeloupe) et titularisé dans le grade correspondant, M. Roubereau, inspecteur rédacteur chargé des fonctions d'inspecteur principal.

Par arrêtés du 16 mars 1954 :

A été nommé directeur départemental adjoint, titularisé dans le grade correspondant, et maintenu, en cette qualité, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie en vue d'être affecté à la direction centrale d'Alger, M. Febrer, inspecteur principal.

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 10 juillet 1954, M. Pauly, receveur de 1re classe à Saint-Girons.

A été nommé chef de centre de 1re classe à Boulogne-sur-Mer-radio et titularisé dans le grade correspondant, M. Thomas, chef de centre de 2e classe à Fort-de-France-radio.

Ont été mis à la disposition du ministère des affaires étrangères, à partir du 1er mars 1954, pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones, les inspecteurs élèves désignés ci-après : MM. Bonnafous, Noble et Torchin.

Il a été mis fin, à compter du 23 mars 1954, au détachement auprès du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, de Mme Huret, agent d'exploitation.

Par arrêté du 19 mars 1954, a été réintégré, à compter du 1er avril 1954, M. Nicolas, chef de section, précédemment détaché auprès du secrétariat d'Etat à la guerre, état-major de l'armée, section centrale de la poste aux armées, au titre des articles 99 (§§ 3 et 102) de la loi du 19 octobre 1946.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mercredi 24 mars 1954.

A vingt et une heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 7018) de M. Gaumont et plusieurs de ses collègues tendant à instituer le secret des délibérations des commissions d'enquêtes parlementaires pendant la durée de la période d'instruction (dispositions réglementaires) (2e inscription). (La commission conclut à une proposition de résolution.) (N°s 7838-8036. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 7464) portant réforme fiscale. (N°s 7610-8064. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 24 mars 1954.

N° 7986. — Proposition de loi de M. Henri-Louis Grimaud tendant à proroger le délai pendant lequel une demande de légitimation judiciaire peut être introduite en faveur d'un enfant naturel en application de l'acte dit loi du 2 novembre 1941 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7991. — Rapport de M. Marcel Ribère, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à faire, chaque année, du 8 mai un jour férié et chômé.

N° 7996. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis tendant à rouvrir les délais de recours gracieux et contentieux pour les fonctionnaires dégagés des cadres en application de la loi du 15 février 1946 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8007. — Proposition de résolution de M. Pupat tendant à inviter le Gouvernement à faire de toute urgence l'inventaire des locaux disponibles dans les casernes, casernements et autres bâtisses administratives et à permettre aux sans-abri d'y loger (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 8012. — Proposition de résolution de M. Titeux tendant à inviter le Gouvernement à rapporter l'arrêté du 4 février 1954 ramenant de 3,50 à 3,25 p. 100 des prestations légales servies par les caisses d'allocations familiales leur dotation d'action sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 8017. — Proposition de loi de M. Alphonse Denis tendant, à titre exceptionnel, à faire remise des pénalités de retard pour non payement, avant le 1er janvier 1954, de leurs cotisations aux assujettis aux caisses artisanales, industrielles, commerciales d'allocation vieillesse (renvoyée à la commission du travail).

N° 8018. — Proposition de résolution de M. Adrien Renard tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître l'élaïkoniose ou boutons d'huile comme maladie professionnelle au sens de la loi du 30 octobre 1946 (renvoyée à la commission du travail).

N° 8019 (1). — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission du suffrage universel, en vue de présenter les candidatures pour deux sièges de membres titulaires du Conseil supérieur de la magistrature à la nomination de l'Assemblée nationale.

N° 8044. — Rapport de M. Marcel Ribère, au nom de la commission de l'intérieur, sur le refus partiel d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne tendant à étendre aux étudiants d'Algérie le bénéfice de la sécurité sociale.

N° 8045. — Rapport de M. Marcel Ribère, au nom de la commission de l'intérieur, sur: I. le refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne tendant à étendre à l'Algérie les dispositions de l'article 6 de la loi du 19 juillet 1952 relative à la situation des fonctionnaires anciens combattants; II. le projet de loi portant extension de l'article 6 de la loi du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de la guerre.

N° 8054. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis tendant à créer dans toute la France une police féminine spécialisée dans la protection de l'enfance, de la famille et de la femme (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8076. — Projet de loi tendant à modifier la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (renvoyée à la commission du travail).

N° 8102 (1). — Rapport de M. Lalle, au nom de la commission des boissons, sur la proposition de loi tendant à la création d'un comité interprofessionnel du cassis de Dijon.

N° 8105 (rectifié). — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis tendant à inviter le Gouvernement à donner d'urgence les instructions nécessaires afin que, pour l'année 1954, les montants des forfaits servant à l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle et surtaxe progressive) ne puissent en aucun cas dépasser ceux de 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 8107. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 36 du décret du 15 septembre 1953 relatif aux rentes viagères versées par les caisses de retraite ou de prévoyance constituées par des établissements privés ou des sociétés nationales au bénéfice de leurs salariés (renvoyée à la commission des finances).

N° 8111 (1). — Proposition de résolution de M. Tricart tendant à inviter le Gouvernement à allouer les crédits nécessaires pour la reconstruction d'un pont immergé par la mise en eau d'un barrage dit du Mont-Larron (Haute-Vienne) (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8118 (1). — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles permettant d'éviter la fermeture des distilleries de la Croix-Rouge et de la Verpillère, dans le département de l'Isère, et à permettre l'écoulement de la production betteravière ordinairement destinée à ces établissements (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8124. — Proposition de résolution de M. Mabrut tendant à inviter le Gouvernement à proroger jusqu'au 9 avril 1955 le délai expirant le 9 avril 1954 en vertu de l'article 36 du décret n° 53-830 du 15 septembre 1953 pour saisir la juridiction compétente en cas de contestation du débiteur sur les demandes de majoration de rentes viagères formées en vertu de l'article 12 de la loi n° 53-309 du 9 avril 1953 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Commission de l'agriculture.

Séance du mardi 23 mars 1954.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Boscary-Monsservin, Charpentier, Detœuf, Lalle, Loustau, Mouchet, Pelleray, Prigent (Tanguy), Sesmaisons (de), Tremouilhe, Vassor, Verneuil.

Excusé. — M. Kauffmann.

Suppléants. — MM. Pluchet (de M. Laborbe), Halbout (de M. Lucas).

Commission de la presse.

Séance du mardi 23 mars 1954.

Présents. — MM. Baylet, Bouhey (Jean), Boutbien, Brusset (Max), Conte, Mme Degrond, M. Desson, Mlle Dienesch, MM. Douala, Dupuy (Marc), Flandin (Jean-Michel), Mme François, MM. Gaulle (Pierre de), Gosset, Grenier (Fernand), Hugues (André) (Seine), Jules-Julien, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Laurens (Camille) (Cantal), Lecanuet, Léotard (de), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Naroun Amar, Patinaud, Secrétain, Vigier.

Excusé. — M. Juglas.

Suppléants. — M. Halbout (de M. Lucas), M. Delcos (de M. Baylet), M. Bouxom (de M. Hutin-Desgrées).

Commission de la production industrielle.

Séance du mardi 23 mars 1954.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bénard (François), Couston (Paul), Detœuf, Goudoux, Mancey (André) (Pas-de-Calais).

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

Séance du mardi 23 mars 1954.

Présents. — MM. Arnal, Bettencourt, Bouhey (Jean), Mme Guérin (Rose), MM. Kriegel-Valrimont, Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Mondon, Paquet.

Excusé. — M. Laforest.

Convocations de commissions.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 24 mars 1954, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 7762) de M. Tony Révillon tendant à accroître les droits de l'époux survivant sur la succession du prédécédé;

La proposition de loi (n° 7944) de M. Siefridt tendant à fixer le statut de la maison familiale;

Le projet de loi (n° 8038) modifiant l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une haute cour de justice;

La proposition de résolution (n° 7922) de M. de Tinguy invitant le Gouvernement à mettre fin aux activités répréhensibles de certaines entreprises de construction.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 1781) de M. Valle créant à Constantine une cour d'appel;

La proposition de loi (n° 1124) de M. Quilici créant à Oran une cour d'appel.

III. — Rapport supplémentaire de M. Maurice Grimaud sur la proposition de loi (n° 4380) tendant à la rénovation de la saisie conservatoire.

IV. — Suite du rapport de M. Lefranc sur sa proposition de loi (n° 7679) tendant à remettre en vigueur, mais seulement en ce qui concerne les fonds de commerce, les dispositions du décret-loi du 1er juillet 1939 ayant pour objet de permettre aux commerçants, industriels et artisans d'introduire une action en revision du prix de leur loyer lorsque, par le jeu d'une clause d'échelle mobile, ce prix se trouve modifié de plus d'un quart.

V. — Rapport de M. Maurice Grimaud sur la proposition de loi (n° 5280) de M. Krieger tendant à modifier l'article premier de la loi du 8 septembre 1940 relative au nombre des administrateurs des sociétés anonymes en vue de faciliter les regroupements d'entreprises par fusion.

VI. — Rapport de M. Isorni sur la proposition de loi (n° 3172) de M. Henri-Louis Grimaud tendant à modifier l'article 344 du code civil afin de permettre l'adoption dans certains cas où les conditions d'âge ne sont pas remplies.

VII — Rapport de M. Isorni sur sa proposition de loi (n° 7787) tendant à modifier l'article 305 du code d'instruction criminelle relatif à la communication des pièces de procédure aux accusés devant les cours d'assises.

VIII. — Rapport de M. Isorni sur sa proposition de loi (n° 5217) tendant à modifier le paragraphe 4 de la loi du 27 mai 1915, modifié par la loi du 2 mars 1943, sur la relégation appliquée aux récidivistes.

IX. — Rapport de M. Isorni sur la proposition de loi (n° 2847) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 8 décembre 1897 relative à l'instruction préalable.

X. — Rapport de M. Isorni sur le projet de loi (n° 3473) modifiant l'article 26 du code pénal.

La commission de la presse se réunira le vendredi 26 mars 1954, à dix heures (local de la commission n° 230):

Audition de M. Emile Hugues, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, sur des questions relatives à la censure cinématographique et à la presse pornographique.

Convocation d'une sous-commission.

La sous-commission d'étude de la parafiscalité se réunira le mercredi 24 mars 1954, à quinze heures quinze (local de la commission des finances):

Constitution du bureau.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 25 mars 1954, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour organiser la discussion d'interpellations: situation des départements et territoires d'outre-mer.

Réunions de commissions du mercredi 24 mars 1954.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 249

Commission de l'intérieur, à quinze heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quinze heures trente. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures. — Local n° 206.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à seize heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures. — Local n° 261.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à quinze heures. — Local n° 255.

Sous-commission chargée d'étudier les questions relatives à la télévision, à seize heures. — Local n° 230.

Commission des finances (sous-commission d'étude de la parafiscalité), à quinze heures quinze. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 25 mars 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 224 du code pénal. (Nos 44 et 134, année 1954. — M. Gaston Charlet, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Léon David, Mlle Mireille Dumont et des membres du groupe communiste, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent devant les répercussions du pool charbon-acier dans l'industrie charbonnière et notamment dans les bassins de Provence et le bassin des Cévennes. (Nos 626, année 1953, et 133, année 1954. — M. Armengaud, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 25 mars 1954, à seize heures (local n° 202):

I. — Audition de MM. Pierre Tissier et Louis Armand, président et directeur général de la Société nationale des chemins de fer français, sur les conditions d'équilibre du budget de cette société et les récents perfectionnements techniques de la traction électrique.

II. — Questions diverses.

La commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier se réunira le jeudi 25 mars 1954, à dix-sept heures (local n° 201):

Echange de vues à propos de la proposition de résolution (n° 135, année 1954) tendant au respect des décisions du Parlement en ce qui concerne la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement se réunira le vendredi 26 mars 1954, à dix heures (local n° 274):

I. — Exposé de M. Coudé du Foresto sur les problèmes soulevés par la mise en œuvre du second plan de modernisation et d'équipement

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mercredi 24 mars 1954.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission des boissons, à quinze heures. — Local n° 214.

Commission de la défense nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 217.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures trente. — Local n° 207.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à dix heures. — Local n° 202.

Commission de la marine et des pêches, à quinze heures trente. — Local n° 215.

Commission d'enquête « paquebots *Flandre* et *Antilles* », à onze heures. — Local n° 215.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 213.

Sous-commission « Crédits de défense nationale », à dix heures et à quinze heures. — Local n° 347.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 25 mars 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Désignation de trois membres du Conseil économique.

2. — Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur les dossiers d'élection de MM. Laurin et Djima Doumbaye élus par le territoire du Tchad. (N° 102, année 1954. — M. Troisgros, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo. (N°s 202, année 1953, et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur; et n° 62, année 1954. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et le protocole additionnel à cette convention, signé à Paris le 20 mars 1952. (N°s 61, 65 et 98, année 1954. — M. Fontanet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Griaule, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Dusseaulx et des membres du groupe d'Union française et d'action sociale, tendant à demander au Gouvernement de prendre d'urgence des mesures d'aide à l'exportation vers l'étranger, en faveur de certaines productions des territoires d'outre-mer. (N°s 71 et 95, année 1954. — M. Loste, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la justice de droit local en Afrique occidentale française modifiant divers articles du décret du 3 décembre 1951. (N°s 14 et 99, année 1954. — M. Boisdon, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer relatif à la justice de droit local à Madagascar modifiant divers articles du décret du 9 mai 1909. (N°s 15 et 100, année 1954. — M. Boisdon, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer relatif à la justice de droit local au Togo modifiant divers articles du décret du 21 avril 1953. (N°s 16 et 101, année 1954. — M. Boisdon, rapporteur.)

Vérification de pouvoirs.

Dans sa séance du mardi 23 mars 1954, l'Assemblée de l'Union française a validé les pouvoirs de:

M. Duval, élu par le département de la Martinique.
M. Boucavel, élu par le territoire du Gabon.
M. Ceran-Jerusalemy, élu par les Etablissements français d'Océanie.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du mardi 23 mars 1954, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Lhuillier membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, en remplacement de M. Kamil.

M. Cao Van Chieu membre de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 23 mars 1954.

Présents: MM. Boucavel, Chastenet, Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Hazoumé, Kamil, Mama Fousséni, Aubert, Raphael-Leygues. *Suppléants:* M. Boucavel de M. Pierre-Louis Berthaud, Mme Eboué-Tell de M. Bertrand, M. Chastenet de M. Burkhardt, M. Mama Fousséni de M. Dubois, M. Hazoumé de M. Griaule, M. Raphael-Leygues de M. Héline, M. Dardelle, de M. Gervain, M. Aubert de S. A. R. la princesse Yukanthor.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le vendredi 26 mars 1954, à quatorze heures trente (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen des amendements déposés sur le rapport supplémentaire (n° 36, année 1953) de M. Sérot, relatif à la création d'un office pastoral de l'Afrique noire.

II. — Examen du projet de rapport sur la demande d'avis (n° 5, année 1954) sur le fonctionnement du crédit, de la mutualité et de la coopération agricoles en Nouvelle-Calédonie et dépendances. — Rapporteur pour avis: M. Le Brun Kéris.

III. — Questions diverses.

La commission d'instruction se réunira le vendredi 26 mars 1954, à quinze heures trente (local n° 32), 21, rue La Boétie, à Paris:

Suite de l'examen du rapport de M. Troisgros sur le dossier d'élection de M. Rogué, élu par le territoire du Tchad. — Audition de MM. Rogué et Laurin.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour le recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air dans le cadre des convoyeuses de l'air.

I. — *Epreuves du concours.*

a) Epreuves écrites.

Les épreuves écrites auront lieu les 20 et 21 mai 1954 au siège des commandements de région aérienne ou commandements de l'air.

b) Epreuves orales.

Les candidates qui, à la suite des épreuves écrites, auront été déclarées admissibles, seront convoquées pour les épreuves orales dans les trente jours qui suivront la parution de la liste d'admissibilité au *Journal officiel*.

Ces épreuves se dérouleront à Paris.

c) Examen psychophysiologique.

Cet examen sera subi en même temps que les épreuves orales.

II. — *Conditions générales d'admission.*

Etre de nationalité française;
N'avoir subi aucune des condamnations tombant sous le coup de l'article 5 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;
Etre célibataire, veuve, divorcée ou séparée de corps;
N'avoir pas la garde d'enfant mineur;
Avoir au moins vingt et un ans, et au plus trente et un ans à la date de la signature de l'acte d'engagement (11 juillet 1954);
Posséder l'aptitude physique à servir dans l'armée de l'air sur les différents territoires de l'Union française;
Posséder les standards requis pour être déclarée apte à servir à bord des avions militaires.

III. — *Diplôme exigé.*

Le diplôme d'Etat d'infirmière.

IV. — *Inscription au concours.*

Le dossier, qui sera transmis pour le 24 avril 1954, aux commandants de région aérienne ou commandants de l'air, sera constitué comme suit:

Demande d'autorisation en vue de subir les épreuves du concours. (Il sera spécifié, sur cette demande, si la candidate désire subir l'épreuve facultative de langue étrangère: allemand, espagnol, italien, russe);
Demande d'engagement de la candidate;

Fiche de renseignements à remplir par la candidate;
Bulletin de naissance;
Extrait du jugement de divorce ou de séparation de corps (pour les femmes divorcées ou séparées de corps);
Acte de décès du mari (pour les veuves);
Copies certifiées conformes des diplômes dont l'intéressée est titulaire;
Autorisation de l'administration publique qui emploie la candidate (éventuellement);
Trois photographies d'identité.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au siège des commandements de région aérienne et commandements de l'air, ou au service de l'information de l'armée de l'air, 26, boulevard Victor, à Paris (15e).

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective des exploitations agricoles de Saône-et-Loire.

(Application des articles 31 *f* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *f* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations agricoles de Saône-et-Loire, l'avenant à la convention collective étendue des exploitations agricoles du département, conclu le 11 janvier 1954 à Mâcon entre:

D'une part, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et le syndicat départemental des producteurs de l'horticulture et des pépinières de Saône-et-Loire (C. G. A.).

Et, d'autre part, l'union départementale des syndicats C. G. T., l'union départementale des syndicats C. G. T.-F. O. et l'union départementale des syndicats C. F. T. C.

Cet avenant a pour objet de substituer de nouvelles dispositions à celles prévues par les articles 23, 39, 40 et 77 de la convention susvisée des exploitations de Saône-et-Loire en date du 5 janvier 1953.

Le texte en a été déposé le 25 février au greffe de la justice de paix à Mâcon.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *h* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 4e bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Concours d'admission aux écoles d'industrie laitière.

Un concours sera ouvert les 1er et 2 juillet 1954 en vue de l'admission d'élèves réguliers dans les écoles d'industrie laitière d'Aurillac (Cantal), Surgères (Charente-Maritime), Poligny (Jura) et la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

Les candidats, qui doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 1er octobre 1954, auront à adresser leur dossier d'inscription au ministère de l'agriculture, service de l'enseignement, 2e bureau, avant le 1er juin 1954.

Une notice sur les écoles d'industrie laitière sera envoyée sur demande faite au même service.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis relatif à l'organisation de concours de conducteur de chantiers des ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1954, page 1065: au lieu de: « Quatre cent quatre-vingt-onze », lire: « Quatre cent quatre-vingt-neuf »; dans le tableau (*Journal officiel* du 30 janvier 1954), Services de navigation, 1re colonne, 3e ligne, supprimer: « Lille - 2 ».

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de l'Allemagne occidentale.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 400 tonnes (poids salé) de peaux brutes d'équidés à destination de l'Allemagne occidentale.

Les demandes seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 juin 1954.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive en triple exemplaire et d'une lettre de la « Bundesstelle fur den gewerblichen Wirtschaft Fachl. gruppe Leder, Schuche, Rauchwaren (X) » attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent attribué à l'acheteur allemand.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers l'Allemagne occidentale lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers la Grande-Bretagne.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 50 tonnes (poids salé) de peaux brutes de chevaux à destination de la Grande-Bretagne.

Les demandes d'autorisation d'exportation seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 juin 1954 inclus.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive, en triple exemplaire visée par la « United Tanner's Federation » Leather Trade House, Barter Street à Londres W. C. I.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles des quantités réellement expédiées par eux au fur et à mesure de leurs exportations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers la Grande-Bretagne lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Allemagne occidentale.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 125 tonnes (poids salé) de peaux brutes de veaux à destination de l'Allemagne occidentale.

Les demandes seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 juin 1954.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive en triple exemplaire et d'une lettre de la « Bundesstelle fur den gewerblichen Wirtschaft, Fachl. gruppe Leder, Schüche, Rauchwaren (X) » attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent attribué à l'acheteur allemand.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles aux ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers l'Allemagne occidentale lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers la Grande-Bretagne.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 175 tonnes (poids salé) de peaux brutes de veaux, à destination de la Grande-Bretagne.

Les demandes d'autorisation d'exportation seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 juin 1954.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive, en triple exemplaire, visée par la « United Tanner's Federation » Leather Trade House, Barter Street à Londres W. C. I.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles des quantités réellement expédiées par eux au fur et à mesure de leurs exportations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers la Grande-Bretagne lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination du Canada.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert un contingent de 125 tonnes de peaux brutes de veaux (poids salé) à l'exportation vers le Canada.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma*, en triple exemplaire, visée par l'un des deux importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes:

Davis Leather Co Ltd, Newmarket (Ontario)..... 62 t 5
The Collis Leather Co Ltd, Aurora (Ontario)..... 62 t 5

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs canadiens et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes, la date limite de dépôt étant fixée au 15 juin 1954.

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers le Canada lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination du Canada.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert un contingent de 100 tonnes de peaux brutes d'équidés (poids salé) à l'exportation vers le Canada.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma*, en triple exemplaire, visée par l'un des trois importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes:

Edwards and Edwards Co, Cobourg (Ontario)..... 33 t 5
John A. Lang and Sons, Kitchener (Ontario)..... 33 t 5
Breithaupt, The Adam's street, Kitchener (Ontario)..... 33 t

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs canadiens et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes, la date limite de dépôt étant fixée au 15 juin 1954.

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers le Canada lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs relatifs aux marchandises prohibées à l'exportation.

(Modificatif à l'avis du 5 juillet 1953 et aux avis subséquents.)

I. — Sont ajoutées à la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 5 juillet 1953, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, lesquelles sont à nouveau soumises à la formalité de la licence d'exportation:

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex 1701.	Stators et rotors pour moteurs électriques du type reversible, d'une puissance supérieure à 1.000 CV.
Ex 1845 B.	Sondes photoélectriques « Rochar ». Appareils enregistreurs « Boulitte », nos 1 à 71.
Ex 1896 B.	Chronoscopes « Boulitte », nos 454/455.
Ex 1899.	Chronographes directs « Boulitte » nos 449.

II. — Les modifications suivantes sont apportées à l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 5 juillet 1953:

Page 6005:

Au lieu de:

Ex 1529 B. Autres moteurs à piston, à explosion ou à injection (moteurs fixes et moteurs marins):
— Autres moteurs.
— — Usagés.
— — Moteurs Diesel de tous types, ayant les caractéristiques suivantes:
— — — Moteurs de 200 à 300 CV ayant une vitesse de rotation égale ou supérieure à 1.000 tours-minute;
— — — Moteurs de 300 à 800 CV ayant une vitesse de rotation égale ou supérieure à 600 tours-minute;
— — — Moteurs de 800 CV et plus ayant une vitesse de rotation égale ou supérieure à 400 tours-minute;
— — Moteurs Diesel marins de plus de 100 CV;
— — Moteurs Diesel d'une puissance de 65 à 300 CV.

Lire:

Ex 1529 B. Autres moteurs à piston, à explosion ou à injection (moteurs fixes et moteurs marins):
— Autres moteurs.
— — Usagés.
— — Moteurs Diesel d'une puissance de 65 CV et plus.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale du Nord.

Un poste de rédacteur est vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale du Nord.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 23 mars 1954	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
359 60	Canada	1 $ Can	.. ....	.... ..	.... ..	359 70	.... ..
164 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8391 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8392 ..	8391 ..
701 70	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 65	701 50
5062 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5065 ..	.... ..
983 10	Gde-Bretagne ..	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 20	983 10
4914 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4915 ..	4914 ..
9239 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9238 50	9237 ..
6761 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 .	6816 50	6762 ..	6761 50
8045 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8047 ..	.... ..
1009 ..	Égypte	1 liv. ég	1005 04	997 .	1013 ..	1007 50	1007 ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4060 ..	Mexique	100 pes	4057 97	4025 ..	4090 ..	4075 ..	.... ..
1219 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1220 ..	1219 50
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch.	1316 13	1333 ..(2)	1355 ..(2)		

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam.....	100 piastres.....	1690
Comptoirs français dans l'Inde.....	100 roupies à F....	7330

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Pneumatiques et Caoutchouc Manufacturé Kléber-Colombes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.120.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : PLACE DE VALMY, A COLOMBES (SEINE)
R. C. : Seine n° 130520.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 de 10.000 F.

Cinquième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 596 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 avril 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1950 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 3 1/2 0/0 1945
DE LA
société Gaz et électricité de Valence.

Les porteurs d'obligations 3 1/2 0/0 de 2.000 F (émission 1945) de la société Gaz et électricité de Valence sont informés que l'amortissement du 15 avril 1954 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.
(Année d'amortissement : 1948.)
3.991.

Usines Chimiques des Laboratoires Français
(U. C. L. A. F.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 395.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 89, RUE DU CHERCHE-MIDI, A PARIS (6e)
R. C. : Seine n° 235442 B.

Obligations 4 3/4 0/0 1947 de 5.000 F.

Septième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 430 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mai 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1948 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

ATELIERS G. S. P.
GUILLEMIN, SERGOT ET PEGARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 440.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 133, BOULEVARD DE VERDUN, COURBEVOIE (SEINE)
R. C. : Seine n° 56017.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 12 ans des 10.000 bons 6 1/2 0/0 de 10.000 F émis en février 1954 et remboursables à 10.500 F.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES En circulation.	NOMBRE DE TITRES A amortir.
1	15 février 1955	10.000	586
2	— 1956	9.414	622
3	— 1957	8.792	661
4	— 1958	8.131	702
5	— 1959	7.429	745
6	— 1960	6.684	791
7	— 1961	5.893	841
8	— 1962	5.052	893
9	— 1963	4.159	948
10	— 1964	3.211	1.007
11	— 1965	2.204	1.069
12	— 1966	1.135	1.135
Total			10.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les bons à amortir seront appelés au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des bons amortis ou rachetés antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de bons dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

LABORATOIRES ROBERT et CARRIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1 ET 1 *bis*, AVENUE DE VILLARS, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 176219.

Obligations de 5.000 F à 1/4 0/0 1946.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 75 obligations sorties au septième tirage au sort du 15 mars 1954 et formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 mai 1954.** Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

2° **Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
201 à 222	54	511 à 609	53	4.030 à 4.106	54

GLACIERES et ENTREPOTS FRIGORIFIQUES d'AUVERGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: CHEMIN DE LA PAPETERIE, CHAMALIERES

Registre du commerce: Clermont-Ferrand 7148.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 1.000 F.

Liste des obligations amorties par voie de tirage le 26 février 1954 et remboursables, au pair, le 1er avril 1954.

76	117	140	304	328	772	800	814	844	845
369	409	412	417	433	908	909	954	1.001	1.039
499	496	503	511	521	1.168	1.217	1.218	1.291	1.326
535	553	599	600	601	1.327	1.385	1.419	1.519	1.589
662	670	679	701	705	1.626	1.765	1.831		
706	723	742	754	771					

Liste de rappel des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

Tirage du 27 février 1943.
(Coupon n° 3 attaché.)
1.500

Tirage du 25 février 1946.
(Coupon n° 9 attaché.)
1

Tirage du 15 février 1947.
(Coupon n° 11 attaché.)
8 1.717

Tirage du 20 février 1949.
(Coupon n° 15 attaché.)
3 14

Tirage du 23 février 1950.
(Coupon n° 17 attaché.)
19

Tirage du 24 février 1951.
(Coupon n° 19 attaché.)
7 10 672 1.297 1.299

Tirage du 27 février 1952.
(Coupon n° 21 attaché.)

17	136	675	764	785
795	1.147	1.321	1.328	1.390

Tirage du 21 janvier 1953.
(Coupon n° 23 attaché.)

64	114	224	322	401
409	508	639	667	773
796	797	890	1.080	1.306
1.455	1.611	1.714	1.881	

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946
DE LA
Société anonyme des usines à gaz du Nord et de l'Est.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la Société anonyme des usines à gaz du Nord et de l'Est sont informés que l'amortissement du 10 avril 1954 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge

AU CAPITAL DE 1.350.000.000 DE FRANCS

50, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 282985 B.

Amortissement en 1954 de 2.434 obligations 4 1/2 0/0 1947, de 5.000 F.

944 obligations ont été rachetées en Bourse.
1.490 obligations ont été amorties par tirage.

La liste ci-après comporte les numéros des 1.490 titres amortis au tirage du 15 mars 1954, lesquels seront remboursables à 5.000 F, à partir du 15 avril, coupon n° 8 (échéance 15 avril 1955) attaché:

70.943 à 71.151 = 209	71.444 à 71.787 = 344	72.200 à 72.353 = 154
71.156 à 71.332 = 177	71.790 à 71.808 = 19	72.356 à 72.374 = 19
71.334 à 71.381 = 48	71.813 à 72.021 = 209	72.381 à 72.475 = 95
71.392 à 71.416 = 25	72.024 à 72.132 = 109	
71.422 à 71.442 = 21	72.138 à 72.198 = 61	Total..... 1.490

Toutes les obligations sorties au tirage de 1948 ont été présentées au remboursement.

Les amortissements des années 1949 à 1953 inclus ont été réalisés par rachats en Bourse.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société de Travaux et Industries Maritimes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 12, BOULEVARD DE LA MADELEINE

R. C.: Seine n° 90257.

MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F de la Société de travaux et industries maritimes sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée, lors de l'émission, de procéder à l'amortissement anticipé de tout ou partie des obligations restant à amortir, a décidé d'appeler au remboursement général la totalité des 661 obligations encore en circulation.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 15 mai 1954, coupon du 15 novembre 1951 attaché, à raison de 1.000 F net, aux guichets:

De l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
De la Banque franco-chinoise, 74, rue Saint-Lazare, à Paris;
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris;
De la banque E. Hoskier et Cie, 15, rue des Mathurins, à Paris,
ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
192 à 200	51	5.183	49
221 à 230	50	5.336	51
349 et 350	51	5.364 et 5.365	50
509	50	5.370	51
571 à 573	53	5.391	50
598	53	5.432 à 5.434	52
600	53	5.511 à 5.519	53
760	53	5.537	47
761 et 762	53	5.572 à 5.576	53
833	53	5.578 à 5.580	53
1.147	52	5.582 à 5.585	51
1.206 à 1.210	52	5.816 et 5.817	53
1.211 à 1.215	53	5.820	53
1.276 à 1.279	43	5.834 à 5.840	52
1.539 et 1.540	53	5.924	52
1.848 à 1.850	52	5.929 et 5.930	52
1.851 et 1.852	52	6.088	51
1.889 et 1.890	52	6.149 et 6.150	53
1.971 à 1.975	51	6.271 à 6.273	47
2.101 et 2.102	53	6.429 et 6.430	52
2.281 à 2.290	52	6.431	53
2.291 et 2.292	53	6.462 et 6.463	52
2.401	53	6.486 à 6.490	53
2.403 et 2.404	53	6.503 à 6.510	50
2.548 à 2.550	47	6.648 et 6.649	53
2.551 et 2.552	53	6.652 et 6.653	53
2.554 à 2.560	53	6.655	53
2.571 à 2.578	53	6.696 et 6.697	50
2.941 à 2.950	53	6.901	51
3.261 à 3.264	53	7.171 et 7.172	53
3.270	53	7.211 à 7.217	53
3.293 à 3.297	52	7.219 et 7.220	53
3.380	46	7.241	51
3.447 à 3.450	51	7.296 à 7.298	52
3.520	44	7.399 et 7.400	53
3.543 à 3.550	46	7.463 et 7.464	52
3.563 à 3.565	51	7.491	52
3.587 à 3.590	53	7.655 à 7.660	53
3.646 à 3.650	53	7.702	50
3.681 à 3.685	52	7.854 à 7.856	52
3.806 à 3.808	53	8.307 à 8.309	50
4.223 à 4.230	53	8.392	53
4.308	53	8.455 à 8.459	53
4.310	53	8.554	52
4.377	47	8.681 à 8.688	53
4.535 à 4.539	46	8.781 à 8.784	52
4.583 et 4.584	53	8.793 à 8.797	53
4.607 à 4.610	53	8.878	50
4.711	51	8.887	52
4.808	52	8.902	52
4.902 à 4.904	48	9.216 à 9.220	52
4.945 à 4.947	49	9.321 à 9.330	52
4.957 à 4.959	53	9.341 à 9.344	50
5.021 à 5.024	52	9.351 à 9.360	53
5.041 et 5.042	52	9.411 et 9.412	53
5.044 à 5.050	52	9.414 à 9.418	53
5.118	52	9.420	53
5.139 et 5.140	47	9.427 et 9.428	50
5.141 à 5.145	50	9.561 à 9.570	53

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9.641 à 9.649	51	11.766 et 11.767	50
9.704 à 9.710	53	11.772 à 11.776	53
9.773 et 9.774	48	11.871	52
9.818 à 9.820	53	11.971	52
9.851 à 9.854	52	12.075 et 12.076	53
9.859	52	12.161 à 12.165	53
9.941 à 9.950	51	12.168 et 12.169	53
10.018 et 10.019	52	12.251 et 12.252	53
10.024 et 10.025	50	12.256 à 12.260	53
10.105 et 10.106	51	12.262 à 12.270	53
10.131	53	12.271	53
10.501 à 10.506	51	12.274 et 12.275	53
10.621 à 10.623	51	12.334	53
10.648	53	12.336 à 12.340	53
10.781 à 10.788	53	12.343 à 12.350	53
10.922 et 10.923	51	12.432 et 12.433	53
11.014 et 11.015	52	12.437 à 12.440	53
11.051 à 11.053	53	12.462	53
11.111 à 11.120	53	12.511 à 12.516	52
11.331	51	12.551 à 12.560	53
11.372 et 11.373	53	12.609	47
11.378	53	12.632 et 12.633	48
11.456	48	12.835 et 12.836	52
11.632	44	12.859 et 12.860	53
11.731 à 11.740	51	12.871 et 12.872	50

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me G. de Gayffier, avoué à Versailles, 41, rue de la Paroisse.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Versailles, par jugement en date du 2 octobre 1953, enregistré, rendu sur la requête de Mme Marie Fisch, épouse de M. Manuel Goldstein, demeurant à Sannois, avenue Gabriel, n° 16, a donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de feu Manuel Goldstein, son mari, décédé à Auschwitz le 1er avril 1944, sans laisser aucun héritier connu au degré successible.

Et avant de faire droit sur ladite demande, le tribunal a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié par l'avoué soussigné.

A Versailles, le 21 mars 1954

Signé: G. DE GAYFFIER.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 1er mars 1954, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné mainlevée du séquestre apposé sur les marques de fabrique déposées au nom de sujets ennemis, mais en tant seulement qu'il porte sur les marques inscrites au nom des firmes autrichiennes Semperit et Vereinigte Gummiswaren Fabriken Wimpassing vormals Menier J.-W. Reithoffer, de nationalité autrichienne, ordonnance de mise sous séquestre du 23 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 1er mars 1954 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné mainlevée du séquestre apposé sur les marques de fabrique déposées au nom de sujets ennemis, mais en tant seulement qu'il porte sur celles qui ont été inscrites au nom de la firme Wilhelm Hering, de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 23 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 1er mars 1954, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné mainlevée du séquestre apposé sur les marques de fabrique ennemies, mais en tant seulement qu'il porte sur les marques déposées tant au nom de la firme Dr A. Kutiak Erzeugung Chem. Pharm. Präparate und Petrus Apotheke qu'en celui des firmes Dr A. Kutiak & Cie, Arzneimittelfabrik, et Dr A. Kutiak Petrus Apotheke, ordonnance de mise sous séquestre du 23 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 10 mars 1954, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Kimmlinger (Karl), ayant demeuré à Schirmeck (Bas-Rhin), actuellement domicilié à Neunkirchen (Sarre), ordonnance de mise sous séquestre du 30 octobre 1946

Par ordonnance en date du 16 février 1954, le président du tribunal civil de Nogent-le-Rotrou a donné mainlevée du séquestre confié à l'administration de l'enregistrement par les ordonnances des 11 octobre 1944 et 2 janvier 1945 et concernant les biens de la société à responsabilité limitée Imprimerie du Nogentais, dont le siège est à Nogent-le-Rotrou, 14, rue Gouverneur.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Gostl (Bernard), né le 29 septembre 1899 à Strasbourg, domicilié 9, quai de Paris, à Strasbourg, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Gostl (Robert), né le 6 février 1933 à Strasbourg, et Gostl (Jean-Luc), né le 29 janvier 1945 à Carpentras (Vaucluse), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Gostel.

M. Louis Fontaine, demeurant à Hesdigneul-les-Boulogne, agissant au nom de son fils mineur Fontaine (Alain-Gaston-André), né à Carly (Pas-de-Calais) le 12 octobre 1943, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Duwat.

M. Cahen (Alexandre-Robert), né à Paris (11e) le 23 novembre 1919, demeurant à Paris (11e), 108, rue Vercingétorix, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Carlet.

M. Adolphe Chicalski, né à Paris le 27 juin 1907, demeurant à Paris, 28, rue de Lyon, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Martine-Chantal, née à Chauvigny (Vienne) le 26 septembre 1944, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chical.

Mlle Micheline-Jeanne-Marie-Denise Couillon, née le 19 mars 1929 à Orléans (Loiret), demeurant à Paris (11e), 153, boulevard Voltaire, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Coulon.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

Décret du 16 août 1901.)

24 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Les Têtes blanches, Entr'aide des vieux du 18e arrondissement.** But: secours les vieux du 18e arrondissement. Siège social: 25, rue Poulet, Paris.

24 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Société de fils des tués merveillois.** But: unir les adhérents, aider les orphelins de guerre. Siège social: rue Thiers, Merville.

24 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Guyane. **Amicale laïque de Régina.** But: organiser et développer l'éducation physique et tous les sports à Régina, créer un lien entre les sociétés reconnues du département de la Guyane. Siège social: école de Régina.

24 février 1954. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **L'Œuvre de la cantine scolaire de Vallières-les-Grandes.** But: assurer un repas chaud et substantiel les jours de classe aux enfants des familles inscrites. Siège social: école de garçons, Vallières-les-Grandes.

24 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Centre d'études techniques agricoles de la région Pays-Bas.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail pour une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: mairie de Bréville.

24 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Groupement amical des anciens élèves du centre d'apprentissage des manufactures de Senones.** But: maintenir et développer les liens d'amitié entre les anciens élèves du centre, en dehors de toutes idées politiques, philosophiques ou religieuses, maintenir l'esprit d'études et de formation professionnelle, créer un esprit d'entr'aide et de solidarité en provoquant des réunions pouvant être utiles à tous. Siège social: centre d'apprentissage des manufactures de Senones, à Senones.

25 février 1954. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Société d'éducation populaire de Sauzé-Vaussais.** But: développement de l'éducation et de l'instruction et accroissement du patrimoine de la jeunesse. Siège social: mairie de Sauzé-Vaussais.

26 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Syndicat d'initiative des commerçants de l'avenue du General-Leclerc** (ex-S. I. C. A. D. O.). But: groupement de tous les commerçants de l'avenue du Général-Leclerc, de la place Denfert-Rochereau, de la place du Vingt-Cinq-Août et de leurs abords. Elle se propose de défendre les intérêts communs de ses membres. Siège social: 96, avenue du General-Leclerc, Paris.

---

28 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Sou des ecoles laïques de Chambeon.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: école publique, à Chambeon.

1er mars 1954. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association rouennaise des propriétaires familiaux.** But: défense des intérêts des propriétaires allocataires de la région de Rouen. Siège social: 8, rue Bouelin, Rouen.

---

2 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Agil.** But: perfectionner l'instruction de ses membres, secourir ceux qui se trouvent dans le besoin, organiser des voyages touristiques et maintenir et développer des relations amicales. Siège social: mairie de Saint-Agil.

---

2 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Amicale des anciens parachutistes du Doubs.** But: regrouper les anciens para, venir en aide aux parachutistes des troupes d'occupation extérieure, recherches de situation aux anciens démobilisés. Siège social: 8, rue d'Anvers, Besançon.

---

3 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle des activités touristiques.** But: grouper toutes les personnes conscientes du rôle civilisateur que joue le tourisme dans la société. Siège social: 58, rue La Boétie, Paris.

---

4 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association amicale des chasseurs de la Lœuf, à Thaumiers, Les Amis des chasseurs.** But: destruction des animaux nuisibles, protection du gibier, répression du braconnage, repeuplement des chasses. Siège social: la Lœuf, commune de Thaumiers.

---

4 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Villeselve.** But: allocations pour le perfectionnement du corps de sapeurs-pompiers, aide aux œuvres sociales de la commune. Siège social: mairie de Villeselve.

---

7 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association amicale des anciens et anciennes élèves des écoles laïques de Campneuseville.** But: pratiquer la solidarité et entretenir des relations amicales entre élèves et anciens élèves. Siège social: école des garçons, Campneuseville.

---

8 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Comité régional pour la célébration du cent cinquantenaire de la naissance de George Sand.** But: organiser les fêtes et cérémonies qui auront lieu dans le département de l'Indre à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la naissance de la grande romancière. Siège social: mairie de la Châtre.

---

8 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale des sous-officiers de réserve du canton de Firminy.** But: maintenir et raviver le sentiment du devoir national. Siège social: hôtel du Pavillon, avenue de la Gare, à Firminy.

---

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Syndicat d'initiative de Laragne-Vallée de la Méouge.** But: travailler à la prospérité de la région qui s'étend de Laragne à Séderon, par la vallée de la Méouge, en y attirant des touristes en villégiature. Siège social: domicile du président, place de la Fontaine, Laragne.

---

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité de coordination de l'enseignement sportif de la Gironde.** But: coordonner et développer les initiatives sportives sur le plan départemental. Siège social: 153, rue David-Johnston, Bordeaux.

---

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Office municipal des sports de Gennevilliers.** But: omni-sports. Siège social: 1, rue Pierre-Curie, Gennevilliers.

---

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Groupement bouliste du secteur Nord.** But: pratique du sport boules. Siège social: chez M. Voilhes, 49, boulevard J.-B.-Dumas, à Clermont-Ferrand.

---

9 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Les Amis de la musique.** But: développement de la culture musicale par la pratique, l'audition et l'enseignement de la musique, l'organisation complète de concerts, récital, conférence, dans l'arrondissement de Bayonne, en France et à l'étranger. Siège social: 2, place du Réduit, Bayonne.

---

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Association des parents d'élèves de l'école libre de l'ouvroir des jeunes orphelines.** But: contribuer à la prospérité morale et matérielle de l'établissement. Siège social: 47, rue de la République, Fort-de-France.

---

9 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Billard-Club d'Evian.** But: pratique du jeu de billard. Siège social: café du Quai, rue du Port, Evian.

---

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Groupement d'entreprise du logement.** But: recevoir directement des employeurs la taxe d'investissement de 1 p. 100 instituée par le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction. Siège social: 1, boulevard Lantivy, Ajaccio.

---

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **Association des familles musulmanes de Tlemcen (A. F. M. T.).** But: études et action en vue d'assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux de toutes les familles. Siège social: 27, rue de France, Tlemcen (Oran).

---

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **La Truite de l'Embroye.** But: entretien de la rivière et réempoissonnement. Siège social: mairie de Charmes-sur-Rhône.

---

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association syndicale des propriétaires et exploitants des terrains de l'aérodrome d'Amiens-Glisy.** But: représentation des intérêts des propriétaires et exploitants dans la restitution des terrains. Siège social: mairie de Glisy, par Boves.

---

11 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Vaucelles hippique.** But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval, et notamment, former des cavaliers. Siège social: 3, rue Belle-Vue, Saint-Leu-la-Forêt.

---

11 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Fanfare de Saint-Germain-Laval.** But: étude de la musique et exécutions d'œuvres musicales, société d'éducation populaire, cours gratuits pour formation d'élèves. Siège social: mairie de Saint-Germain-Laval.

---

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Union camping et tourisme.** But: étudier, coordonner, mettre en commun des services et réalisations dans l'intérêt des campeurs; créer et organiser un centre de documentation et d'informations touristiques pour les campeurs; entretenir l'idéal d'amitié et de solidarité entre tous les campeurs. Siège social: 218, boulevard Saint-Germain, Paris.

---

11 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association scolaire et posiscolaire de Saint-Nicolas-de-Châteaubriant.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les institutions d'éducation populaire de toute nature; organiser des loisirs, cours et réunion d'éducation physique. Siège social: 5, rue Neuve, Châteaubriant.

---

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Union sportive fretinoise.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football association. Siège social: café Mœz, rue du Maréchal-Foch, Fretin.

---

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association pour la défense et l'extension de la culture.** But: éducation populaire. Siège social: 19, place de la République, Caen.

---

12 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Les cœurs joyeux de la classe 55.** But: venir en aide aux familles des jeunes gens nécessiteux. Siège social: café Lepreux, Grand'Rue, Ostevelles.

---

12 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association locale des aides familiales rurales de Montalieu-Vercieu.** But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: chez M. le docteur Dementhon, Montalieu-Vercieu.

---

12 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association dite L'Ombre.** But: pêche, répression du braconnage et repeuplement. Siège social: mairie de Perrigny-les-Dijon.

---

13 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association du personnel des établissements Dervaux du Chambon-Feugerolles.** But: aider ses membres à la construction de logements familiaux. Siège social: établissements E. Dervaux, rue de la République, Chambon-Feugerolles.

---

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Cocktail-Spectacles.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 71, avenue de Wagram, Paris.

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Centre d'analyse pour le paycment du lait à la matière grasse.** But: fixer la quantité de matière grasse dans le lait fourni par les producteurs pour assurer un prix proportionnel à la quantité de matière grasse livrée. Siège social: au bourg de Montignac.

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association locale des aides familiales rurales de Bernin.** But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: mairie de Bernin.

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Union de Saulon-la-Chapelle.** But: créer ou développer les activités religieuses, sociales, culturelles au service de la paroisse. Siège social: mairie de Saulon-la-Chapelle.

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Amicale du personnel des services d'outillage de la chambre de commerce.** But: maintenir les traditions, aider les membres en cas de sinistre ou de grand malheur, soutenir toute entreprise sociale d'intérêt général, créée ou à créer. Siège social: gare maritime, Cherbourg.

16 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Pétanque club du Grand Soleil.** But: pratiquer et propager le jeu de pétanque. Siège social: hôtel du Grand-Soleil, rue Charles-de-Gaulle, Pamiers.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Centre d'œuvres sociales et familiales de Galan.** But: organiser et gérer cours d'enseignement ménager, colonie de vacances, cantine scolaire et en général toutes œuvres de jeunesse. Siège social: centre ménager familial rural de Galan.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des élèves de l'atelier d'architecture de Rouen.** But: défendre les intérêts moraux et matériels de l'atelier. Siège social: école régionale des beaux-arts, 186, rue Martainville, Rouen.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Comité de la jeunesse au plein air.** But: coordonner et faciliter dans le cadre du département l'action des œuvres laïques de vacances existantes ou à créer. Siège social: inspection académique, 76, rue Nationale, Tours.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupement de défense des assurés.** But: promouvoir par la collaboration effective de ses animateurs assistés de personnalités particulièrement qualifiées, une politique d'action en faveur de la sécurité des assurés dans tous les domaines; étudier les polices d'assurances, signaler les modifications qui doivent être apportées à leur rédaction, comparer les avantages, opposer les inconvénients, ramener les tarifs à une juste proportion; veiller à l'exécution des obligations des compagnies d'assurances; diriger, guider, conseiller, défendre en toutes circonstances les intérêts des assurés. Siège social: 1, rue Bailli-de-Suffren, Marseille.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Amicale de la mutualité agricole de l'Aude.** But: resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre les adhérents. Siège social: 63, rue de Verdun, Carcassonne.

17 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **La Boule rouillée.** But: développer le sport boulisle. Siège social: café de la Gare, Saint-Etienne-d'Estrechoux.

17 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Association sportive du collège mixte classique et moderne de Tizi-Ouzou.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires (est affiliée à l'office du sport scolaire et universitaire). Siège social: collège mixte classique et moderne de Tizi-Ouzou.

17 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Résistance-Regroupement des anciens résistants.** But: faire survivre et défendre l'esprit de la Résistance; défendre les intérêts matériels et moraux des adhérents et entretenir d'étroites et franches relations avec les associations poursuivant les mêmes buts. Siège social: hôtel de Bourgogne, rue Nationale, Evian.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association pour le développement et le rayonnement de Versailles.** But: promouvoir par tous les moyens propices le rayonnement et le développement de Versailles. Siège social: 6, rue des Etats-Généraux, Versailles.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Union sportive de l'enseignement.** But: pratique du tennis. Siège social: 29, rue Mazagran, Marseille

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Niort. **Amicale des correspondants du Courrier de l'Ouest.** But: défendre les intérêts des adhérents. Siège social: 4, rue Thiers, Niort.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association pour la formation professionnelle d'ouvriers algériens destinés à la métropole (Formometro).** But: étudier et mettre en œuvre tout moyen susceptible de contribuer à la préformation, à la formation ou au perfectionnement de la main-d'œuvre algérienne. Siège social: 1, rue du Languedoc, Alger.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Centre d'art dramatique des Eclaireurs de France de Nice.** But: formation morale et artistique des jeunes par l'étude et la pratique du mime, chant choral, danses folkloriques, marionnettes. Siège social: 1, rue Tondutti-de-l'Escarène, Nice.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Poitiers. **Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Celle-l'Evescault.** But: suivre la liquidation des problèmes nés de la guerre et de la captivité, maintenir des contacts entre les combattants et prisonniers. Siège social: mairie de Celle-l'Evescault.

19 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Groupement touristique et culturel.** But: organisation des loisirs par des voyages, des manifestations culturelles, des spectacles. Siège social: 19, rue de la Pêcherie, Viry-Châtillon.

MODIFICATIONS

10 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale des anciens du contrôle général de la répartition** transfère son siège social du 2, rue Pierre-Curie, Paris, au 6, rue Richemond-Desbassayns, Suresnes.

24 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. L'Etoile sportive de Luna-Park change son titre qui devient: **Biarritz Luna Park.** Siège social: 46, avenue de la Négresse, Biarritz.

2 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association des patrons de la Haute-Garonne** transfère son siège social de chez M. Emile Pech, Villeneuve-Tolosane, au 29, allées Jean-Jaurès, Toulouse.

3 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Le **Cercle choral de chambre** transfère son siège social du 18, rue Paul-Doumer, Béthune, au 1, boulevard Kitchener, Béthune.

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. Le Rond-Point des lecteurs change son titre qui devient: **Rond-Point des lecteurs et des discophiles,** et transfère son siège social du 1 *ter*, rue Mornay, au 5, rue de Logelbach, Paris.

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'Association laïque des anciens élèves, des parents d'élèves et des amis de l'école Sainte-Hélène change son titre qui devient: **Association de l'école laïque de Sainte-Hélène.** Siège social: 115, avenue de la Californie, Nice.

12 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Le Cerle aéronautique du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (section de Nice) change son titre qui devient: **Cercle aéronautique du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale des Alpes-Maritimes.** Siège social: aéroport de Nice-Le-Var.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

12 janvier 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Toulouse le 24 février 1954.) **Foyer catalan de Toulouse et du Languedoc. Casal catala de Tolosa del Llengadoc.** But: patriotique, culturel et artistique. Siège social: bar de l'Opéra, 1, place du Capitole, Toulouse.

12 janvier 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 23 février 1954.) **Association des anciens combattants polonais en France,** section de Hagondange. But: propager l'idée indépendante de la Pologne; grouper tous les Polonais ayant servi, soit volontairement, soit obligatoirement dans l'armée et collaborer avec les sociétés confraternelles polonaises et françaises. Siège social: café de la Cigogne, rue du Presbytère, Hagondange.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.